



**MISSION D'INFORMATION  
ET D'ÉVALUATION**

# **ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À PARIS**

**LE RAPPORT**

PRÉSIDENTE - **NATHALIE MAQUOI**  
RAPPORTEURE - **CATHERINE IBLED**



# SOMMAIRE

REGARDS DE MARIE-CHRISTINE BORDEAUX & ROBIN RENUCCI	P. 4
ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE	P. 6
ÉDITO DE LA RAPPEURE	P. 7
SYNTHÈSE DU RAPPORT	P. 8
INTRODUCTION	P. 11
<b>L'EAC, UNE POLITIQUE NATIONALE PRIORITAIRE TANT AU NIVEAU NATIONAL QU'À PARIS</b>	<b>P. 14</b>
A. L'EAC en France depuis les années 1960 : une politique dont les attendus sont encore sujets à interprétation	P. 15
B. L'EAC à Paris : une politique volontariste de la Ville, des actions sur le terrain diversifiées	P. 25
C. L'EAC, depuis mars 2020 : entre résilience et complexification des activités	P. 47
<b>L'EAC, UNE POLITIQUE PUBLIQUE À CONSOLIDER</b>	<b>P. 52</b>
A. La difficile adéquation entre les ambitions et leur mise en œuvre	P. 53
B. La complexité de l'évaluation	P. 63
C. Un pilotage opérationnel et stratégique inégal qui peut nuire à l'efficacité	P. 68
<b>PRÉCONISATIONS</b>	<b>P. 80</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>P. 84</b>

## Rapport Éducation artistique et culturelle à Paris

**Présidente :** Nathalie MAQUOI

**Rapporteuse :** Catherine IBLED

**Autres membres de la Mission :** Jean-Noël AQUA, Antoine BEAUQUIER, Marie-Claire CARRERE-GEE, Emmanuel COBLANCE, François CONNAULT, Nour DURAND-RAUCHER, Geneviève GARRIGOS, Dominique KIELEMOËS, Béatrice LECOUTURIER, Franck MARGAIN, Raphaëlle PRIMET, Raphaëlle REMY-LELEU, Florian SITBON

**Membres suppléants :** Alexandra CORDEBARD, Corine FAUGERON, Barbara GOMES, Alexis GOVCIYAN, Aurélie PIRILLO, Mélody TONOLLI

# REGARDS DE MARIE-CHRISTINE BORDEAUX & ROBIN RENUCCI



© Pauline Caylac

L'éducation artistique et culturelle (EAC) est une compétence partagée de longue date entre les pouvoirs publics, puisqu'avant le protocole d'accord national de 1983 entre Culture et Éducation nationale, qui peut être considéré comme fondateur d'une politique concertée, les actions auprès des scolaires, les partenariats entre acteurs éducatifs, artistes et acteurs culturels étaient déjà actifs, notamment sous l'impulsion des communes.

Chaque époque a imprimé sa marque et inscrit ses visées dans la mise en œuvre de l'EAC : depuis les actions pionnières de l'éducation populaire, de la décentralisation théâtrale, des musées et autres institutions patrimoniales jusqu'à la revendication récente d'une généralisation pour tous les enfants et jeunes scolarisés, le chemin parcouru est considérable.

Pourtant, l'EAC semble perpétuellement à argumenter et à défendre.

D'abord, parce que son modèle fondateur en France est à la fois riche et complexe : le partenariat entre enseignants, artistes et autres professionnels de la culture ne se décrète pas, il se construit dans une relation dialectique qui passe par des accords et des désaccords, par la conjonction des différences, avant de s'incarner dans des réalisations nourries



© Jean-Christophe Barbot

par ces échanges et par les énergies de ses acteurs, en premier lieu celles des élèves.

Ensuite, parce que le consensus social qui existe aujourd'hui autour de l'EAC est fragile par rapport aux inflexions permanentes et aux volte-face des politiques, notamment éducatives : autour de ces pratiques se joue une certaine vision de l'éducation, de la pédagogie, et de ce qui est fondamental à transmettre aux jeunes générations. D'expérimentation en expérimentation, l'EAC s'enrichit d'une vaste palette de dispositifs, de mode d'agir, d'arts de faire, mais le sentiment qui domine est que les expériences d'apprentissage de soi et de partage de la culture qui sont données à vivre grâce à l'EAC ont besoin de stabilité et d'ancrage dans les politiques mises en œuvre par l'État et les collectivités ; que le lien avec le temps du loisir, de l'approfondissement dans une activité choisie, n'est pas encore assuré ; et que le consensus à ce sujet entre les pouvoirs publics reste instable malgré les avancées.

La loi de refondation de l'école de 2013 prévoit le droit, pour chaque élève, à un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de sa scolarité. Pour s'accomplir pleinement, cette loi a besoin de pilotage durable, et non de succession de plans ministériels

dont la durée de vie s'amenuise au fur et à mesure de leur accumulation

L'EAC ne peut pas lutter contre toutes les inégalités ni changer l'école, mais elle peut jouer un rôle concret dans la réduction des inégalités d'accès au capital culturel et à l'aisance dans la communication symbolique, qui déterminent en partie les destins des enfants et des jeunes.

Marie-Christine BORDEAUX  
professeure des universités.

&  
Robin RENUCCI  
acteur, réalisateur,  
président de l'association  
des rencontres internationales  
artistiques (ARIA)



# MOT DE LA PRÉSIDENTE



**« La culture émane de la communauté tout entière et c'est à elle qu'elle doit retourner. »**

**« Quand on crée soi-même, on comprend mieux la créativité. »**

**« Éduquer par l'art, c'est passer du bavardage à la parole. »**

Ces phrases sont extraites des nombreuses auditions, contributions et visites consacrées à l'éducation artistique et culturelle à Paris. Merci à toutes celles et ceux qui ont fait le pari, avec nous, de chercher le chemin pour en faire une politique publique jeune, éducative et culturelle, forte et ambitieuse.

Depuis deux ans, avec la crise sanitaire que nous traversons et ses conséquences, plusieurs générations sont abîmées dans le lien à l'autre, dans le lien à soi. Les sorties, les rencontres ont été plus difficiles au gré de l'évolution des protocoles.

Dans le même temps, l'emprise des industries culturelles de pur divertissement sur l'imaginaire partagé, la promotion de la consommation et sa puissance d'uniformisation se sont développées. La captation de l'attention de l'enfant via le numérique est un marché.

Pourtant, la période a été riche aussi en engagement et en ingéniosité. Les propositions plus

interactives et pratiquées en collectif se multiplient pour créer du lien social, pour s'emparer de l'expérience artistique, et donc élaborer une forme à partir de soi qui parle à l'autre, sans être terrassé, pour donner un sens à sa vie, pour partager la connaissance.

En permettant la fréquentation des œuvres et des artistes, la pratique artistique et le développement de l'esprit critique, l'éducation artistique et culturelle ouvre sur l'idée que l'échec peut être source de créativité, renforce la confiance et l'estime de soi.

Elle est l'outil le plus complet pour mettre en œuvre les Droits culturels pour les enfants, pour réduire les inégalités sociales et concourir à l'émancipation.

Bonne lecture

Nathalie MAQUOI

# MOT DE LA RAPPORTEURE



Nous avons eu à cœur d'aborder l'EAC sous tous ses angles, sans parti-pris ni à priori. Nous avons tenté de répondre à deux questions : comment faire que la politique nationale soit déclinée, en lien avec la Ville de Paris, par les acteurs locaux, de la façon la plus efficace possible ? et comment faire que cet enseignement soit un vecteur de démocratisation des arts et de la culture, mais également un facteur d'égalité des chances ?

Ainsi nous avons pu établir un bilan et préconiser des axes d'améliorations, malgré des cartographies et des chiffres parfois difficilement lisibles – voire inexistantes ! –.

La pandémie a mis en exergue de nombreuses fragilités, mais elle a aussi révélé de fabuleux potentiels de résilience et d'innovation. Les équipes sur le terrain ont déployé des trésors d'inventivité pour maintenir le lien avec l'EAC, malgré une situation extrêmement tendue pour le monde artistique. Notre travail s'inscrit aussi dans cette stratégie d'EAC post-Covid.

Un sujet me tient particulièrement à cœur : que ces politiques publiques bénéficient également aux jeunes qui n'ont pas la chance de poursuivre un cursus scolaire classique, comme ceux qui souffrent d'un handicap ou les jeunes hospitalisés, car l'EAC a vocation à toucher tous les jeunes. L'inclusion ne se décrète pas, elle se construit.

À tous les âges de la vie, surtout celui où les enfants forgent leur esprit, leurs connaissances, leurs opinions, la culture peut être un fort vecteur d'intégration, et un outil de transmission de la connaissance de notre patrimoine artistique et culturel. La richesse de ces enseignements participe de la construction d'une société plus inclusive. Je suis profondément convaincue de la valeur ajoutée de l'éducation artistique et culturelle (EAC) pour nos enfants. L'EAC, politique volontariste de l'État, en lien avec les collectivités territoriales, doit permettre à tous les enfants, d'accéder à ces ressources inestimables. C'est un enjeu de société, primordial pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Rapporteuse de cette mission d'information et d'évaluation (MIE), aux côtés de Nathalie Maquoi sa présidente, et mes collègues membres du Conseil de Paris, nous avons auditionné plus d'une soixantaine d'acteurs. Des auditions toujours riches et pertinentes, parfois surprenantes qui furent l'occasion de belles rencontres.

Catherine IBLED



# SYNTHÈSE DU RAPPORT



## SYNTHÈSE DU RAPPORT

La délibération 2021 DDCT 61 votée en Conseil de Paris à l'origine de la présente mission lui a fixé les objectifs suivants :

- dresser un état des lieux de l'existant, en vue d'une action territoriale fine, permettant une juste répartition des moyens dans tous les établissements scolaires parisiens ;
- identifier les pratiques en fonction des âges, les logiques de parcours pour celles et ceux qui souhaitent passer de l'éducation artistique à un enseignement spécialisé ou des pratiques amateurs plus régulières. Il s'agira de préciser les différents types d'intervention et la connexion avec les lieux permettant une pratique artistique plus poussée ;
- proposer une mobilisation particulière pour soutenir les projets des écoles dans un contexte de crise sanitaire impactant particulièrement les équipes pédagogiques.

Ces objectifs ont constitué le cadre des échanges durant les six mois de travaux, les 14 séances d'audition et les 10 visites, qui se sont achevés par le vote du rapport et de ses propositions le 16 mars 2022.

Ces travaux ont réuni dans un même cadre l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation artistique et culturelle : directions et services de la Ville de Paris concernés, directeurs de musées, milieux universitaire et académique, artistes, médiateurs culturels, bibliothécaires, écrivains, collectivités territoriales françaises et étrangères...

Ces échanges ont permis de constater une forte convergence des points de vue sur les avancées de l'EAC au cours des deux dernières décennies, de la volonté de poursuivre son développement, de la richesse des actions menées auprès des publics mais aussi des progrès à accomplir pour consolider son impact. Autour de cette problématique globale, le rapport se compose de trois grandes parties :

### 1. L'EAC, une politique nationale devenue prioritaire, mise en œuvre à Paris

La mission a fait le constat que l'éducation artistique et culturelle, sujet de réflexion et d'expérimentation depuis l'après-guerre, et particulièrement à partir de la fin des années 1960, a pleinement trouvé sa place dans le système éducatif français au cours des vingt dernières années. Elle est reconnue et développée, avec l'appui croissant des collectivités territoriales, principalement les communes, dont le poids dans le financement des dispositifs est devenu prépondérant.

Pour autant, la visibilité de l'EAC souffre de la difficulté que les pouvoirs publics ont parfois à s'en emparer car objet complexe dont la définition a été stabilisée récemment. L'objectif gouvernemental de généraliser l'EAC (« 100% EAC ») porte d'ailleurs la marque de cette indétermination relative, en ne précisant pas suffisamment les modalités et les moyens à mettre en œuvre par les différentes parties prenantes pour y parvenir.

La mission a pu constater que, pour sa part, la Ville de Paris a développé, au cours des dernières années, une politique volontariste et diverse de l'EAC, s'appuyant sur les atouts de son territoire, la richesse et le dynamisme des institutions culturelles et du milieu artistique. Les dispositifs mis en place, en lien avec le Rectorat de Paris et la Direction régionale des affaires culturelles, ont des objectifs de couverture territoriale. Une attention particulière est portée sur les établissements des secteurs de « réussite éducative », d'accessibilité aux publics empêchés (enfants de l'ASE, accueillis dans les structures médico-sociales, enfants hospitalisés...) et de sensibilisation dès le plus jeune âge, à la crèche.

Les auditions et les visites de terrain ont permis de faire le constat de la grande variété des disciplines et expressions artistiques à l'œuvre et des types de projets développés (résidences d'artistes, projets pluriannuels, interventions hors les murs..).

La crise sanitaire a constitué une épreuve délicate pour l'EAC, notamment dans sa dimension de rencontre avec les artistes et les œuvres. La mission a toutefois constaté la grande capacité d'adaptation dont les acteurs de la culture ont fait preuve pour développer de nouvelles modalités d'intervention notamment en allant à la rencontre des publics. Ces projets étaient d'autant mieux accueillis que l'EAC en elle-même a pu jouer un rôle de stabilisateur dans un contexte par ailleurs pesant. Les actions hors les murs via des développements numériques ont ainsi permis de garder le lien avec les jeunes publics.

## 2. L'EAC, une politique publique encore fragile

Au fil des auditions, des freins structurels au développement de l'EAC ont été mis en évidence. Le premier concerne le temps dédié à l'EAC, insuffisamment pris en compte, qu'il s'agisse du temps alloué aux projets par les financeurs ou du temps disponible pour intégrer les projets dans le déroulement des activités scolaires ou périscolaires. Le besoin de formation, tant des enseignants et encadrants de jeunes au sens large que des artistes et médiateurs, a souvent été signalé.

Par ailleurs, les acteurs de l'EAC doivent être capables de concevoir au mieux leurs actions en s'appuyant sur un corpus d'évaluation des impacts des projets mis en œuvre. Cependant, ces mesures d'impact sont encore insuffisantes. Elles nécessitent un plus grand investissement du milieu de la recherche, que la récente création de l'INSEAC devrait faciliter.

L'analyse approfondie des dispositifs a fait apparaître des disparités dans l'offre. Les établissements scolaires, les porteurs de projets, les enseignants et les publics ont parfois des difficultés de mobilisation, et d'identification des offres. Leur mise en place par la collectivité parisienne et les autres financeurs peut être floue.

La mission a enfin fait le constat d'une insuffisante concertation des instances de pilotage existantes : entre le Rectorat et la DRAC et, au sein de la Ville, au-delà d'une coopération opérationnelle entre la DASCO et la DAC, une faible coordination à plus haut niveau, associant également les autres directions concernées (DFPE, DJS, DASES, DDCT). Cette disparité entre la gestion des actions de terrain et un pilotage à consolider se retrouve également au niveau de l'arrondissement.

## 3. Préconisations

S'appuyant sur ces constats, les membres de la mission ont travaillé pour faire émerger de manière consensuelle des propositions ambitieuses et pouvant faire l'objet d'une mise en œuvre opérationnelle par l'exécutif.

Ces préconisations abordent trois thématiques principales : la coordination entre financeurs et le soutien aux porteurs de projets, les conditions d'un meilleur déploiement des projets dans les arrondissements, l'amélioration des outils et des processus d'évaluation et le développement la formation des acteurs de l'EAC.

# Introduction

Le Conseil de Paris a décidé lors de sa séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 de créer une seizième Mission d'Information et d'Evaluation (MIE), la deuxième de la présente mandature, sur l'éducation artistique et culturelle.

## I - La création de la mission

Présentée par des élus des groupes politiques Communiste et citoyen, Ecologiste de Paris, Génération.s, et Paris en Commun, la demande de création de cette mission (**annexe 1**) a reçu une réponse favorable de la Maire de Paris et a fait l'objet d'un projet de délibération adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris (**annexe 3**). Les objectifs de la mission sont précisés dans l'exposé des motifs de cette délibération (**annexe 2**) comme suit :

- dresser un état des lieux de l'existant, en vue d'une action territoriale fine, permettant une juste répartition des moyens dans tous les établissements scolaires parisiens ;
- identifier les pratiques en fonction des âges, les logiques de parcours pour celles et ceux qui souhaitent passer de l'éducation artistique à un enseignement spécialisé ou des pratiques amateurs plus régulières. Il s'agira de préciser les différents types d'intervention et la connexion avec les lieux permettant une pratique artistique plus poussée ;
- proposer une mobilisation particulière pour soutenir les projets des écoles dans un contexte de crise sanitaire impactant particulièrement les équipes pédagogiques.

La MIE, installée le 15 septembre 2021, a porté à sa présidence Nathalie MAQUOI (groupe Génération.s). Sa rapporteure est Catherine IBLED (groupe Indépendants et progressistes). La mission est composée de conseillers de Paris appartenant à tous les groupes politiques élus à la représentation proportionnelle (**annexe 4**).

## II – Le périmètre de la mission

La MIE a fixé en premier lieu un périmètre en termes de publics : L'éducation artistique et culturelle (EAC) s'adresse, dans l'acception usuelle aux enfants d'âge scolaire, de l'école primaire au lycée ; néanmoins, la mission a décidé d'inclure la crèche et l'école maternelle.

Le périmètre géographique retenu est celui de la Ville de Paris, en intégrant également une dimension métropolitaine. La MIE s'est attachée à évaluer la pertinence de l'échelon de l'arrondissement en matière d'EAC, notamment dans le cadre de la politique de la ville du quart d'heure.

Enfin, d'un point de vue institutionnel, la mission s'est concentrée sur les compétences et le rôle de pilotage de la collectivité parisienne, en particulier dans ses relations avec l'État, les autres collectivités et les acteurs de l'art et de la culture.



## INTRODUCTION

### III - Les axes de travail

#### 1. Une approche plus inclusive de l'EAC

La mission s'est attachée, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs de terrain et sur des travaux d'évaluation, à mesurer comment l'éducation artistique et culturelle peut atteindre et bénéficier à tous les jeunes parisiens, en particulier comment l'effort doit porter sur les jeunes parisiens qui en ont le plus besoin, soit en raison d'un plus faible capital culturel familial, soit en raison de situations de handicap ou de maladie (école à l'hôpital par exemple). La mission s'est penchée à cette occasion sur la manière dont l'EAC peut aider au décloisonnement territorial, en particulier dans le cadre métropolitain et les relations entretenues par la capitale avec certaines communes voisines.

#### 2. Un pilotage renforcé

L'EAC est encouragée et en partie mise en œuvre par l'État à travers le système éducatif. A cette action s'ajoute le rôle aujourd'hui reconnu d'incitation, de coordination et de pilotage des collectivités du bloc communal.

La mission a examiné les moyens et les dispositifs mis en œuvre par la Ville de Paris et, en s'appuyant sur un parangonnage avec d'autres communes et collectivités, comment elle peut jouer un rôle moteur pour promouvoir, dans la gouvernance et sur le terrain, une approche transversale de l'EAC lui permettant d'être plus lisible et pertinente.

#### 3. Des modalités d'intervention à faire évoluer

L'EAC est le reflet des tensions qui traversent la définition de la politique culturelle en France, entre vision élitiste et pluralité des cultures.

La mission a étudié comment, en dépassant ces clivages, les acteurs de terrain (enseignants, professeurs de la Ville de Paris (PVP), éducateurs, mais aussi artistes et gestionnaires de structures de diffusion artistique et culturelle) peuvent aider à définir les bonnes pratiques pour toucher le plus large public, en veillant à un équilibre entre pratique artistique et découverte des cultures dans leur pluralité.

Des propositions ont été faites en s'appuyant également sur des pratiques innovantes, en France et à l'étranger, dans les missions des équipements publics culturels de proximité (conservatoires, bibliothèques ...).

### IV - La méthode retenue

#### 1. Les auditions et les contributions écrites

La mission a procédé à 14 séances d'auditions en séance plénière entre le 22 septembre 2021 et le 26 janvier 2022 et a entendu 70 personnes ainsi que le Conseil parisien de la jeunesse. **(annexes 5 et 6).**

La mission a aussi demandé des contributions écrites à divers organismes ou experts. Elle a ainsi sollicité, en accord avec le Secrétariat général de la Ville de Paris (SGVP), les données et l'expertise de nombreuses directions de la Ville qui contribuent à l'action de la collectivité parisienne sur l'éducation artistique et culturelle. 24 contributions d'organismes extérieurs ont également été transmises aux élus de la mission **(annexe 7).**

Une démarche d'élaboration collective des propositions formulées dans le présent rapport a été mise en œuvre dès l'issue des auditions et visites. Les propositions initiales des groupes politiques sont annexées **(Annexe 10).**

## INTRODUCTION

### 2. Les questionnaires et enquêtes de terrain

Dans le cadre de la Mission d'Information et d'Évaluation sur l'éducation artistique et culturelle, l'état des lieux de l'EAC dans les écoles à Paris a été complété par deux enquêtes sociologiques quantitative et qualitative **(annexe 9).**

A des fins de parangonnage international, un questionnaire a également été diffusé à des collectivités via la Délégation générale aux relations internationales.

### 3. La documentation

La MIE a bénéficié d'une large documentation sur les questions intéressant l'EAC (rapports, enquêtes, brochures ...) dont la liste figure dans la bibliographie **(annexe 11).**

### 4. Les visites

Enfin, des délégations de la mission ont effectué neuf visites de terrain **(annexe 8).**

### V Le plan et les préconisations du rapport

Ce rapport est constitué des trois parties suivantes :

- Première partie : L'EAC, une politique nationale devenue prioritaire, mise en œuvre à Paris
- Deuxième partie : L'EAC, une politique publique encore fragile
- Troisième partie : Préconisations de la mission d'information et d'évaluation

Au terme de ses travaux, la mission a adopté à l'unanimité les préconisations qui sont présentées dans la troisième partie du rapport.

# L'EAC, UNE POLITIQUE NATIONALE PRIORITAIRE TANT AU NIVEAU NATIONAL QU'À PARIS

L'éducation artistique et culturelle est un concept qui s'est forgé depuis l'après-guerre, invoqué de plus en plus souvent dans les politiques nationales, sans toujours être mis en œuvre avec la même ambition. Sa montée en puissance est aujourd'hui une réalité et la Ville de Paris a développé un ensemble de politiques très diversifié, s'appuyant sur les ressources particulièrement riches du territoire et sur les partenaires institutionnels de l'éducation nationale et de la culture. La crise sanitaire, si elle a eu un impact réel sur les acteurs de la culture et les jeunes, n'a pas freiné cet élan.



## A. L'EAC en France depuis les années 1960 : une politique dont les attendus sont encore sujets à interprétation

Le développement des politiques en faveur de l'EAC s'est fait grâce au partage du diagnostic par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture que la démocratisation de l'art devait passer par l'école et inclure la pratique, inspiré par l'éducation populaire. Mais c'est la décentralisation qui a finalement mis les collectivités locales – les communes principalement – au cœur de ces politiques, et c'est sur elles que l'État pourra s'appuyer pour la mise en œuvre de l'objectif 100% EAC qu'il s'est fixé.

### La définition de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

La définition de l'EAC s'est construite progressivement par la clarification de ses modalités et de son contenu, dont l'expression en droit positif la plus récente est celle de l'arrêté du 7 juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle<sup>1</sup> pris dans le prolongement de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République<sup>2</sup>. Il rend obligatoire le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) pendant la scolarité, et en fixe une définition et un référentiel, annexé au décret :

« Le parcours d'éducation artistique et culturelle vise à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

Il se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ses trois piliers : **des rencontres** avec des artistes et des œuvres, **des pratiques** individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et **des connaissances** qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle fixe notamment les grands objectifs de formation et repères de progression associés pour construire le parcours.

Pendant la scolarité obligatoire, les connaissances et compétences acquises par les élèves dans le cadre de ce parcours sont prises en compte pour la validation de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture défini à l'article D. 122-1 du code de l'éducation. »

1. <https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo28/MENE1514630A.htm>

2. <https://www.education.gouv.fr/loi-ndeg2013-595-du-8-juillet-2013-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole-5618>



L'EAC, dont les modalités sont ainsi fixées, se définit aussi par ses finalités, dont la multiplicité fragilise l'émergence d'un consensus: agir sur la motivation scolaire; réduire les inégalités sociales, géographiques et économiques d'accès à la culture; favoriser l'émancipation individuelle, l'autonomie du jeune, sa créativité. Ces objectifs ont été rappelés par Robin RENUCCI<sup>3</sup>: «*Ce dont on parle évidemment, c'est une vraie pratique de singularisation des capacités de l'enfant, c'est-à-dire dans cette élévation qui lui est promise, qu'il y ait une capacité d'accroître ses capacités de discernement, d'esprit critique. Et là, on touche en effet à la citoyenneté.*»

## 1. La montée en puissance de l'EAC dans les politiques publiques

Entre la Révolution Française et la III<sup>ème</sup> République, la part de l'accès à l'art est très peu présente dans l'œuvre de démocratisation de l'enseignement menée par François GUIZOT.

En 1880, Jules FERRY, ministre de l'Instruction publique, introduit des éléments du dessin, du modelage et de la musique en dernière position des programmes officiels de l'école primaire, juste après les travaux d'aiguille des jeunes filles.

Patrick BLOCHE, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'éducation, de la petite enfance, des familles, des nouveaux apprentissages et du Conseil de Paris, a rappelé que les premiers grands efforts de généralisation de l'EAC remontent à 1936, sous le gouvernement du Front populaire, lorsque Jean ZAY était à la fois ministre de l'Éducation nationale et ministre des Beaux-Arts<sup>4</sup>. Pour celui-ci, l'amélioration des conditions de vie des classes laborieuses passait par la culture et l'instruction, tout autant que par les loisirs et les congés payés. Dans la loi du 9 août 1936 sur l'instruction primaire obligatoire<sup>5</sup>, il laisse notamment «toute liberté d'initiative» aux instituteurs pour la dernière année d'école primaire pour assurer aux élèves une initiation à la culture. Carine ROLLAND, adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la ville du quart d'heure, a rappelé que le Conseil national de la Résistance, dès 1944, considérait l'éducation artistique et culturelle comme premier élément d'une démocratisation culturelle<sup>6</sup>.

Emmanuel ETHIS, vice-président du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC), a indiqué que l'EAC trouve ses racines dans le mouvement de l'éducation populaire, qui a émergé dans l'après-guerre et est incarné par de grandes figures telles que Jean VILAR, fondateur du Théâtre National Populaire<sup>7</sup>. L'éducation populaire s'intéresse d'abord au temps extrascolaire. C'est ainsi que le ministre d'État chargé des affaires culturelles André MALRAUX (1959-1969) a œuvré, comme l'a rappelé Laurent ROTURIER, directeur régional des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France, pour rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité au plus grand nombre, d'assurer la plus vaste audience au patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit<sup>8</sup>. Posant ainsi, en termes de médiation, la doctrine du choc esthétique, mentionnée par Marie-Christine BORDEAUX, Professeure de sciences de l'information et de la communication à l'université de Grenoble<sup>9</sup>. Pour MALRAUX, la mission de l'École est de conserver et éventuellement de transmettre un patrimoine du passé alors que la Culture, synonyme de plaisir contre l'ennui de l'enseignement, donne vie à ces œuvres.

3. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

4. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021

5. <https://www.education.gouv.fr/loi-sur-l-instruction-primaire-obligatoire-du-9-aout-1936-5612>

6. Carine ROLLAND, audition du 6 octobre 2021

7. Emmanuel ETHIS, audition du 22 septembre 2021

8. Laurent ROTURIER, audition du 29 septembre 2021

9. Marie-Christine BORDEAUX, audition du 24 novembre 2021

Dans ce contexte, l'enseignement agricole sera précurseur de l'EAC sur le temps scolaire avec l'introduction de l'éducation socioculturelle<sup>10</sup> dans les référentiels pédagogiques en 1965. En 1968, au colloque «Pour une école nouvelle», il est fait état de ce que l'éducation artistique doit commencer à l'école primaire, s'ouvrir au monde contemporain et privilégier le contact avec les artistes. Intégrée à l'enseignement général, elle doit concerner tous les enseignants et se prolonger, hors de l'école, dans des activités culturelles. A l'époque, comme l'a précisé Marie-Christine BORDEAUX<sup>11</sup>, c'est l'impératif de créativité qui prime.

Des conseillers pédagogiques en musique et arts plastiques sont mis en place dans le primaire à partir de 1971, ainsi que des enseignants dans les services éducatifs des musées. L'année suivante, le baccalauréat F11 (technicien musique) est créé.

Pendant les ministères Jack LANG (1981-1986/1988-1993), durant lesquels, comme le rappelle Patrick BLOCHE, le budget de la culture a doublé, est signé le premier protocole d'accord entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale, en 1983, autorisant la présence d'artistes à l'école<sup>12</sup>. Dans son prolongement sont créées les premières classes culturelles en 1985, ouvertes à tous les domaines de la création et de la culture, tandis que les options cinéma et théâtre font l'objet d'une épreuve au Baccalauréat (section A3).

Concomitamment commence à être fait le constat de l'insuffisante pénétration de la pratique artistique à l'école, qui ne concernerait que 1% des élèves<sup>13</sup>. En réaction à cette situation, dès 2000, le plan LANG-TASCA (éducation nationale/culture) est mis en œuvre afin de développer la culture à l'école, en créant des classes à parcours artistique et culturel dans les écoles primaires, les collèges et les lycées professionnels<sup>14</sup>.

Ce plan est le point de départ d'une volonté de généralisation de l'EAC, qui connaîtra plusieurs étapes importantes: une circulaire en 2005, intitulée «plan de relance de l'EAC»<sup>15</sup>; la création, également en 2005, du HCEAC; la loi de refondation pour l'École de la République en 2013 qui crée et rend obligatoires les «parcours d'éducation artistique et culturelle», et marque un mouvement d'intégration de l'EAC au parcours scolaire en précisant, dans une circulaire d'application que «l'éducation artistique et culturelle est principalement fondée sur les enseignements artistiques».

En 2016, le HCEAC présente à Avignon la charte de l'éducation artistique et culturelle. Enfin, l'organisation institutionnelle autour de l'EAC marque une nouvelle étape en 2021 avec l'ouverture de l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC).

10. Le dispositif d'éducation socioculturelle - un centre socioculturel, un animateur socioculturel, une association sportive et culturelle - est mis en place pour participer à cette "ouverture sur le monde et sur la vie" que devait provoquer l'enseignement technique agricole

11. Marie-Christine BORDEAUX, *idem*

12. P BLOCHE, *idem*

13. Marie-Christine BORDEAUX, *idem*

14. Patrick BLOCHE, *idem*

15. Circulaire n°2005-014 du 3 janvier 2005: «Orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture et de la Communication»



À L'INITIATIVE DU HAUT CONSEIL DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

# CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de la vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.



Charte pour l'éducation artistique et culturelle - HCEAC

## 2. Le rôle croissant des collectivités locales

Les lois de décentralisation de 1982 à 1986 ont renforcé les compétences des collectivités dans leurs missions de financement, de gestion et d'accompagnement des politiques locales éducatives et culturelles. La reconnaissance par l'État de ce rôle incontournable des collectivités est toutefois intervenue avec un certain décalage, par la nomination en 2013, de représentants des collectivités au sein du HCEAC. Selon Emmanuel ETHIS<sup>16</sup> et Marie-Christine BORDEAUX<sup>17</sup>, ce décalage s'expliquerait par l'impulsion donnée par le plan LANG-TASCA, conçu dans une forme d'urgence ayant laissé de côté les collectivités dans la gouvernance.

Dans le même temps, la loi de refondation pour l'École de la République de 2013 portait deux réformes accentuant le rôle éducatif des communes: d'une part, en leur permettant de mettre en place des temps périscolaires supplémentaires, du fait de la réforme des rythmes scolaires; d'autre part, en rendant obligatoire l'élaboration de programmes éducatifs de territoires explicitant les modalités de coopération entre l'État et les communes (ou intercommunalités) concernant l'éducation des enfants. Ceci a ainsi permis de développer et de mettre en lumière la participation des communes à la politique d'EAC, de donner plus de visibilité et de poids à leurs actions en matière d'EAC.

Ce rôle central des communes dans la politique d'EAC est notamment budgétaire, par le financement des établissements scolaires, l'organisation des activités périscolaires, les subventions aux acteurs et structures culturels, par le financement direct de dispositifs d'EAC. Ainsi, une modélisation effectuée par les auteurs du rapport « Réussir la généralisation de l'EAC »<sup>18</sup> démontrait qu'en moyenne le financement communal de l'EAC atteignait 71% du total, contre 25% pour l'État, 3% pour le département et 1% pour la région. Au-delà du rôle financier, les collectivités ont également un rôle indispensable d'ensemblier des partenariats territoriaux entre établissements et acteurs culturels, comme l'a exposé Olivier MEROT, directeur de la culture à la collectivité européenne d'Alsace<sup>19</sup>.

Cependant, ce rôle est insuffisamment documenté, selon Marie-Christine BORDEAUX<sup>20</sup>, et insuffisamment reconnu pour Patrick BLOCHE, qui indique qu'*il serait peut-être temps de reconnaître dans la loi, plus qu'aujourd'hui, que les collectivités locales sont devenues des acteurs incontournables et essentiels des politiques éducatives conduites dans ce pays*<sup>21</sup>. Pour Robin RENUCCI, le rôle des collectivités, fortes de ce poids dans l'EAC, serait d'aider l'État à redéfinir sa place, non pas comme matière supplémentaire se superposant aux programmes académiques, mais comme une manière différente d'enseigner<sup>22</sup>.

Cette intervention est partagée par les départements et par les régions et s'opère, pour ces dernières, au travers de la compétence transversale en matière de culture et, pour chaque niveau de collectivité, par sa responsabilité dans le champ des équipements scolaires (collèges/départements, lycées/régions). La réforme territoriale de 2015 n'a pas modifié cette approche segmentée. A ce schéma par défaut avait été proposée une organisation alternative en 2013 par François DESCHAMPS et Marie-Christine BORDEAUX<sup>23</sup>: décentralisation aux régions des pôles de formation; pilotage par les départements de la juste répartition des ressources pour que chaque enfant puisse accéder à des actions d'EAC; financement

16. Emmanuel ETHIS, audition du 22 septembre 2021

17. Marie-Christine BORDEAUX, audition du 24 novembre 2021

18. France urbaine-CNFPT, *Réussir la généralisation de l'éducation artistique et culturelle*, 2018

19. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

20. Marie-Christine BORDEAUX, *idem*

21. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021

22. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

23. BORDEAUX Marie-Christine et DESCHAMPS François, *Éducation Artistique, l'éternel retour ?*, Éditions de l'Attribut, 2013



et coordination territoriale des actions d'EAC par les communes. Cette proposition ne fut finalement pas prise en compte<sup>24</sup>.

### 3. Une compréhension encore inégale de la charte de l'EAC

La définition de l'EAC est désormais établie dans les textes du ministère de l'Éducation nationale, sanctuarisée dans la charte de l'EAC, reconnue internationalement à travers la feuille de route pour l'éducation artistique de l'UNESCO adoptée à l'issue des conférences de Lisbonne (2006) et Séoul (2010)<sup>25</sup>. Cependant, son appropriation par les acteurs de terrain, enseignants, pédagogues, collectivités locales, notamment dans ses implications dans la construction des projets est inégale, voire divergente sur les objectifs à atteindre.

Olivier MEROT a précisé que l'EAC doit réunir dans un même projet la pratique artistique, la rencontre avec l'œuvre et la connaissance. Ainsi, une visite de musée avec un médiateur n'activera pas les trois piliers. A contrario, un orchestre à l'école, accompagné d'une sortie au concert et d'un travail scolaire sur l'œuvre, pourra être qualifié d'action d'EAC<sup>26</sup>. Il a souligné une tendance à comptabiliser comme EAC ce qui relève de l'enseignement artistique ou de la simple sensibilisation, faussant le recensement. Il a également mis en garde sur les projets qui mobilisent les trois piliers mais avec une trop grande diversité d'interlocuteurs risquant de faire perdre de sa pertinence au projet.

La relative incertitude sur la qualification d'EAC de certains dispositifs a été soulignée par Bérénice DELPAL, directrice des affaires scolaires de la Ville de Paris qui a précisé que le recensement des dispositifs d'EAC de la Direction des affaires scolaires (DASCO) était peut-être un peu large<sup>27</sup>. Pour permettre la comparaison entre les actions relevant d'un continuum, entre EAC, enseignements artistiques et enseignement spécialisé, et permettre de sortir de la difficulté que peut constituer parfois l'appréhension des trois piliers. Ainsi, France urbaine a défini un « indice d'exposition à l'art », permettant de noter les actions en fonction de l'intensité, en termes d'heures, des différentes séquences liées à un projet. Cette notion de porosité, allant de la sensibilisation, à l'initiation par l'EAC, à un approfondissement puis une spécialisation a été rappelée par Claire MAZERON, directrice académique des services de l'éducation nationale en charge des lycées<sup>28</sup>.

Au-delà de la compréhension-même de la définition de l'EAC, il peut encore y avoir des discussions sur le sens des concepts invoqués. Marie-Christine BORDEAUX souligne en effet que, s'il y a globalement accord sur les deux premiers piliers de l'EAC, la rencontre avec les œuvres, les artistes et la pratique artistique, le troisième pilier, celui de la connaissance, de la médiation, recouvre plusieurs définitions différentes: « réinvestissement pédagogique, approche analytique, mise en relation avec d'autres champs du savoir »<sup>29</sup>. Cette diversité est compréhensible, car la seule notion de « connaissance » est un peu réductrice à condition, selon elle, que ce travail de médiation ne repose pas entièrement sur l'artiste mais soit pleinement investi par les instances éducatives.

24. Marie-Christine BORDEAUX, audition du 24 novembre 2021

25. Lydia RUPRECHT, audition du 19 janvier 2021

26. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

27. Bérénice DELPAL, audition du 29 septembre 2021

28. Claire MAZERON, audition du 10 novembre 2021

29. Marie-Christine BORDEAUX, *idem*

Ces difficultés s'expliqueraient aussi par un modèle qui a longtemps été celui des arts scéniques, centrés sur la pratique, avec pour conséquence l'exclusion de la comptabilisation de l'EAC des autres domaines (cinéma, éducation muséale,...) car trop orientés sur la médiation dont le rôle était considéré comme mineur<sup>30</sup>.

### 4. « 100 % EAC » : un objectif gouvernemental ambitieux, des actions sur le terrain multiples

Le sujet de la généralisation de l'EAC s'est ainsi posé dans les années 1990. Le taux très faible d'exposition à l'EAC à la fin des années 1980 a progressé pour atteindre 40% environ au début des années 2010 puis 75% en 2017-18<sup>31</sup>. Laurent ROTURIER a précisé ces données en indiquant que neuf écoles sur dix et trois collèges sur quatre ont organisé au moins une activité qui relève de l'EAC et que 92% des collèges et 63% des écoles sont pourvus d'une chorale<sup>32</sup>.

Le gouvernement a posé cet objectif du 100% en 2017: 100% des élèves de 3 à 18 ans doivent bénéficier d'une action d'EAC chaque année scolaire, comme l'a précisé Noël CORBIN, délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle au ministère de la Culture<sup>33</sup>. Selon lui, cela doit se faire en maintenant la logique de projet, qui sous-tend l'EAC. Cet objectif ambitieux nécessitera, pour Laurent ROTURIER, de dépasser le volontariat et le militantisme des enseignants<sup>34</sup>.

La feuille de route du gouvernement pour 2019-2020 décrit la stratégie qui doit accompagner cette généralisation:

- Renforcer la formation initiale et continue, créer des référentiels communs à travers le nouvel INSEAC (qui a ouvert en septembre 2021),
- Créer une plateforme unifiée d'accès aux ressources (Lumni),
- Renforcer les moyens d'évaluation (nouveau logiciel « Adage » (application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle), appui du HCEAC à la labellisation des collectivités).

Les cinq domaines d'actions prioritaires, rappelés par Laurent ROTURIER<sup>35</sup>, sont:

- La lecture,
- Le chant,
- L'éducation du regard à travers les œuvres d'art,
- L'expression orale,
- L'éducation aux médias et à l'information.

Pour appuyer financièrement cet objectif, une partie des fonds du Pass culture étendu aux 14-17 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pourra abonder le financement de projets de classes (à hauteur de 25€ par élève et par classe en moyenne)<sup>36</sup>.

30. Marie-Christine BORDEAUX, *idem*

31. Ministères de l'éducation nationale et de la culture, Réussir le 100% EAC, feuille de route 2020-2021, 2021, p.3

32. Laurent ROTURIER, audition du 29 septembre 2021

33. Noël CORBIN, audition du 8 décembre 2021

34. Laurent ROTURIER, *idem*

35. Laurent ROTURIER, *idem*

36. Noël CORBIN, *idem*

## Pass Culture

Qualifié d'« outil d'éducation artistique et culturelle » par Emmanuel ETHIS, vice-président du HCEAC, le pass Culture est porté par le Ministère de la Culture : le dispositif ambitionne de favoriser l'accès des jeunes à la culture grâce à un soutien financier notamment.

Lors de sa généralisation à l'ensemble du territoire national, en 2021, ce pass était exclusivement réservé aux jeunes de 18 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les scolaires dès la 4<sup>ème</sup> et les jeunes de 15 à 17 ans en sont potentiellement bénéficiaires.

Les jeunes de 18 ans peuvent accéder à 300 euros de crédits, à utiliser sous 24 mois après leur inscription, auprès des différentes structures partenaires, via l'application du Pass Culture.

Pour les nouveaux bénéficiaires de janvier 2022, deux volets complémentaires existent :

- Un volet collectif, dans le cadre de la politique de développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) est directement attribué aux établissements scolaires. Il apporte des moyens supplémentaires aux professeurs pour leur permettre de construire des projets d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves scolarisés de la 4<sup>ème</sup> jusqu'à la terminale. Grâce à ce dispositif, ce sont désormais 100% des classes et des élèves qui pourront, dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle portés par des enseignants, accéder à des activités culturelles de sorties (au spectacle, au musée, dans des monuments...) ou de rencontres (avec des artistes, des auteurs et des professionnels de la culture...), et ateliers de pratique. L'interface Adage (application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle) permet aux professeurs de réserver leurs activités. Pour cette part collective, les montants sont de 25 euros pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>, de 30 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 euros pour les élèves de première et de terminale.
- Un volet individuel permet également aux jeunes de 15, 16 et 17 ans de se familiariser avec le dispositif : ils disposent d'un crédit (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans), qu'ils peuvent utiliser de façon autonome. Soucieux de l'inclusion de tous les publics, des partenariats ont été développés avec les grands réseaux socio-éducatifs comme le réseau des Écoles de la Deuxième Chance. La gestion et le développement du dispositif ont été confiés à la société pass Culture.

L'objectif officiel manque de clarté pour certains acteurs institutionnels. Par exemple, pour Olivier MEROT : « c'est un objectif qui paraît flou » car il ne précise pas, par exemple, si le 100% intègre toutes les situations de vie du jeune (scolaire et périscolaire) ou si l'objectif s'applique bien à toutes les classes d'âge. Olivier MEROT souligne également que l'objectif gouvernemental ne précise pas comment vont être réglés les déséquilibres financiers, sociaux, territoriaux qui font que la généralisation de l'EAC n'est pas encore une réalité<sup>37</sup>. En particulier, la labellisation 100% EAC des collectivités ne fait pas l'objet d'un accompagnement financier. Or, comme l'indique Olivier CAREMELLE, adjoint au Maire de Lomme et représentant du réseau des villes éducatrices au HCEAC, le frein financier risque d'être réel pour les petites communes ou les intercommunalités moins riches<sup>38</sup>.

<sup>37</sup>. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

<sup>38</sup>. Olivier CAREMELLE, audition du 12 janvier 2022

Par ailleurs, l'objectif n'est pas décliné précisément en termes d'heures d'enseignement à mobiliser. En effet, si une quotité horaire de 10% du temps d'enseignement (intégrant les 2 heures d'enseignement artistique) est définie dans la feuille de route gouvernementale pour le premier degré, tel n'est pas le cas pour le second degré, même si cela peut l'être localement (l'appel à projet « classes à projets artistiques et culturels » du Rectorat de Paris prévoyant un temps à consacrer aux projets de 8 à 20 h)<sup>39</sup>.

Enfin, selon Olivier CAREMELLE, l'objectif de généralisation de l'EAC semble comporter une contradiction : alors qu'un des facteurs importants du développement de l'EAC depuis 2013 est l'extension du temps périscolaire du fait de la réduction des horaires scolaires, celui-ci n'est plus une obligation et ne concerne, de fait, plus que 20% des enfants en élémentaire<sup>40</sup>.

Pour accompagner cette démarche, chaque territoire pourrait réaliser six arbitrages permettant de circonscrire ce que sera le périmètre local du 100% EAC :

- Définir le public (classe d'âge – 0-18, 3-18 ?)
- Territoire de déploiement (dans le cas d'intercommunalités)
- 100% pour toutes les situations (aide sociale à l'enfance (ASE), handicap, établissements privés...) ou non
- Prise en compte du temps périscolaire, voire extrascolaire
- Lien avec les familles
- Socle artistique et culturel du parcours<sup>41</sup>

Dans ce cadre, le Rectorat de Paris souhaiterait que soit défini, en partenariat avec la Ville, un socle identifiant les points de passage obligés de l'EAC à Paris pour le premier degré (par exemple, le fait d'être allé au moins une fois au Louvre ou dans un des musées de la Ville). En collège, ce socle aborderait plus largement l'art contemporain et l'expression orale<sup>42</sup>.

Ces arbitrages peuvent désormais s'appuyer sur le guide d'auto-positionnement des collectivités en matière d'EAC, publié par le HCEAC en janvier 2022.

<sup>39</sup>. Olivia DEROINT, audition du 10 novembre

<sup>40</sup>. Olivier CAREMELLE, *idem*

<sup>41</sup>. Olivier MEROT, *idem*

<sup>42</sup>. Olivia DEROINT, *idem*



## Guide pratique pour l'état des lieux territorial

En décembre 2021, le label «100 % EAC» est officiellement lancé. Il distinguera les collectivités qui portent un projet dans l'esprit de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle élaborée en 2016 par le HCEAC.

Pour accompagner cette labellisation, entre 2018 et 2020, les représentants de dix territoires laboratoires (Bessancourt, Cannes, Carros, Château-Arnoux-Saint-Auban, Château-Thierry, Guingamp, La Courneuve, Metz, Quimper et Saint-Brieuc) se sont réunis sous l'égide du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle afin de confronter leur expérience pour élaborer des outils méthodologiques. Ces travaux ont débouché sur la rédaction d'un guide pratique pour l'état des lieux territorial. Les objectifs de ce guide de 18 pages sont triples: permettre aux collectivités de s'auto-évaluer, dresser un état des lieux et construire une stratégie de généralisation de l'EAC pour leur territoire.

Outil d'aide à l'analyse, il comprend 4 axes d'analyse:

- le contenu des projets d'éducation artistique et culturelle,
- le périmètre des publics concernés,
- le contexte de mise en œuvre des projets par les partenaires,
- la gouvernance.

Des axes qui sont déclinés en 15 principes: démarche artistique et culturelle dans le respect de la Charte pour l'éducation artistique et culturelle; temps scolaire ou de formation; hors temps scolaire; petite enfance; enseignement supérieur; environnement familial ou de vie des jeunes; Inscription de l'objectif 100 % EAC dans le volet culturel et de démocratisation des projets d'établissements d'accueil d'enfants et de jeunes, dans la dynamique d'un parcours d'éducation artistique et culturelle; rayonnement des actions sur leur territoire, croisement des publics et continuité des temps de vie, en mixité sociale, intergénérationnelle; outil de suivi personnalisé du jeune bénéficiaire, pour garder trace de son parcours et pour la capitalisation de ses projets d'éducation artistique et culturelle; production et diffusion de documents d'accompagnement pour la construction et le suivi des projets et l'information des territoires (liste des ressources artistiques, culturelles, patrimoniales...); conception et mise en place de formations; cadre général de pilotage; la structuration d'un projet de territoire en s'appuyant sur les conventions et projets éducatifs territoriaux existants; conception et mise en œuvre de dispositifs de comptabilisation et/ou d'évaluation; et conception et mise en œuvre de dispositifs de valorisation et de partage d'expériences<sup>43</sup>.

43. <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Demandes-de-labellisation/Label-100-EAC>

## B. L'EAC à Paris: une politique volontariste de la Ville, des actions sur le terrain diversifiées

**La politique de l'EAC à Paris peut s'appuyer sur des facteurs favorables dus à sa position de capitale culturelle et à des particularismes institutionnels et administratifs. Pour autant, le volontarisme de la municipalité a permis la mise en place des nombreux dispositifs, que complète l'action des services de l'État et des financeurs privés. Ces actions s'adressent à tous les enfants et jeunes de 0 à 18 ans en s'efforçant de corriger les déséquilibres sociaux, géographiques ou liés à la situation individuelle (handicap, maladie...). Elles permettent d'offrir toute la palette disciplinaire et des expériences variées qui font de l'EAC à Paris un fort vecteur de démocratisation culturelle.**

### 1. Paris: un territoire aux atouts multiples

#### a. Les atouts d'une situation centrale

Le premier atout de Paris est celui d'être la capitale d'un État longtemps très centralisé, qui a concentré la localisation des institutions culturelles nationales sur le territoire même de la capitale, à l'image des institutions auditionnées, visitées ou ayant contribué aux travaux: le Louvre, le Centre Pompidou, la Bibliothèque nationale de France, le musée des Arts et Métiers, le musée de l'Homme et le Muséum d'histoire naturelle, le Panthéon, le Musée de l'Armée, l'Opéra-comique, le musée d'Orsay, la Villette, Universciences, la Cinémathèque française, l'Institut du monde arabe.

Cette densité, fruit d'un investissement continu de l'État au fil des décennies, trouve toujours un écho financier dans les crédits alloués par la DRAC au territoire puisque la moyenne allouée annuellement par habitant à Paris atteint 13,70 euros, contre une moyenne régionale de 8,50 euros<sup>44</sup>.

Par ailleurs, commune densément peuplée, Paris a aussi développé un réseau extrêmement fourni d'équipements culturels de proximité ou à rayonnement plus large, français, voire international. Il s'agit évidemment des réseaux des bibliothèques/médiathèques et des conservatoires, les musées gérés par la Ville via Paris-Musées, ou encore des établissements créés par la Ville et largement financés par elle (la Maison du geste et de l'Image, le Forum des images, la Maison des pratiques artistiques amateurs ou encore le 104). La mission a pu mesurer de cette richesse à travers ses auditions et ses visites<sup>45</sup>.

Capitale économique, la centralité du territoire l'est aussi par rapport à la Métropole du Grand Paris, et Paris concentre ainsi une forte proportion des équipements culturels privés et associatifs de l'agglomération, qu'il s'agisse des lieux de diffusion (musées, galeries, des théâtres, salles de spectacle vivant au sens large, ...) ou de pratique.

44. Laurent ROTURIER, audition du 29 septembre 2021

45. Voir annexes 6 et 8

Claire MAZERON a évoqué « une ville monde, avec une richesse partenariale extrême, en termes d'institutions culturelles et des possibilités nombreuses pour des élèves qui veulent devenir des préprofessionnels ou des professionnels dans certains domaines »<sup>46</sup>. Pour Marie DESPLECHIN, écrivain, les jeunes parisiens sont de ce point de vue « les enfants les plus privilégiés du monde »<sup>47</sup>.

Enfin, Paris bénéficie d'une compacité de son territoire et d'un réseau de transports en commun qui facilitent beaucoup l'accès de ses jeunes aux équipements de toute nature, comme cela a été souligné par Laurent ROTURIER. De son côté, Stéphanie POURQUIER-JACQUIN, maître de conférences au Centre national des Arts et Métiers (CNAM) et à l'INSEAC, rappelle qu'en milieu rural, la question du transport est un frein aux projets d'EAC<sup>48</sup>. Cet atout est cependant atténué par les mesures liées au plan Vigipirate pouvant freiner les sorties scolaires en transports en commun<sup>49</sup>.

### b. Les atouts institutionnels

L'organisation institutionnelle parisienne présente trois particularités favorisant la conduite et la coordination des politiques éducatives en général, et de l'EAC en particulier :

- l'absence d'intercommunalité de rattachement, qui permet à la commune d'exercer seule l'ensemble de ses prérogatives du bloc communal (à l'exception de quelques compétences techniques confiées aux syndicats créés à l'époque du département de la Seine),
- la coexistence au sein de la même collectivité de la commune et du département, qui permet de maîtriser les compétences scolaires du primaire au collège (et avec la petite enfance). Ce phénomène a été accentué et simplifié par la réforme du statut de Paris de 2017 qui a supprimé le département de Paris, faisant de la Ville de Paris une collectivité *sui generis*,
- la présence d'un interlocuteur académique, le rectorat, ayant le même périmètre.

Ces deux dernières singularités ont été relevées par Olivier MEROT : « c'est une force pour Paris, une ville-rectorat, une ville-département qui, du coup, depuis la naissance jusqu'au moins la 3<sup>ème</sup> est en pleine capacité pour faire cette coordination<sup>50</sup>. »

### c. Les spécificités parisiennes

Paris possède également deux autres atouts, l'un unique, l'autre partagé avec une minorité d'autres communes.

Le premier est le corps des Professeurs de la Ville de Paris (PVP), unique en France. Amandine SCHWOERER, PVP arts plastiques, en a présenté leurs missions<sup>51</sup> : bénéficiant d'un statut particulier, ils ont pour mission d'apporter une prestation supplémentaire spécialisée d'enseignement aux enfants de toutes les écoles élémentaires publiques de la Ville de Paris. Ils assurent l'enseignement des disciplines artistiques (éducation musicale – 1 heure par semaine par classe, arts plastiques – 1 heure par semaine), et sportives (1h30 par semaine par classe). Ils doivent se conformer aux programmes et instructions officielles de l'Education nationale. De même, leur enseignement doit être conforme au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

46. Claire MAZERON, audition du 10 novembre 2021

47. Marie DESPLECHIN, audition du 8 décembre 2021

48. Stéphanie POURQUIER-JACQUIN, audition du 10 novembre 2021

49. Sylvestre GOZLAN, responsable EAC de l'Etablissement public du par cet de la Grande Halle de La Villette, contribution écrite

50. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

51. Amandine SCHWOERER, audition du 6 octobre

En leur qualité d'agents de la Ville de Paris, les 750 PVP sont placés sous l'autorité hiérarchique directe du chef du bureau en charge des professeurs de la Ville de Paris à la direction des affaires scolaires. Cependant, en tant qu'enseignants dans les écoles publiques de la Ville de Paris, ils sont placés sous l'autorité pédagogique de l'Inspecteur d'Académie, représenté par l'inspecteur de l'Education nationale (IEN) de circonscription qui a la responsabilité du contrôle de l'ensemble des enseignements dispensés dans l'école.

Les professeurs de la Ville de Paris sont membres à part entière de l'équipe pédagogique des écoles et peuvent de ce fait contribuer aux projets portés par les professeurs ou le directeur en matière d'EAC, apportant de surcroît leur compétence technique et leur sensibilité artistique (beaucoup de PVP sont d'abord des artistes avant d'être des enseignants).

La seconde spécificité est la mise en place, et le maintien, des temps d'activité périscolaire (TAP) en compensation de la réduction d'une demi-journée de la semaine d'enseignement issue de la réforme des rythmes éducatifs<sup>52</sup>.

Ces TAP sont positionnés de 15h à 16h30 le mardi et le vendredi et ont la particularité, par rapport au temps périscolaire du soir et du mercredi, de rassembler plus de 80% des élèves (contre 20 à 40 %) et de proposer des plages de temps suffisamment longues, et correspondant à des horaires traditionnellement scolaires pour mener des projets avec une progressivité, d'une part, et d'envisager des passerelles avec les activités du temps scolaire d'autre part. Pour Sylvaine BAEHREL, Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE)-Paris, responsable du second degré, cette réforme était l'occasion de mettre en place des activités devant permettre aux élèves de découvrir de nouvelles pratiques artistiques et culturelles<sup>53</sup>.

## 2. La multiplicité des dispositifs et des interlocuteurs

### a. Principalement mis en œuvre par les directions la Ville de Paris

En préambule de son intervention devant la mission, Patrick BLOCHE a rappelé qu'« au travers de la formule « l'EAC est partout », transparait [...] un objectif majeur : 100% des enfants parisiens doivent être concernés par l'EAC ». Les actions en direction de la jeunesse de la Ville de Paris concernent ainsi les enfants et adolescents de la crèche au collège et sont mises en œuvre par plusieurs directions, le rôle prépondérant étant assuré par la direction des affaires culturelles (DAC) et la DASCO.

Ces politiques sont décrites dans le programme éducatif de territoire (PEDT)<sup>54</sup>, dans le schéma parisien des services aux familles ainsi que dans le contrat de ville pour les quartiers dits prioritaires<sup>55</sup>. Les nombreux dispositifs parisiens sont ainsi labellisés par le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC).

52. Cf. loi de 2013 de refondation pour l'école de la République

53. Sylvaine BAEHREL, audition du 26 janvier 2022

54. <https://www.paris.fr/pages/le-projet-educatif-territorial-pour-paris-3991>

55. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021





Parcours EAC de la Ville de Paris

- Actions menées par la direction des affaires culturelles (DAC)

En introduction de la présentation des dispositifs pilotés par la DAC, Carine ROLLAND indique que l'offre culturelle est présente dans 620 (sur 645) écoles, 304 centres de loisirs, 102 collèges et associe 150 partenaires<sup>56</sup>.

Le document présenté à la mission par Carine ROLLAND et Irène BASILIS, directrice des affaires culturelles, décrit le dispositif de l'EAC piloté par la DAC, conjointement avec la DASCO et la direction des familles et de la petite enfance (DFPE) : les actions d'EAC sont mises en œuvre sous le label « l'Art pour grandir », créé en 2009 et récompensé par un prix Territoria en 2010, qui propose des parcours gratuits et de qualité dans toutes les disciplines.

Carine ROLLAND a évoqué les principaux dispositifs : le parcours de sensibilisation musicale (PSM), dispensé pendant le temps scolaire depuis 2016 par les conservatoires touche 90% des écoles et 86% des élèves de cours préparatoire (CP) ; les ateliers culturels dans le cadre des TAP, au nombre de 4600 ; les actions en faveur du cinéma (« mon 1<sup>er</sup> cinéma » en maternelle, « mon 1<sup>er</sup> festival » en élémentaire et « collège au cinéma »).

Comme l'a présenté Irène BASILIS, l'Art pour grandir prend aussi des formes très variées : « une œuvre à l'école », qui s'appuie sur le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) ; « jeunes collectionneurs », également mis en œuvre par le FMAC et qui s'adresse aux collégiens ; « Au pays des musées », pour les enfants des centres de loisirs autour des collections de Paris Musées et de l'activité des Archives de Paris autour de l'EAC. La DAC finance également des résidences d'artistes dans les écoles et les collèges (52 dont 37 en secteur réussite éducative) et, depuis 2020, dans les crèches<sup>57</sup>. A cela s'ajoute aussi « objectif photo » et le parcours enfance et jeunesse au Théâtre de la Ville. Au total, près de 20 parcours ou actions sont développés pour les 0-16 ans, représentant 94% des écoles, 88% des collèges et 42% des centres de loisirs<sup>58</sup>.

56. Carine ROLLAND, audition du 6 octobre 2021  
 57. Irène BASILIS, audition du 6 octobre 2021  
 58. Document présenté lors de l'audition du 6 octobre 2021

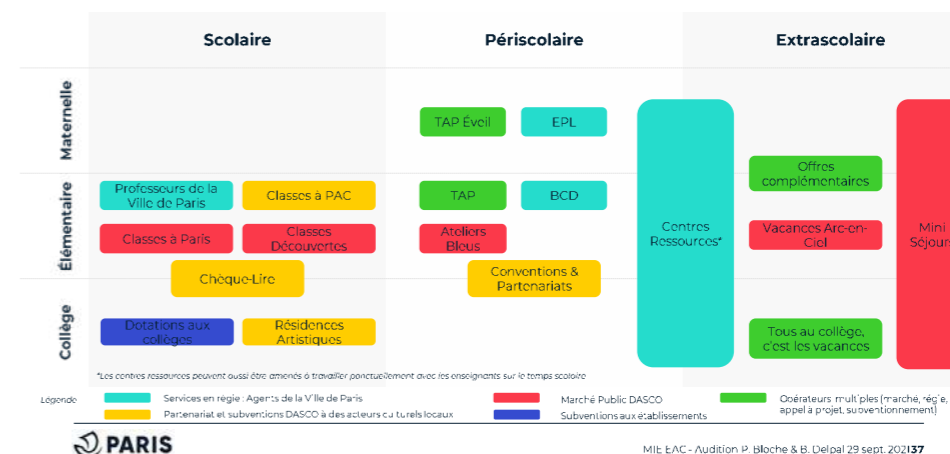
Par ailleurs, la DAC travaille également en partenariat avec la direction de la jeunesse et des sports (DJS) à travers les centres d'animation (« Paris Anim' »), ou la direction des affaires sociales, de l'enfance et de la santé (DASES) pour les centres de l'aide sociale à l'enfance, élargissant d'autant le public touché par des actions artistiques et culturelles.

Enfin, la réforme des conservatoires d'arrondissement en 2015<sup>59</sup> a permis la mise en place du parcours de sensibilisation musicale en CP et a accompagné la réforme des temps périscolaires. Emmanuel ORIOL et Dominique DAVY-BOUCHENE, directeurs des conservatoires du 20<sup>e</sup> et du 14<sup>e</sup> arrondissement, ont tous deux souligné à quel point la réforme avait bouleversé la pédagogie et le fonctionnement des conservatoires et les avait obligés à s'adapter très rapidement à cette nouvelle demande<sup>60</sup>.

- Actions menées par la direction des affaires scolaires (DASCO)

Bérénice DELPAL a présenté la vision extensive de l'EAC, les objectifs et les dispositifs de sa direction.

Panorama de l'offre artistique et culturelle DASCO



### Temps scolaire

Sur le temps scolaire, l'intervention de la DASCO ne concerne que l'école élémentaire (CP-CM2). Elle s'appuie en premier lieu sur l'action des PVP, qui, au-delà des enseignements artistiques proprement dits, peuvent initier des projets d'EAC, comme par exemple dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, avec un projet de chorale monté par l'IEN du secteur en partenariat avec les PVP musique et restitué lors d'un concert au musée d'Orsay<sup>61</sup>. Les PVP accompagnent aussi de nombreux ateliers pédagogiques en dehors de leurs temps d'enseignement (13 500 élèves concernés). Amandine SCHWOERER a ainsi rappelé l'implication des PVP dans les trois piliers de l'EAC<sup>62</sup>.

Les « classes à Paris » proposent depuis 1990 des ressources culturelles aux professeurs des écoles pour des projets d'EAC. 132 classes étaient concernées en 2020-2021 pour 2 737 élèves. Il s'agit d'un dispositif géré sous la forme d'un appel d'offres.

59. La réforme avait pour objectif de mobiliser leurs équipes pédagogiques pour aller au-devant des enfants sur le temps scolaire et périscolaire et toucher par une approche collective de l'enseignement musical (chorale, pratique instrumentale, danse) un public beaucoup plus large  
 60. Visite du conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement, 29 novembre 2021  
 61. Musée d'Orsay, contribution écrite  
 62. Amandine SCHWOERER, audition du 6 octobre 2021

Une partie des « classes de découverte » (séjours de 11 jours encadrés par les professeurs et financés par un marché DASCO) concernent une des thématiques de l'EAC: le patrimoine. Ces séjours concernent environ 110 classes par an (sur 327).

En collège, la DASCO estime que 51% des projets financés par les dotations pédagogiques versées par la Ville concernent l'EAC.

La direction finance également en collège (22 établissements concernés, principalement en REP) le programme « Eloquentia » (formation à la prise de parole). Pour l'année scolaire 2021-22, une expérimentation est en cours avec la CASPE 18 pour élargir l'action sur les temps scolaire et périscolaire.

### Temps périscolaire

Sur le volet culturel, les temps d'activité périscolaire sont co-construits avec la DAC et sont encadrés soit par des animateurs, soit par des associations. Ils font intervenir des acteurs culturels selon diverses modalités: en régie, par le biais d'appels à projets, d'appels d'offres ou de subventions). Au total, 67% des TAP en élémentaire et 43% en maternelle portent sur des activités culturelles et/ou artistiques.

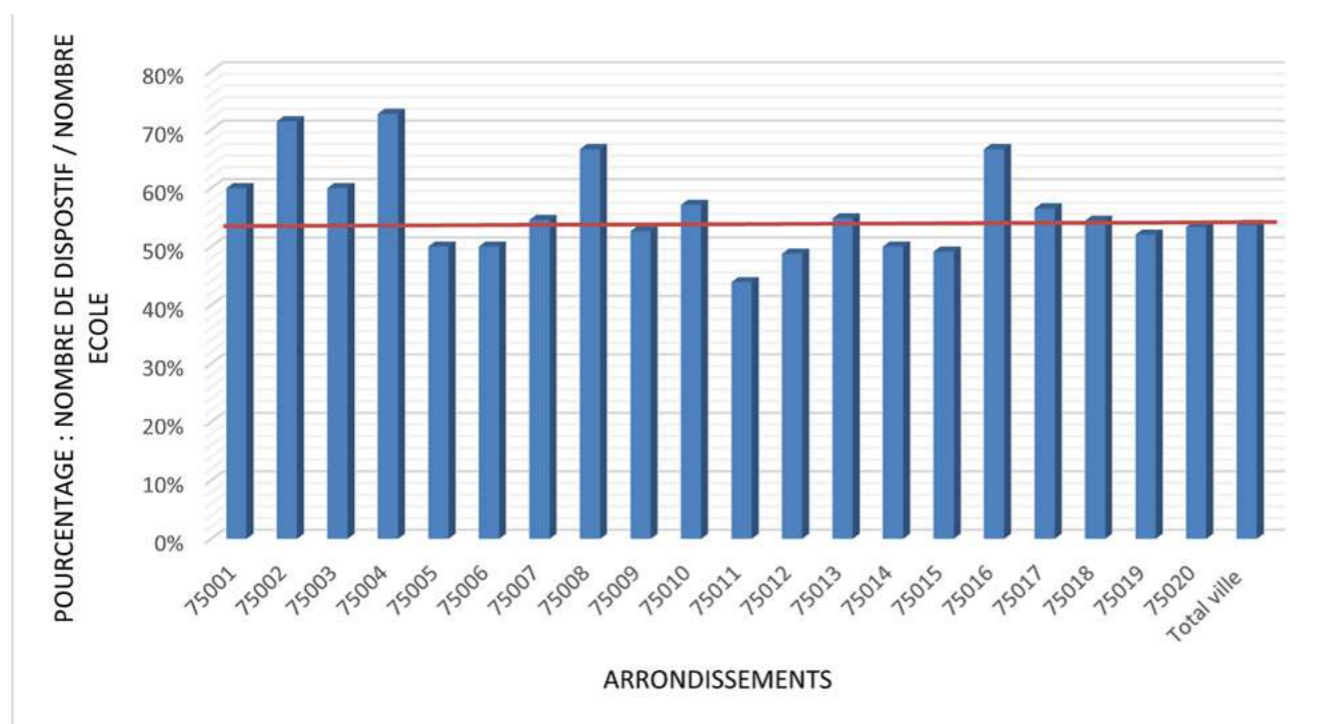
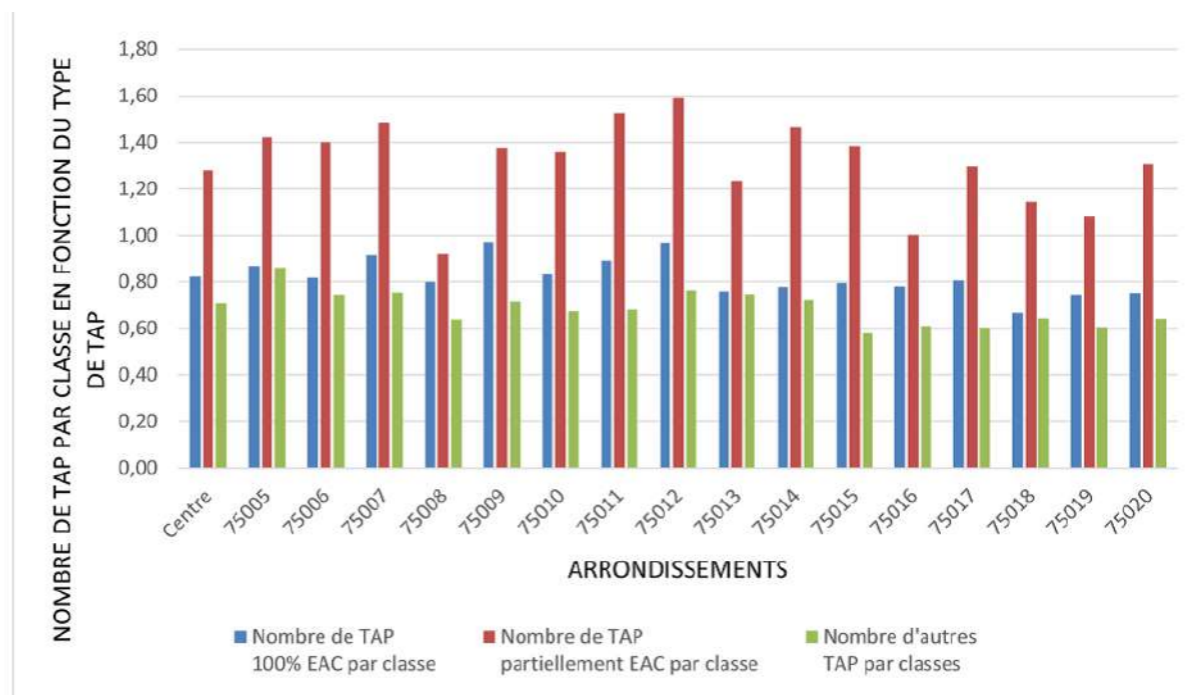


Diagramme dispositifs TAP EAC selon l'école par arrondissement



Dispositif TAP en fonction du nombre de classes et de l'arrondissement

Lors du temps périscolaire, notamment à midi, des projets peuvent également être mis en œuvre autour de la lecture dans les espaces premier livre (EPL) en maternelle ou les bibliothèques centres de documentation (BCD) en élémentaire.

Enfin, sur le temps du soir en élémentaire, des « ateliers bleus », payants, proposent des activités culturelles et scientifiques. Ces ateliers concernent 7% des enfants.

### Temps extrascolaire

Le principal vecteur de l'EAC concerne le 1<sup>er</sup> degré avec 14 500 enfants accueillis dans les centres de loisirs des petites et grandes vacances, avec dans 72% des cas des projets à dominante EAC. L'intérêt de ce format est de permettre le développement des projets sur un temps long, d'une ou deux semaines, en sollicitant l'ensemble des trois piliers de l'EAC. C'est ce que propose par exemple la Grande Halle de la Villette, un des nombreux partenaires de la DASCO, qui privilégie ce format<sup>63</sup>.

Un autre dispositif participant à l'EAC est « Tous au collège », expérimenté depuis 2018. Ce dispositif gratuit proposé dans 13 collèges pendant les vacances scolaires et organisé autour de parcours pluridisciplinaires intègre des activités artistiques et culturelles. Il touche environ 400 jeunes.

Le même nombre d'enfants, environ 400, de 4 à 16 ans, bénéficie des séjours à dominante patrimoine ou arts vivants du dispositif « vacances arc en ciel<sup>64</sup> »,.

63. Sylvestre GOZLAN, responsable EAC La Villette, contribution écrite

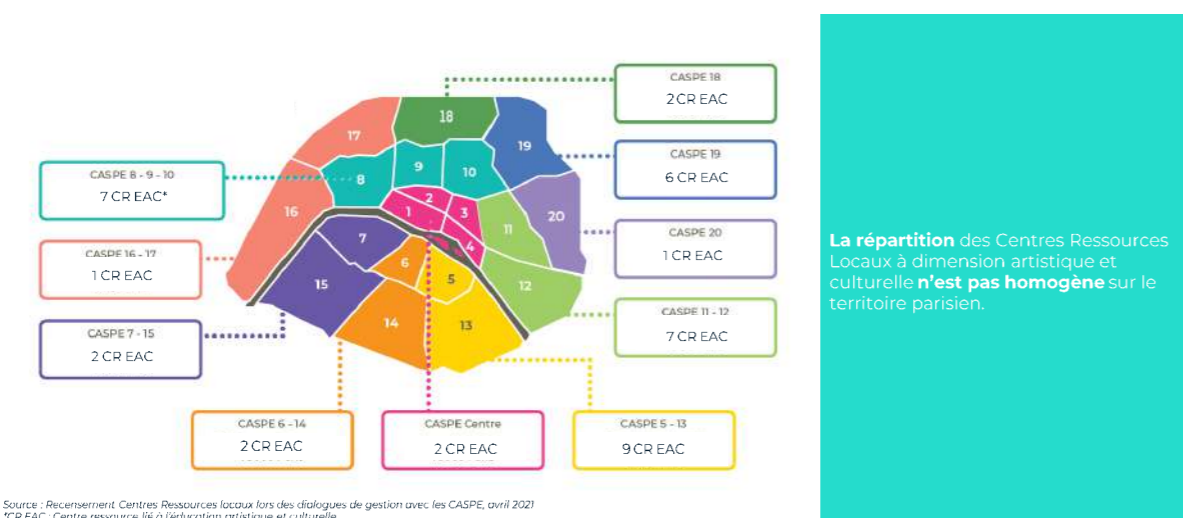
64. Séjours de 12 jours organisés pendant les grandes vacances avec une tarification très sociale

## Centres de ressources

Enfin, pour développer toutes ces activités, les enseignants et animateurs peuvent s'appuyer sur les deux centres de ressources Paris lecture et la cinémathèque Robert Lynen.

S'ajoutent à ces centres parisiens, les centres de ressources locaux qui accueillent les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires ou dont les animateurs interviennent dans les centres de loisirs. Ils sont au nombre de 105 sur le territoire parisien, dont 39 à vocation EAC. Leur répartition sur le territoire est hétérogène.

### Les Centres Ressources locaux



Source : Recensement Centres Ressources locaux lors des dialogues de gestion avec les CASPE, avril 2021  
\*CR EAC : Centre ressource lié à l'éducation artistique et culturelle



MIE EAC - Audition P. Bloche & B. Delpal 29 sept. 2021 81

- Actions menées par la direction des familles et de la petite enfance (DFPE)

Marie DAUDÉ, Secrétaire générale adjointe de la Ville de Paris, a présenté la politique d'EAC en direction de la petite enfance, qui se développe selon trois axes dans les crèches municipales<sup>65</sup> :

- Les activités éducatives menées par les personnels des structures d'accueil municipales, dans lesquelles le volet autour des arts est essentiel, dans le cadre de projets avec les ressources du quartier, équipements culturels, associations, appui des parents également.
- Le projet « langue, langage et culture » lancé en 2019 pour travailler sur l'éveil culturel et le plurilinguisme.
- Depuis l'année scolaire 2020-21, l'intégration, par des résidences d'artistes, au programme « l'Art pour grandir », en partenariat avec la DAC (4 crèches en 2020, 12 en 2021).

65. Marie DAUDE, audition du 20 octobre 2021

La DFPE, dans le cadre de son rôle de direction chef de file des actions envers les familles, apporte également son soutien à des associations qui favorisent l'échange parents-enfants au travers d'activités artistiques, à tout âge.

Parmi les dispositifs financés, les lieux d'accueil enfants-parents (LEAP) associatifs parisiens (graine de famille, le jardin des Roos, ...) proposent des ateliers d'EAC pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs familles. De son côté, le réseau Môm'Artre accueille les enfants de 4 à 11 ans après l'école dans les quartiers populaires, en ciblant les familles monoparentales et/ou à faibles revenus<sup>66</sup>.

Enfin, depuis le printemps 2021, une vingtaine de crèches sont ouvertes le samedi matin pour accueillir les familles avec enfants de 0 à 6 ans (opération « les samedis en famille »). A l'issue d'un appel à projet, l'animation de ces matinées est confiée à 16 acteurs artistiques et culturels qui proposent des ateliers de réalisations plastiques, de danse, etc...

- Actions menées par la direction de la jeunesse et des sports (DJS)

Marie DAUDÉ a également présenté les axes d'intervention sur le temps extra-scolaire pilotés par la DJS à travers les 50 centres « Paris anim' » gérés par des associations d'éducation populaire, dans lesquels 40% des inscriptions portent sur des activités artistiques et culturelles. Le public des centres est très majoritairement jeune (67% de moins de 26 ans), même s'il est souligné la difficulté d'atteindre les jeunes adultes (18-25 ans), composant 7% des inscrits. Le domaine musical est particulièrement privilégié (75% des activités). Les arts plastiques ou le théâtre sont également représentés.

Depuis 2015, les centres Paris anim' ont développé un partenariat fort avec les conservatoires municipaux, permettant la mise en place d'actions communes (orchestres, formations, représentations) comme, par exemple, une coopération mise en place dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement pour animer un club de jazz.

Un deuxième volet de cette politique se développe dans les centres Paris jeunes, ouverts aux 16-25 ans dans les quartiers de la politique de la ville (QPV). Leur objectif est de faire accéder les jeunes « aux connaissances et pratiques essentielles à l'acquisition d'une citoyenneté bien pensée »<sup>67</sup>. Les exigences en matière d'EAC de ces centres vont être renforcées dans le cadre du prochain marché de gestion, qui imposera cinq heures hebdomadaires de médiation pendant les semaines scolaires, nécessitant un travail en amont avec les relais du champ social des établissements culturels de la Ville, de l'État ou associatifs. La DJS développe aussi une action pour favoriser l'accès à la culture et l'autonomie culturelle des jeunes. Ainsi, le Kiosque jeunes propose des offres culturelles, sportives et de loisirs aux 16-30 ans, sous forme d'invitations ou de tarifs réduits. Il est installé depuis l'automne 2021 dans le QJ (« quartier jeune »), au sein des anciens locaux de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Cette approche bénéficie à 70 000 jeunes par an (dont 20 000 venant sur place), le spectacle vivant représentant plus de 50% de l'offre. Les informations du kiosque jeune sont relayées par les 25 points d'information jeunesse disséminés sur le territoire parisien.

Enfin, précurseur du pass culture, la Ville avait mis en œuvre dès 2012 le « pass jeunes », qui permet aux jeunes âgés de 15 à 25 ans de bénéficier pendant les mois d'été de 30 à 40 offres, presque toutes gratuites<sup>68</sup>. 47 000 personnes en ont bénéficié lors de l'édition de l'été 2021.

66. Chantal MAINGUENE, audition du 26 janvier

67. Note du Directeur de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2021

68. Marie DAUDE, *idem*



- Actions menées par la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES <sup>69</sup>)

La Ville de Paris est chargée de la protection, l'accompagnement et l'hébergement de 1100 personnes, principalement des mineurs et quelques majeurs et des familles, au sein de 13 établissements, dans et hors Paris. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'actions d'EAC pour ces publics est compliquée car leur durée d'accueil peut être très variable, de quelques jours à des années, avec parfois une déscolarisation. L'accès à l'art et la culture, défini de manière plus large que l'EAC au sens strict, est présent dans le schéma de prévention et de protection 2015-2020. Sur cette base, se sont construits de nombreux partenariats avec l'aide de la DAC et de Paris-Musées, un des enjeux étant de permettre une accessibilité aux équipements culturels y compris pour les jeunes hébergés dans les établissements en dehors de Paris<sup>70</sup>.

La caractéristique des projets au sein des établissements réside dans leur émergence locale, fruit de l'initiative des équipes des établissements. A titre d'exemples, citons un projet du centre maternel Marie Becquet de Vienne avec le collectif Graffiti sur des portraits de femmes inspirantes, ou encore un projet au Centre Education et Orientation Scolaire et Professionnel (CEOSP) d'Annet-sur-Marne avec le musée de la Grande guerre<sup>71</sup>

- Actions menées par la Direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires (DDCT)

Les actions en matière de politique de la Ville ont été présentées par Gaëlle CORNEN, sous-directrice en charge de la politique de la ville et de l'action citoyenne à la DDCT<sup>72</sup>. Les QPV regroupent 17% de la population parisienne sur huit arrondissements<sup>73</sup>. Les politiques mises en œuvre dans ces quartiers font l'objet d'un contrat avec l'État pour la période 2015-2022. Le principe retenu pour la mise en œuvre d'actions est de s'appuyer sur la mobilisation des dispositifs de droit commun, d'orienter les crédits des directions (principalement DASCO, DAC, DJS) de sorte que l'effort soit plus important dans ces quartiers. Pour autant, deux projets sont dédiés aux QPV. Le premier mobilise des crédits du budget participatif et s'intitule « Musique pour tous ». Il a permis l'acquisition d'instruments de musique dans les conservatoires et leur mise à disposition également dans les bibliothèques. Le second projet est le contrat territorial lecture, avec un financement de la DRAC Ile-de-France, dans six territoires QPV, piloté par la DAC. Ce plan permet d'organiser des résidences d'écrivains et d'illustrateurs, des ateliers d'écriture.

Le dernier levier d'action est l'appel à projets annuel lancé par la DRAC et la Ville, finançant des projets des associations de quartier, dont une partie a une dimension culturelle et artistique. Gaëlle CORNEN cite par exemple le projet « opéra sur le toit » qui permet à des élèves d'un collège REP de bénéficier de cours de piano et d'un lieu de répétition.

## b. Des dépenses conséquentes

L'investissement de la Ville en matière d'EAC doit comptabiliser à la fois les dépenses de gestion et d'intervention (subvention) et la masse salariale du personnel qui lui est dédié ou dont l'EAC constitue une partie de l'activité. Cette vision est pour l'instant partielle, en l'absence de comptabilité analytique sur cette politique.

<sup>69</sup>. La DASES est désormais la Direction des solidarités

<sup>70</sup>. Jean-Baptiste LARIBLÉ, audition du 20 octobre 2021

<sup>71</sup>. Sophie HARISTOUY, audition du 20 octobre 2021

<sup>72</sup>. Gaëlle CORNEN, audition du 20 octobre 2021

<sup>73</sup>. Le périmètre des QPV est défini par l'État en fonction d'indicateurs économiques mais reflète insuffisamment la réalité de certains quartiers, des quartiers faubouriens s'étant enrichis alors que des secteurs plus périphériques, aux portes de Paris, dont les indicateurs se sont dégradés, ne sont pas encore en QPV (porte de Vincennes dans le 12<sup>ème</sup>, les Périchaux dans le 15<sup>ème</sup>).

Pour les dépenses d'intervention, la DASCO estime que les moyens mobilisés atteignent 13 M€<sup>74</sup>. En regard, les subventions directement liées à l'EAC versées par la DAC aux opérateurs culturels (100 000 €) et aux 150 partenaires de « l'Art pour grandir » (210 000 €) sont modestes.

En termes de masse salariale, la DAC a estimé à 3 M€ le coût d'intervention des enseignants de conservatoires dans le PSM, les TAP et les classes à horaires aménagés. La part du coût des bibliothécaires dans le cadre de ces activités n'est en revanche pas chiffrée.

Les interventions au titre de la politique de la ville s'élèvent à 1 M€ (cofinancement État-Ville de Paris), sachant que les crédits des directions sur les dispositifs de droit commun sont estimés par la DDCT à 4,1 M€.

## c. Les dispositifs des autres parties prenantes

- Rectorat de Paris

Chaque académie définit et met en œuvre sa politique: certains projets peuvent ainsi être expérimentés dans une ou plusieurs académies avant d'être éventuellement déployés. Ainsi, par exemple, l'Académie de Versailles mène un programme intitulé PEGASE, pour tester la généralisation de l'EAC sur cinq établissements du second degré<sup>75</sup>.

Au sein du Rectorat de Paris, Olivia DEROINT conçoit son rôle comme étant un rôle non seulement de coordination, d'appui aux chefs d'établissement et aux porteurs de projet mais aussi de financeur de certaines actions à travers les projets annuels académiques<sup>76</sup>.

Dans le premier degré, l'appel à projet annuel pour les classes à projet artistique et culturel (PAC) est cosigné par le Directeur académique pour le 1<sup>er</sup> degré et par la Directrice des affaires scolaires de la Ville de Paris, qui cofinancent le dispositif, chacun à hauteur de 50 000 €. Le plafond de subvention par projet est de 1 200 €. La sélection des projets est effectuée par une commission associant les deux institutions. Le projet artistique de classe est ainsi défini: « une organisation pédagogique ouverte à un partenariat artistique et culturel. Il constitue le prolongement des enseignements, s'appuie sur les programmes et s'inscrit dans les horaires de la classe. »<sup>77</sup>. Le temps dévolu à ces projets doit être de 8 à 15 heures (20 heures exceptionnellement). Les partenaires culturels doivent avoir été agréés par le Rectorat. La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) a récemment entamé, avec l'appui de la DRAC, l'actualisation de la liste des structures et personnes agréées; la DAC sera également associée à cette revue.

Sont également montés des projets académiques annuels thématiques tels que: « Dix mois d'école et d'opéra » ou « l'école des ondes ».

Pour les collèges, le Rectorat lance un appel à projets annuel EAC qui porte sur trois dispositifs: les classes à projet artistique et culturel (PAC), les ateliers artistiques (sur temps extrascolaire), les ateliers scientifiques et techniques.

<sup>74</sup>. Cf. audition de Marie DAUDÉ. Pour la DFPE, ce montant est de 2,4 M€.

<sup>75</sup>. Fondation Daniel et Nina CARASSO, contribution écrite

<sup>76</sup>. Olivia DEROINT, audition du 10 novembre 2021

<sup>77</sup>. Note du 24 septembre 2021 Rectorat/DASCO

Un exemple de ces projets est celui de Paris Musées dans un collège privé: l'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle vue par les artistes franco-allemands, avec les classes de 3<sup>ème</sup> (germanistes) du collège Sainte-Clotilde<sup>78</sup>.

En ce qui concerne les lycées, les projets d'EAC existent, financés par les établissements, mais ne font pas l'objet d'appel à projet du Rectorat ni d'un pilotage spécifique. La Région s'est par contre emparée du sujet (cf infra). Au lycée, les enseignements d'option et de spécialité prennent largement le relais de l'EAC: 1 000 élèves par an suivent un enseignement spécialisé au niveau de la Première.

Le Rectorat s'appuie également sur les référents culture, nommés et présents dans tous les lycées depuis 2010. Ce sont des enseignants chargés de définir et de faire émerger le volet culturel au sein du projet d'établissement, de développer et de coordonner les projets d'EAC en lien avec le conseil pédagogique de l'établissement et le conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL).

Ils ont également pour mission de valoriser les actions culturelles et artistiques conduites auprès de la communauté éducative, des partenaires d'EAC, des autorités académiques et régionales en lien avec les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle et les conseillers éducation artistique et culturelle des DRAC, en utilisant tous les moyens disponibles de communication (presse, médias, espaces numériques etc.).

Par ailleurs, le Rectorat dispose de professeurs relais, des professeurs déchargés de classe et placés auprès d'institutions culturelles (Opéra de Paris, Théâtre de la Ville,...) pour les aider à monter des projets avec les établissements. En complément, et dans l'optique de spécialisation progressive, il existe au collège des classes à horaires aménagées (CHA), en musique, théâtre, danse, dont la répartition est jugée insatisfaisante par le Rectorat, tant d'un point de vue géographique, que de la diversité sociale<sup>79</sup>.

Enfin, le Rectorat a aussi un rôle dans l'exploitation des données et l'appropriation par les établissements de l'application Adage<sup>80</sup> qui permet de recenser toutes les actions artistiques et culturelles proposées au sein de l'établissement. Ce portail unique permet de déposer une demande d'aide financière pour la réalisation des projets dans le cadre de l'appel à projet annuel.

- DRAC d'Ile-de France

La DRAC apporte son soutien financier à l'éducation artistique et culturelle. Globalement, les crédits d'intervention sur le territoire parisien s'élèvent à 30 millions d'euros, soit 27% du total de son budget, dont une partie pour financer des projets d'EAC. Parmi ceux-ci, Laurent ROTURIER a mentionné 25 projets « culture et lien social » se développant hors temps scolaire, 11 résidences d'artistes en milieu scolaire et, dans le cadre des crédits préfectoraux pour la politique de la ville, trois jumelages entre des arrondissements et des institutions culturelles: 16<sup>ème</sup> arrondissement avec le théâtre national de Chaillot, 19<sup>ème</sup> arrondissement avec la Philharmonie de Paris, 20<sup>ème</sup> arrondissement avec le théâtre national de la Colline<sup>81</sup>.

Ces actions entraînent un taux de consommation des crédits dédiés à l'EAC de 86%, bien au-dessus des objectifs fixés dans la convention avec la Ville de Paris (69%).

<sup>78</sup>. Anne-Sophie de GASQUET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>79</sup>. Olivia DEROINT, *idem*

<sup>80</sup>. [https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/pl\\_2123484/adage](https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/pl_2123484/adage)

<sup>81</sup>. Laurent ROTURIER, audition du 22 septembre 2021

- Région Ile de France

Dans le cadre de sa responsabilité de gestion des lycées et de la compétence culture partagée par toutes les collectivités rappelée par la loi NOTRe (art. 103), la Région Ile de France a développé une politique de soutien à l'EAC.

La Région finance directement l'EAC à travers un appel à projets annuel qui comporte trois volets:

- L'aide « CREAC » de maillage de proximité sur 3 ans avec 3 établissements minimum,
- Le programme d'EAC pour encourager la circulation des jeunes et leur découverte des grandes institutions culturelles d'Ile-de-France avec au moins 5 établissements,
- Le soutien aux actions ponctuelles d'EAC menées avec au moins un établissement et 3 classes.

A Paris, seuls des lycées en zone politique de la Ville, ou des lycées professionnels sans enseignements artistiques pourront bénéficier de ces dispositifs, par ailleurs ciblés sur la grande couronne et la ruralité. C'est ainsi que le musée des Arts et Métiers, dans le cadre du soutien aux projets ponctuels, avec trois lycées professionnels, a pu nouer un partenariat avec le lycée Dorian, situé dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement<sup>82</sup>. Ces appels à projets sont également déclinés pour les centres de formation d'apprentis<sup>83</sup>.

La Région finance également un programme de résidences d'artistes qui peuvent avoir lieu notamment dans des lycées.

Enfin, un peu en marge de l'EAC, plutôt dans le cadre de l'éducation populaire, la Région finance des institutions culturelles qui organisent des actions de sensibilisation à la pratique artistique pendant les vacances scolaires<sup>84</sup>.

Le conseil régional a aussi mis en place un réseau de médiateurs culturels qui interviennent dans 32 lycées et 2 universités. Au nombre de 13, ils sont gérés par ARCAD, organisme culturel associé. Leurs missions sont d'accompagner les projets d'EAC au sein des établissements. Leur faible nombre, et la confusion de leur mission avec celles des référents culture de l'Éducation nationale, pose un problème d'équité entre établissements et la question de leur positionnement.

- Secteur privé

Cette catégorie recouvre, d'une part, les établissements d'enseignement privé et, d'autre part les fondations, mécènes ou autres institutions privées apportant leur soutien financier aux actions d'EAC.

Pour ce qui concerne l'enseignement privé, il faut d'abord rappeler que, l'EAC étant intégré dans les référentiels éducatifs, les établissements sous contrat avec l'Éducation nationale sont tenus de prévoir de tels parcours dans l'organisation de la scolarité de leurs enfants. Ces activités, si elles ne font pas l'objet d'un recensement statistique, ne sont pas négligeables quantitativement. Paul SALMONA, Directeur du musée d'Art et d'histoire du judaïsme, a ainsi précisé qu'il accueillait, parmi le public scolaire, un tiers de classes de l'enseignement privé confessionnel (juif et catholique)<sup>85</sup>. Une des caractéristiques de l'EAC dans les établissements confessionnels est qu'elle peut être articulée avec l'activité pastorale au sein de

<sup>82</sup>. Visite du musée des Arts et Métiers, 25 janvier 2022

<sup>83</sup>. Agence du court métrage, contribution écrite

<sup>84</sup>. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

<sup>85</sup>. Paul SALMONA, audition du 27 octobre 2021

l'établissement, comme l'a indiqué Baptiste JACOMINO, adjoint au directeur diocésain de l'enseignement catholique de Paris<sup>86</sup>, citant l'exemple d'une évocation de la découverte de la foi à travers un parcours sur la peinture italienne au Louvre.

Les actions d'EAC dans l'enseignement privé font appel à diverses sources de financement : les fonds propres des établissements (pour le premier degré, en partie alimentés par la Ville de Paris dans le cadre de ses obligations légales), des participations des parents d'élèves et de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel)<sup>87</sup>, des financements extérieurs, privés, voire publics (puisque certains établissements privés accèdent, par exemple, aux programmes co-financés par la Ville et l'État (DRAC et Rectorat) pour l'accès au cinéma en élémentaire et au collège).

Quant aux financeurs privés, ils interviennent sur divers plans et auprès soit des établissements scolaires, soit des structures culturelles. Dans ce dernier cas, le Général de MEDLEGE, directeur du musée de l'Armée, a évoqué la fondation Michelin, dont le partenariat permet de financer le coût du transport pour des classes venant de province<sup>88</sup>. Le Rectorat a également mentionné la fondation Casino, qui finance des résidences artistiques<sup>89</sup>. La fondation Orange, quant à elle, a financé un projet du musée de l'Homme<sup>90</sup>.

Le recours à des fonds privés peut être un moyen de sécuriser le montage de projets dans la durée, comme l'a signalé Sophie DARRAGI, Secrétaire générale du théâtre des Bouffes du Nord, en évoquant le projet monté avec Franck KRAWCZYK<sup>91</sup>. Ce peut être aussi un moyen, pour des associations d'intermédiation culturelle, telles que « Thanks for nothing », de proposer aux établissements scolaires ou d'éducation populaire des projets gratuits<sup>92</sup>.

### 3. Des actions ayant vocation à toucher tous les publics jeunes

#### a. Sur tous les temps de la semaine

Alors que la plupart des interventions financées par la Ville et l'État portent sur le temps scolaire et périscolaire, notamment les TAP<sup>93</sup>, Irène BASILIS souligne l'importance de l'extrascolaire en citant Georges LAVAUDANT : « C'est parce que j'ai fait le mur et je séchais les cours que j'ai poussé la porte d'un théâtre et que le théâtre m'a sauvé. »<sup>94</sup>. Elle souligne aussi l'intérêt de la logique de parcours, de la porosité entre EAC, enseignements artistiques et enseignements spécialisés, qui permettent de poursuivre hors de l'école une pratique découverte en classe. Cette prise en compte du temps extrascolaire par les politiques d'EAC de la Ville est importante avec les activités développées pendant les vacances scolaires par la DASCO.

De même, comme l'a souligné Marie-Christine BORDEAUX, il est pertinent d'intégrer à la définition et à la conduite des actions d'EAC le secteur des politiques jeunesse car elles participent, sur le temps extrascolaire, à cet effort éducatif<sup>95</sup>. Elle s'appuie pour cela sur l'exemple du domaine sportif où la poursuite de l'activité en

86. Baptiste JACOMINO, audition du 26 janvier 2022

87. Virginie DURIN, audition du 26 janvier 2022

88. Henry DE MEDLEGE, audition du 27 octobre 2021

89. Olivia DEROINT, audition du 10 novembre 2021

90. Emilie RIQUET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

91. Sophie DARRAGI, audition du 24 novembre 2021

92. Thanks for nothing, contribution écrite

93. sachant que, dans l'enseignement privé, les TAP n'existent pas. Cf Virginie DURIN, audition du 26 janvier 2022

94. Irène BASILIS, audition du 6 octobre 2021

95. Marie-Christine BORDEAUX, audition du 24 novembre 2021

dehors de l'école, par le biais des associations sportives, notamment, est encouragée et intégrée au dispositif éducatif. C'est pourquoi certains acteurs, tels que la Ligue de l'enseignement<sup>96</sup> investissent, en plus des temps scolaire et périscolaire, le temps extrascolaire pour proposer un accompagnement des jeunes dans toutes les situations de leur vie, à l'image des interventions des centres d'animation de la DJS.

Sur le temps extrascolaire, proposer exclusivement des activités d'EAC peut ne pas suffire à fidéliser les familles. C'est pourquoi certaines associations, telles que Môm'Artrre<sup>97</sup> intègrent l'EAC à une offre plus globale de garde et d'aide aux devoirs.

L'organisation des activités sur les différents temps de l'enfant évolue en fonction de l'âge : ainsi, l'organisation des ateliers de pratique est plus facilement effectuée pendant le temps scolaire en primaire qu'au collège, où les contraintes de programme et d'horaires peuvent avoir tendance à les faire basculer sur le temps extra-scolaire, comme l'a expliqué Emmanuel ORIOL<sup>98</sup>. Par exception, comme l'a souligné Marie STUTZ, directrice de la Maison du geste et de l'image (MGI), cette dernière organise la pratique artistique principalement pendant le temps scolaire. Ceci permet l'apprentissage, de prendre du recul par rapport à l'expérience de la classe, de travailler sur la coopération, l'expérimentation, la confiance en soi<sup>99</sup>.

#### b. De 0 à 18 ans

La mission a décidé d'étendre le périmètre de ses travaux aux 0-3 ans pour répondre à l'enjeu d'une sensibilisation précoce à l'art. Celle-ci est désormais reconnue et a fait l'objet de travaux, tels que le rapport de Sophie MARINOPOULOS<sup>100</sup> sur l'importance des 1000 premiers jours. Sur ces bases, la Ville de Paris développe, de manière encore expérimentale, des dispositifs d'EAC dans le domaine de la petite enfance particulièrement bien accueillis par les familles et les professionnels<sup>101</sup>.

Concernant le premier degré, au cœur des politiques d'EAC : les projets y sont plus faciles à monter notamment du fait de l'existence d'un professeur unique par classe, appuyé par les PVP musique et arts plastiques, de l'imbrication plus forte des temps scolaire et périscolaire, ...

Pour le collège : l'importance spécifique de l'EAC a été soulignée par la DDCT car c'est la phase de la scolarité où le décrochage scolaire est le plus prévalent et où, corollairement, les jeunes sont plus difficiles à fidéliser pour des activités périscolaires et extrascolaires<sup>102</sup>. Sur le temps scolaire, les dispositifs sont nombreux et s'inscrivent dans la continuité de ceux du premier degré, avec l'objectif de s'approcher de l'intensité d'exposition à l'EAC du premier degré (à Cannes, par exemple, 87% des effectifs en collège public et privé ont participé à un projet d'EAC en 2020-21, contre 95% dans le premier degré<sup>103</sup>). Cependant, les parents d'élèves souhaiteraient une meilleure information des familles sur ces projets<sup>104</sup>.

Pour le lycée : l'objectif est plus d'aller vers des pratiques culturelles choisies et approfondies (enseignements de spécialité, options, filières spécifiques STD2A et S2TMD), dans le cadre du continuum bac-3/ bac+3.

96. Cécile SAJAS, audition du 26 janvier 2022

97. Chantal MAINGUENE, audition du 26 janvier 2022

98. Visite du Conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrt, le 29 novembre 2021

99. Marie STUTZ, audition du 5 janvier 2022

100. Cité par Catherine GUILLOU, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants/Mission-Culture-petite-enfance-et-parentalite>

101. Étude menée pour la DFPE par R. RIPON (professeur sociologie à Paris I)

102. Gaëlle CORNEN, audition du 20 octobre 2021

103. Maud BOISSAC, audition du 12 janvier 2022

104. Sylvaine BAEHREL, audition du 26 janvier 2022



La réforme du baccalauréat a eu des effets contraires, soulignés par Baptiste JACOMINO<sup>105</sup> et Colin ASPHOLM<sup>106</sup>, élu au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) de Paris: d'un côté, une place plus importante pour les enseignements artistiques pour les élèves en faisant une spécialité, en raison notamment du renforcement du contrôle continu; d'un autre, une quasi absence de l'EAC pour les élèves non concernés par les spécialités. Colin ASPHOLM estime que l'EAC en lycée général devrait se poursuivre car elle permet d'aborder les sujets de manière transversale, d'enrichir les savoirs, y compris dans le cadre de la préparation du grand oral du baccalauréat<sup>107</sup>. La classe de seconde indifférenciée reste sans doute le niveau où peuvent encore se mettre en place de tels projets, comme l'a exposé Isabelle TAVAU, présidente de l'Association Nationale des Structures d'Enseignement et de Pratiques Artistiques Associatives, évoquant un projet autour du chant baroque<sup>108</sup>.

En revanche, l'EAC reste plus présente dans les lycées professionnels, dans lesquels le Rectorat souhaite développer plus de projets en lien avec la Région, à l'image du projet avec le musée des Arts et Métiers avec trois lycées franciliens, musée qui observe que les lycéens sont très présents dans la fréquentation des musées. Ils constituent la majorité du public scolaire; dans les musées parisiens, ils représentent près de 30% des 3-18 ans<sup>109</sup>.

Et après 18 ans: bien que hors périmètre de la mission, la question de l'EAC tout au long de la vie a été évoquée par de nombreux intervenants, notamment sous l'angle des pratiques amateurs, comme moyen d'émancipation, de remettre le plaisir au centre de la pratique artistique<sup>110</sup>.

### c. Quelle que soit la situation du jeune

#### La géographie prioritaire

Le souci de prendre en compte les publics des quartiers dits prioritaires (réussite éducative, REP et REP +, quartiers politique de la ville et quartiers dits «réussite éducative», qui englobent plus d'établissements que la classification REP) est mis en avant par la plus grande partie des acteurs institutionnels et culturels auditionnés par la mission. En particulier, Patrick BLOCHE a indiqué que «*les établissements en REP ou REP+ [...] bénéficient de la part de la Ville d'une offre plus importante pour compenser des déséquilibres qui existent entre les enfants sur le temps extrascolaire.*» Cette politique publique s'observe dans les chiffres: par exemple, les dispositifs de «l'Art pour grandir» touchent 98% des 30 collèves en REP, contre 74% des 114 collèves non REP<sup>111</sup>.

La priorité budgétaire donnée aux actions dans les quartiers de la politique de la Ville a été décrite précisément par Gaëlle CORNEN<sup>112</sup>: pour la DAC, les crédits de «l'Art pour grandir» bénéficient à 52% aux quartiers prioritaires, ceux du PSM à 30% et enfin, ceux dédiés aux classes à horaires aménagés musique (CHAM) à 30%. Pour la DJS, 31% des crédits des centres Paris anim' bénéficient à ceux situés en QPV.

Cette priorité est partagée par le Rectorat qui, au-delà des appels à projets EAC, privilégie aussi les établissements REP et REP+ par des dotations horaires supplémentaires ou le dédoublement des classes<sup>113</sup>.

Parmi les exemples recueillis par la mission:

<sup>105</sup>. Baptiste JACOMINO, audition du 26 janvier 2022

<sup>106</sup>. Colin ASPHOLM, audition du 26 janvier 2022

<sup>107</sup>. Colin ASPHOLM, *idem*

<sup>108</sup>. Isabelle TAVAU, audition du 26 janvier 2022

<sup>109</sup>. Visite du 25 janvier 2022

<sup>110</sup>. Sonia LEPLAT, audition du 26 janvier 2022

<sup>111</sup>. Source: statistiques de la DAC

<sup>112</sup>. Gaëlle CORNEN, audition du 20 octobre 2021

<sup>113</sup>. Olivia DEROINT, audition du 10 novembre 2021

- le public du BAL/Fabrique du regard comprend 8 enfants sur 10 en provenance de ces établissements<sup>114</sup>.
- La «maîtrise populaire» de l'Opéra Comique présentée par Laure SALEFRANQUE, secrétaire générale adjointe de l'Opéra-comique<sup>115</sup>. Les équipes visitent chaque année plusieurs établissements en QPV, à Paris et en banlieue. Ainsi, plus de 500 enfants peuvent découvrir le chant choral et, pour les enseignants, des méthodes pédagogiques alternatives. Indépendamment de la constitution du chœur proprement dite, cette action permet de mettre en place des partenariats, des formations qui concourent également à l'EAC.

#### Enfants à l'hôpital

Patrick BLOCHE souligne que des actions spécifiques autour de l'art sont menées au profit d'enfants hospitalisés par des associations, par exemple à l'hôpital Robert Debré<sup>116</sup>. Les PVP sont également présents dans les écoles à l'hôpital, comme l'a souligné Julien DORE-LACAYROUSE, PVP<sup>117</sup>.

La DAC précise que ses dispositifs sont également déployés auprès des élèves en Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), dans certains hôpitaux et établissements sociaux<sup>118</sup>. Nombre des acteurs culturels consultés par la mission ont également fait état de leurs interventions auprès des jeunes scolarisés à l'hôpital.

#### Handicap

Au sein des écoles, pendant le temps scolaire, les élèves en milieu ordinaire bénéficient des mêmes activités au sein de leur classe. Les PVP exercent également dans les instituts médico-éducatifs (IME) ou pédagogiques (IMP) qui accueillent des enfants dont le handicap est plus lourd. Dans ce cas-là, le PVP doit évidemment adapter ses interventions. Enfin, les PVP interviennent dans les unités d'enseignement pour enfants autistes implantées dans des établissements scolaires et gérées par des hôpitaux<sup>119</sup>.

Sur le temps périscolaire, la situation est différente car les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ne peuvent intervenir et le renforcement des équipes d'animateurs pour l'accueil d'enfants handicapés n'est pas systématique, laissant des familles sans solution d'inclusion de leurs enfants sur ces temps. Pour pallier cette difficulté, Môm'Artre, dans ses antennes qui accueillent des groupes périscolaires, a créé un poste de référent handicap qui appuie les équipes d'animateurs pour l'accueil des enfants et l'adaptation des activités d'EAC<sup>120</sup>. Par ailleurs, un travail conjoint entre l'Académie et la Ville de Paris est actuellement en cours pour constituer un vivier commun AESH/animateurs afin d'améliorer l'accompagnement sur tous les temps, ce qui contribuera à une montée en compétences des équipes autour de l'inclusion. Enfin, sur le temps extrascolaire, pendant les vacances, les 8 centres de loisirs à parité jouent un rôle important pour l'accueil et l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

Pour aller vers l'inclusion du public handicapé, la DAC travaille tout d'abord sur l'inclusion pédagogique dans les conservatoires, avec la désignation d'un référent handicap. Par ailleurs, des partenariats avec des IME sont passés dans le cadre de «l'Art pour grandir».

<sup>114</sup>. Visite du BAL, la Fabrique du regard, le 10 janvier 2022

<sup>115</sup>. Laure SALEFRANQUE, audition du 5 janvier 2022

<sup>116</sup>. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021

<sup>117</sup>. Julien DORE-LACAYROUSE, audition du 6 octobre 2021

<sup>118</sup>. document présenté lors de l'audition du 6 octobre 2021

<sup>119</sup>. Julien DORE-LACAYROUSE, *idem*

<sup>120</sup>. Chantal MAINGUENE, audition du 26 janvier 2022

A l'image du Théâtre de la Ville qui mène des actions depuis 2015, avec la Fondation «Entreprendre», pour l'accessibilité et la médiation en direction d'enfants souffrant de troubles autistiques<sup>121</sup>, tous les intervenants rencontrés durant cette mission accueillent des jeunes handicapés dans leurs lieux et au sein de leurs activités. L'approche retenue vise, autant que possible, à prendre en compte l'ensemble des handicaps (physique, sensoriel ou mental<sup>122</sup>). Paris-Musées accueille ainsi des groupes de jeunes et tient une comptabilité par nature de handicap, où il apparaît que le handicap psychique et mental est très majoritaire (69%)<sup>123</sup>. L'Opéra comique a présenté l'exemple des concerts «relax», dans lesquels les réactions de jeunes liées à leur handicap sont accueillies avec bienveillance par le public et les artistes, préalablement informés de cette modalité<sup>124</sup>. Enfin, la petite galerie du Louvre ouvre ses portes aux groupes d'enfants venant des structures médico-sociales le mardi, jour de fermeture du musée, pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles<sup>125</sup>.

### Champ social

La politique menée par la Ville de Paris vise à proposer des activités aux jeunes qui ne sont pas pleinement intégrés au système scolaire du fait de leur situation sociale. La difficulté de ces actions est de pouvoir toucher des enfants qui sont, chacun, dans une situation singulière, rendant plus complexe la réalisation de projets qui nécessitent une durée de réalisations et une stabilité du groupe qui y participe.

Sophie HARISTOUY, cheffe du bureau des établissements parisiens de l'ASE à la DASES, a ainsi précisé que toute la difficulté, mais aussi tout l'objectif de son action quant à la scolarité des enfants dont elle a la charge, est de les raccrocher autant que faire ce peut au droit commun, que ce soit pour la scolarisation proprement dite<sup>126</sup>, ou pour l'accès à l'art et la culture<sup>127</sup>.

Afin d'assurer le bon positionnement de tels projets, la DASES a mis en place des conseillers techniques<sup>128</sup>, qui sont l'interface entre les établissements de l'ASE et la DAC, qui intervient à travers ses établissements (conservatoires) ou en finançant des associations.

Comme Chantal MAINGUENÉ le souligne, deux écueils matériels limitent le développement de ces actions à destination des jeunes de l'ASE ou hébergés en foyer d'urgence: d'une part, la difficulté de dégager des ressources humaines pour assurer l'accompagnement des jeunes vers les lieux d'activité; d'autre part, la difficulté d'organiser des activités dans les foyers, en raison des multiples contraintes d'organisation inhérentes au fonctionnement de ces structures<sup>129</sup>.

Pour certains acteurs rencontrés, cette démarche s'intègre dans une intervention plus globale: à destination également des adultes, dans le milieu carcéral<sup>130</sup>, auprès de foyers de jeunes travailleurs, dans les missions locales, dans les EHPAD<sup>131</sup>,...

121. Irène BASILIS, audition du 6 octobre 2021

122. Henry DE MEDLEGE, audition du 27 octobre 2021

123. Anne-Sophie DE GASQUET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

124. Laure SALEFRANQUE, audition du 5 janvier 2022

125. Visite de la petite galerie du Louvre, 17 janvier 2022

126. sachant qu'un enfant de l'ASE perd entre 8 et 12 mois de scolarisation pendant sa période de placement

127. Sophie HARISTOUY, audition du 20 octobre

128. Jean-Baptiste LARIBLÉ, audition du 20 octobre 2021

129. Chantal MAINGUENÉ, audition du 26 janvier 2022

130. Henry DE MEDLEGE, *idem*

131. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

## 4 Des modalités d'intervention très variées

### a. La diversité des projets

Le premier critère de différenciation des projets d'EAC repose sur les modalités d'initiative: de l'initiative autonome d'un enseignant, à un travail préalable de l'enseignant référent culture dans l'établissement, qui mobilise les acteurs culturels<sup>132</sup>. Ce schéma s'applique principalement dans le 2<sup>nd</sup> degré. Dans le premier degré, il peut s'agir, de plus en plus souvent, d'actions engagées dans le cadre du projet d'établissement. A Paris, la présence des PVP permet aussi d'avoir un point d'appui supplémentaire pour la conception et l'organisation des projets. La FCPE a cependant regretté que les parents ne soient pas plus associés à l'élaboration de ces projets dans le public, ce qui semble moins être le cas dans le secteur privé, selon la représentante de l'Apel<sup>133</sup>.

La qualité des projets repose aussi, au collège et en lycée, sur la capacité des équipes à s'emparer des projets en pluridisciplinarité. Johnny LEBIGOT, artiste plasticien, évoque le travail mené avec les équipes pédagogiques de chaque classe, associant des enseignants de plusieurs matières<sup>134</sup>. Ce travail en pluridisciplinarité, Robin RENUCCI le qualifie de «pédagogie de contournement», quand les professeurs d'histoire, de mathématiques ou d'anglais s'appuient sur la pratique artistique pour progresser sur les apprentissages fondamentaux<sup>135</sup>. Cette démarche de «contournement» est aussi adoptée par le British Council France qui développe l'apprentissage de la langue à travers des pratiques artistiques, comme l'a expliqué Anne DUNCAN, Présidente du British Council France<sup>136</sup>.

La question se pose aussi de savoir si un projet va concerner une classe isolément, ce qui est aujourd'hui la modalité majoritaire, ou plusieurs classes, voire un établissement entier. Dans ce dernier cas, par exemple, l'approche développée conjointement par la Fabrique de la danse et le conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement est de s'adresser à un établissement entier<sup>137</sup>. Quant au musée des Arts et Métiers, il mobilise 2 à 3 classes par établissement<sup>138</sup>.

Si les projets s'appuient sur un triptyque pédagogue/médiateur/artiste ou structure culturelle, certains projets associent, sur un thème donné, plusieurs institutions culturelles. C'est le cas pour «la Fabrique du héros» élaboré par un partenariat entre trois musées parisiens (Musée de la Libération de Paris - Musée du Général Leclerc - Musée Jean Moulin, Musée Bourdelle et Musée Carnavalet-Histoire de Paris), avec l'appui du ministère des Armées<sup>139</sup>.

Pour le volet de pratique artistique des projets d'EAC, l'organisation des ateliers peut avoir lieu soit dans les établissements scolaires, soit dans les structures partenaires<sup>140</sup>, voire dans des lieux ressources mis à disposition par la collectivité. Ces ateliers peuvent concerner tous les domaines de la pratique artistique (arts plastiques, arts de la scène, ateliers d'écriture,...).

Une modalité qui se développe et mise en œuvre de manière importante par la Ville de Paris, en lien avec

132. Emmanuel ETHIS, audition du 22 septembre 2021

133. Sylvie BAEHREL et Virginie DURIN, audition du 26 janvier 2022

134. Johnny LEBIGOT, audition du 27 octobre 2021

135. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

136. Anne DUNCAN, audition du 19 janvier 2022

137. Oriane VILMER, audition du 12 janvier 2022 et visite du conservatoire du 20<sup>ème</sup>, le 29 novembre 2021

138. Visite du musée des Arts et Métiers, le 25 janvier 2022

139. Sophie ZAIDMAN, audition du 27 octobre 2021

140. Johnny LEBIGOT, *idem*

le Rectorat et la DRAC, sont les résidences artistiques, qui permettent d'inscrire un projet dans le temps long. Johnny LEBIGOT a ainsi évoqué sa résidence au sein du lycée agricole de Saint Germain en Laye<sup>141</sup>, dont les premiers bénéficiaires sont nombreux comme l'évolution de sa manière d'aborder les projets en se mettant au service des élèves et équipes pédagogiques plutôt qu'en arrivant avec une idée de projet qui sera ensuite exploitée par les classes.

L'organisation matérielle des interventions peut s'appuyer sur une palette de ressources. Paul SALMONA<sup>142</sup> a donné l'exemple d'une mallette pédagogique élaborée avec l'Institut du monde arabe intitulée «cultures en partage». Elle intègre des vidéos, des textes, des cartes interactives. Certains partenaires peuvent également élaborer des propositions «clé en main» avec un déroulé, un artiste intervenant, un médiateur et des ressources pédagogiques, comme par exemple le projet «variation sur un chaperon» de la Ligue de l'enseignement, projet présenté par Cécile SAJAS, déléguée générale adjointe de la fédération de Paris<sup>143</sup>.

Dès la conception des expositions, les besoins des groupes scolaires en termes de projets d'EAC sont pris en compte, qu'il s'agisse de rendre la visite plus dynamique avec la recherche d'un effet immersif, d'installer dans les écoles de mini-expositions<sup>144</sup>. Indépendamment de la crise sanitaire, le recours à des dispositifs d'expositions mobiles, allant à la rencontre des publics, se développe (tels que le MUMo, soutenu par la fondation Carasso, ou la «Flash collection» du FRAC Ile de France, à destination des lycéens<sup>145</sup>). Une autre modalité consiste à associer la visite à une pratique (musique, chorégraphie), comme l'a expliqué Ghyslaine BADEZET, responsable du service culturel & pédagogique de la Maison européenne de la photographie<sup>146</sup>.

#### b. Des actions touchant l'ensemble des disciplines artistiques et culturelles

L'EAC a vocation à embrasser tous les domaines de l'art et de la culture, théâtre, chant, musique, danse, arts plastiques, mais aussi littérature, arts visuels et cinéma, arts du cirque, mémoire et patrimoine, architecture, culture scientifique et technique, arts du numérique.

A cette diversité disciplinaire correspond la diversité des esthétiques des porteurs de projets: par exemple, dans le domaine musical, Dominique DAVY-BOUCHENE a rappelé que, dans le mouvement de démocratisation des conservatoires de musiques initié dans les années 1980 par Maurice FLEURET, le répertoire enseigné s'est élargi de la musique classique aux musiques actuelles, traditionnelle et à la musique ancienne<sup>147</sup>. A l'issue de ses travaux, la mission observe certaines spécificités:

- dans les arts visuels au sens large (englobant la photographie, le cinéma, l'éducation à l'image, aux médias, les arts du numérique) : ce domaine nécessite la mise en œuvre de procédés sophistiqués, avec des moyens importants et de technologie avancée pour la pratique, garants de l'exigence de qualité, tel que souligné par Marie STUTZ,<sup>148</sup> et par Peggy HANNON, Directrice générale adjointe de la cinémathèque<sup>149</sup>. L'éducation à l'image passe ainsi par des structures partenaires comme TUMO/le Forum des images, la MGI, la Maison européenne de la photographie, le BAL/Fabrique du regard ou encore l'Agence du court métrage<sup>150</sup>.

<sup>141</sup>. Johnny LEBIGOT, audition du 27 octobre 2021

<sup>142</sup>. Paul SALMONA, audition du 27 octobre 2021

<sup>143</sup>. Cécile SAJAS, audition du 26 janvier 2022

<sup>144</sup>. Sylvie GIRARDET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>145</sup>. FRAC Ile de France, contribution écrite

<sup>146</sup>. Ghyslaine BADEZET, audition du 5 janvier 2022

<sup>147</sup>. Dominique DAVY-BOUCHENE, audition du 5 janvier 2022

<sup>148</sup>. Marie STUTZ, audition du 5 janvier 2022

<sup>149</sup>. Cinémathèque française, contribution écrite

<sup>150</sup>. audition du 5 janvier, visite du 10 janvier et contribution écrite

#### TUMO

TUMO a été fondée à Erevan, en Arménie avec une approche pédagogique spécifique.

A la suite d'une visite, la Maire de Paris a souhaité créer une offre similaire à Paris et intégrer TUMO au Forum des images. Ecole ouverte depuis 2018, elle représente désormais un tiers des activités du Forum.

Pour l'association, le numérique est un moyen d'apprendre et un outil d'émancipation citoyenne, tout en rendant l'apprentissage ludique. Ses activités s'adressent aux 12-18 ans et proposent huit disciplines, dont le cinéma, l'animation, les jeux vidéo ou la musique. Il n'y a pas de critères de sélection d'entrée, et les élèves peuvent s'inscrire toute l'année. Des journées d'intégration sont organisées, avec présentation de l'aspect pédagogique aux enfants et aux parents. Les élèves ont la possibilité de venir durant les vacances scolaires, lors desquelles des mini-stages leur sont proposés. En termes de fréquentation, 40% des élèves sont des filles (l'objectif étant la parité) ; 42% issus des quartiers politiques de la ville.

L'apprentissage des logiciels demande un certain niveau d'exigence, y compris pour les jeux vidéo. Tous les élèves doivent essayer les huit disciplines, et ont l'obligation de s'inscrire à au moins deux d'entre elles.

Les séances sont de trois heures, une fois par semaine. Les modalités pédagogiques comprennent des séances d'autoformation, sous la supervision d'animateurs, et des séances collectives en mode projet. Les jeunes sont en auto-formation, mais une équipe pédagogique est constamment présente, animateur ou autre. Ils acquièrent ainsi une autonomie et une confiance en soi et se sentent complètement respectés.

L'association ne décerne pas de diplômes, mais les compétences acquises sont validées par un système de «badges». Ces compétences commencent à être reconnues par les professionnels extérieurs. TUMO n'a pas encore mis en place d'évaluation systématique mais les premiers retours permettent de constater un effet positif sur la scolarité des jeunes notamment dans les choix d'orientation post-bac. Ces résultats s'appuient sur une approche pédagogique favorisant l'autonomie, l'entraide, ne stigmatisant pas l'échec. Il en résulte un fort engagement des jeunes dans les apprentissages.

TUMO propose également des rencontres avec les œuvres et les artistes, notamment dans le domaine du cinéma (réalisateur, concepteurs d'affiche, etc.). Des ateliers de critiques de films sont également organisés, ainsi que des ateliers sur les stéréotypes de genre dans le cinéma. Enfin, l'école propose des réflexions sur la mise en scène de soi dans les réseaux sociaux.

Fort de son succès et des évaluations positives de l'impact de cette approche sur la scolarité des jeunes, TUMO va bientôt s'implanter à Marseille. D'autres pistes de développement sont également à l'étude pour rendre l'école plus accessible: antennes dans les quartiers, développement de la formation à distance pour certaines séquences.

- La contribution de la lecture publique aux politiques d'EAC: celle-ci mobilise dans les structures des moyens importants, à l'exemple de la Bibliothèque nationale de France qui emploie 20 personnes dans son service d'EAC<sup>151</sup>. Pour autant, Marie DESPLECHIN regrette qu'elle ne fasse pas l'objet de plus d'attention et estime que les interventions d'écrivain dans les projets d'EAC sont encore trop peu nombreuses à Paris<sup>152</sup>.

<sup>151</sup>. Anne-Elisabeth BUXTORF, audition du 8 décembre 2021

<sup>152</sup>. Marie DESPLECHIN, audition du 8 décembre 2021



- La mémoire: domaine pouvant apparaître en marge de l'EAC avec un volet pratique plus difficile à concevoir, il est cependant important comme le précise Laurence PATRICE, adjointe à la Maire de Paris, en charge de la mémoire et du monde combattant, car à la croisée avec l'éducation citoyenne, indispensable pour «*relayer les valeurs républicaines, décrypter l'histoire et éveiller les consciences*»<sup>153</sup>. Cette dimension historique et patrimoniale est l'objet des interventions auprès des établissements scolaires, des centres de loisirs et des familles des musées et institutions développant cette dimension historique tels que le Panthéon<sup>154</sup>.
- La culture scientifique et technique: ce domaine a longtemps été difficilement relié à l'EAC. Les projets EAC se développent comme au musée de l'Homme qui associe les domaines de l'archéologie et des arts plastiques autour de la compréhension de l'art de la préhistoire<sup>155</sup>. Le musée des Arts et Métiers a également lancé récemment ses propres projets d'EAC<sup>156</sup>. Quant à Universcience, son Fab Lab est déployé depuis 2018 dans deux collèges parisiens<sup>157</sup>.
- Les arts du cirque: alors qu'il s'agit d'une discipline présente au sein des projets EAC, elle est encore positionnée par l'Education nationale dans le volet de l'éducation sportive. Comme Anaïs LONGIERAS, directrice de production de la compagnie Basinga<sup>158</sup> l'indique, «*il s'agit de la discipline la moins urbaine, celle qui intimide le moins les jeunes, qui fédère, qui incite à, et rend plus acceptable la prise de risque*». Par ailleurs, l'appareil critique sur le cirque contemporain étant très récent, la mobilisation des ressources de médiation reste à développer.
- L'architecture: partie à part entière de l'EAC, elle bénéficie de moins de visibilité que les autres disciplines. De fait, elle est absente des thématiques des TAP. En revanche, selon les chiffres de la DASCO, elle représente néanmoins le tiers des projets de «classes à Paris», qui concernent 132 classes du 1<sup>er</sup> degré en 2020-21<sup>159</sup>.

### c. Des intervenants de natures très diverses

Carine ROLLAND a établi la typologie des acteurs qui portent l'intervention de l'EAC pour la Ville<sup>160</sup>. Il s'agit d'abord des établissements culturels municipaux, ateliers des beaux-arts, conservatoires, bibliothèques. Viennent ensuite les établissements de diffusion culturelle affiliés à la Ville (Théâtres, musées), d'autres lieux soutenus par la Ville aux vocations multiples (MGI, MPAA, BAL, Forum des images) puis les associations, qui peuvent être des regroupements d'artistes ou des intermédiaires, proposant ou organisant des projets d'EAC (Môm'Artre, Ligue de l'enseignement...)<sup>161</sup>.

La typologie s'enrichit aussi du contact direct avec des artistes qui peuvent intervenir sans intermédiation au sein des établissements.

<sup>153</sup>. Laurence PATRICE, contribution écrite

<sup>154</sup>. David MADEC, audition du 27 octobre 2021

<sup>155</sup>. André DELPUECH et Emilia RIQUET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>156</sup>. Musée des Arts et Métiers, visite du 25 janvier 2022

<sup>157</sup>. Universciences, contribution écrite

<sup>158</sup>. Anaïs LONGIERAS, audition du 12 janvier 2022

<sup>159</sup>. Colin ASPHOLM, audition du 26 janvier 2022

<sup>160</sup>. Carine ROLLAND, audition du 6 octobre 2021

<sup>161</sup>. Ce tissu associatif est inégalement réparti sur tout le territoire parisien – plus dense au nord et à l'est

## C. L'EAC depuis mars 2020: entre résilience et complexification des activités

**L'irruption de la crise sanitaire en 2020 a impacté une grande partie des activités de l'EAC, plus touchée que l'enseignement «conventionnel». L'effet de cette dégradation est encore présent. Cependant, la crise a aussi révélé les capacités d'adaptation et d'innovation des parties prenantes. Elle a aussi démontré que l'EAC était en soi un facteur supplémentaire de résilience pour ceux qui en bénéficiaient.**

### 1. Un impact réel de la crise sanitaire, inégal selon les secteurs

Au-delà des témoignages des acteurs culturels ou organisateurs de l'EAC, le point de vue des élèves et pédagogues permet d'appréhender l'impact initial des mesures prises du fait de la crise sanitaire.

Ainsi, Pauline LAMY, directrice du Musée de poche, a souligné les effets persistants de la crise sanitaire en termes de fatigue des équipes éducatives qui n'ont plus suffisamment d'énergie pour porter les projets pendant et après les interventions et peuvent se réfugier dans une posture de simple consommation culturelle<sup>162</sup>.

Du côté des jeunes et des familles, la représentante de la FCPE estime que les sorties culturelles ont été quasiment interrompues depuis deux années scolaires et que les cohortes concernées devraient bénéficier d'une forme de «rattrapage»<sup>163</sup>. En ce qui concerne les enfants de l'ASE placés en foyer, du fait des confinements successifs, ils ont vécu non seulement une interruption des activités scolaires, incluant l'EAC, mais aussi des contacts avec leurs familles, ce qui entraînait un impact psychologique plus complexe à gérer que pour les autres enfants et adolescents<sup>164</sup>.

Quant aux équipements culturels de proximité, certains ont pu rester ouverts, tels que les médiathèques et les bibliothèques municipales, mais avec une jauge réduite. Selon Agnès BOISHULT, directrice de la médiathèque Marguerite Yourcenar (15<sup>ème</sup>) et Chrystelle TRIDON, responsable de la bibliothèque Louise Michel (20<sup>ème</sup>)<sup>165</sup>, le jeune public a été le plus impacté, car venant sur place pour lire sans nécessairement emprunter, rompant ainsi un lien tissé patiemment.

L'effet de la crise sanitaire s'est plus fortement fait ressentir au niveau des structures culturelles qui ne pouvaient plus recevoir de publics (musées, théâtres, conservatoires). La réduction de leurs actions a été particulièrement pénalisante et critiquée par la profession, comme l'a rappelé Robin RENUCCI<sup>166</sup>. L'effet a aussi été éprouvé par les structures associatives et/ou n'étant pas dans le périmètre de l'intermittence du spectacle, telles que les arts plastiques. La compagnie Basinga (art du funambulisme) a dû faire face

<sup>162</sup>. Pauline LAMY, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>163</sup>. Sylvaine BAEHREL, audition du 26 janvier 2022

<sup>164</sup>. Sophie HARRISTOUY, audition du 20 octobre 2021

<sup>165</sup>. Agnès BOISHULT et Chrystelle TRIDON, audition du 8 décembre 2021

<sup>166</sup>. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021.

à l'interdiction des contacts, pourtant primordiaux dans cet art. Elle a donc poursuivi ses actions, mais en plein air, afin de limiter les risques, et en maintenant le contact physique, indispensable pour la pratique<sup>167</sup>.

Ces fermetures et diverses restrictions ont entraîné une baisse de la fréquentation scolaire qui a perduré au-delà de la réouverture, comme l'a indiqué Sophie ZAIDMAN<sup>168</sup>. L'application des mesures sanitaires comme les jauges et le pass sanitaire ont influencé la reprise des activités. Certains établissements se sont adaptés en accueillant des groupes de classes sur des sessions réservées (par exemple, des séances de cinéma). Cette adaptation a permis une augmentation de la fréquentation, comme l'a confirmée Anne-Elisabeth BUXTORF (la BnF n'étant pas soumise à l'obligation du pass sanitaire en tant que lieu de recherche)<sup>169</sup>.

## 2. Des capacités d'adaptation fortes démontrées par les acteurs éducatifs et culturels

Pour beaucoup d'intervenants, acteurs du domaine de la culture ou encore encadrants d'enfants, la crise sanitaire a été un facteur de transformation positive de leurs pratiques et de leur organisation. Ces transformations se sont principalement manifestées selon deux axes.

### a. Des modalités d'intervention hors les murs multipliées



Visite Paris d'enfants

Dans beaucoup de domaines de la culture, arts scéniques mais aussi musées et arts plastiques, l'impossibilité d'accueillir (fermeture des établissements, restriction des déplacements scolaires, règles successives quant aux jauges ou aux gestes barrières) a amené à démultiplier les actions hors les murs ou numériques dans les établissements scolaires, de la petite enfance ou du secteur médico-social, restés ouverts.

Ainsi, la Ville de Paris a organisé, en lien avec Paris-Musées, deux opérations globales: « un hiver avec les musées » puis « un été au musée », opération reconduite en 2021. Elle a permis de réaliser, dans les centres de loisirs, les écoles ou en visioconférence des activités pour les enfants, de la maternelle à

<sup>167</sup>. Anaïs LONGIERAS, audition du 12 janvier 2022

<sup>168</sup>. Sophie ZAIDMAN, audition du 27 octobre 2021

<sup>169</sup>. Anne-Elisabeth BUXTORF, audition du 8 décembre 2021

l'élémentaire<sup>170</sup>. La forte fréquentation de cette opération a entraîné une évolution durable des pratiques pour Paris-Musées qui envisage de pérenniser cette opération estivale avec l'objectif d'une meilleure mobilisation des publics<sup>171</sup>. Dans l'enseignement privé, un projet d'exposition itinérante (projet « Yafoué »<sup>172</sup>) a été développé.

Dans le domaine des arts de la scène, par exemple, le projet « l'école buissonnière » de la Fabrique de la danse a conduit à mettre en place un espace de représentations au sein de l'école des Amandiers, dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.

La médiathèque Yourcenar, quant à elle, a proposé des « bibliothèques hors les murs » l'été, principalement dans les squares et les jardins pour faire des présentations de documents, et des points lecture avec une malle aux livres au pied d'immeubles. Ceci a complété le dispositif de « click and collect » mis en place dans les bibliothèques de la Ville pour maintenir l'activité de prêt.

Dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance, un appel au volontariat des professionnels de la culture alors sans activité, ou des personnels des bibliothèques, des PVP, des animateurs ou des professeurs de conservatoire a renforcé en journée les équipes d'éducateurs. Des partenariats se sont également renforcés avec la cinémathèque, le centre Pompidou ou le réseau Môm'Artre, pour mettre en place de nouvelles activités, incluant un domaine connexe de l'EAC: la gastronomie<sup>173</sup>. Marylou NYUL, médiatrice culturelle au foyer Tandou a confirmé l'accroissement des partenariats et des projets pendant la période, par exemple avec le conservatoire du 13<sup>ème</sup> arrondissement pour une initiation au djembé<sup>174</sup>.

### b. Une accélération de la numérisation des contenus

L'accélération de la transformation numérique a pris plusieurs formes: développement des contenus pédagogiques en ligne, création de visites virtuelles, mise en place d'outils pour communiquer à distance. La modalité la plus fréquente est celle de l'enrichissement des contenus numériques, allant du site internet à des visites virtuelles en 3D ou encore des tutoriels, des web-séries et des podcasts<sup>175</sup>. Ces ressources numériques peuvent avoir vocation à se substituer à une visite pour des classes éloignées ou empêchées et peuvent aussi permettre de mieux préparer une visite au musée et de poursuivre le travail après celle-ci<sup>176</sup>.

Par exemple, la galerie des enfants du Museum d'histoire naturelle propose un écran mobile équipé d'une caméra qui permet une visite par visio-conférence, le concept étant: « la galerie vient aux enfants et aux classes ». La galerie propose également des casques de réalité virtuelle où les enfants visualisent grâce aux lunettes 3D des hologrammes d'animaux menacés ou exterminés par l'homme. Le Musée de l'Homme a acquis un robot qui permet, avec l'aide d'un médiateur, d'organiser une visite virtuelle du musée pour des classes à distance<sup>177</sup>.

<sup>170</sup>. Anne-Sophie DE GASQUET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>171</sup>. Josy CAREL-TORLET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>172</sup>. Virgine DURIN, audition du 26 janvier 2022

<sup>173</sup>. Sophie HARRISTOUY, audition du 20 octobre 2021

<sup>174</sup>. Marylou NYUL, audition du 20 octobre 2021

<sup>175</sup>. Emila RIQUEU, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>176</sup>. Henry DE MEDLEDGE, audition du 27 octobre 2021

<sup>177</sup>. Emilie RIQUEU, *idem*



Robot du Musée de l'homme

Par ailleurs, le ministère de la Culture développe le principe des Micro Folies consistant à intégrer un musée numérique dans un équipement déjà existant. Les ressources numériques peuvent même être la colonne vertébrale de projets, comme l'a décrit Nathalie BONDIL, ancienne directrice du musée des Beaux-Arts de Montréal, décrivant la plateforme « Educart », développée avec des établissements scolaires à travers tout le Québec<sup>178</sup>.

L'EAC a aussi intégré en partie la modalité du cours à distance : l'Opéra Comique a encouragé les enfants à continuer à pratiquer les différentes disciplines enseignées pendant les confinements successifs avec des cours à distance. La pratique étant une partie essentielle du cursus, celle-ci s'est faite avec des vidéos, et des ateliers de danse filmés<sup>179</sup>.

De même, lors du premier confinement, les activités de l'association le BAL /la Fabrique du regard ont pu se poursuivre grâce à la plateforme numérique de formation à l'image ERSILIA conçue par l'association depuis 2016 et aux ateliers de formation pour enseignants et adultes référents en visioconférence.

La petite galerie du Louvre a élaboré de son côté des kits à destination des écoles. Des conférences en visio sur l'histoire de l'art ont été développées. Une plateforme de formation en ligne a été créée. Des conférenciers et des animateurs se sont rendus dans les classes.

<sup>178</sup>. Nathalie BONDIL, audition du 19 janvier 2022

<sup>179</sup>. Laure SALEFRANQUE, audition du 5 janvier 2022

Le passage à des cours ou des échanges à distance, par les plateformes de visio conférence a été, pour Sylvie VASSALLO, la directrice du salon du livre de jeunesse de Montreuil, un facteur de démultiplication d'activité, par exemple pour les forums lycéens sur les arts graphiques, qui ont donné lieu, en visio, à un travail, en amont et en aval, avec les auteurs plus riche que précédemment<sup>180</sup>.

D'une manière générale, ces nouvelles approches ont vocation à se maintenir au-delà de la crise sanitaire pour améliorer la préparation et le travail en classe sur les expositions et élargir la possibilité de découvrir les expositions, même si les auditionnés unanimement considèrent le contact physique avec les œuvres comme indispensable.

### c. L'apport bénéfique de l'EAC

Alors que les modalités d'enseignement ont été et continuent d'être affectées par les effets de la crise sanitaire, l'éducation artistique et culturelle a souvent été perçue comme un vecteur de résilience, permettant de faire face à la difficulté de la situation. Carine ROLLAND le formule ainsi : « [...] pendant cette période, [...] on a vu combien les activités d'EAC autorisées ont été utiles à leur public et aux artistes. »<sup>181</sup>

Pour Sophie HARISTOUY, les activités d'EAC pour les enfants de l'ASE ont été des « sources de respiration », permettant « d'être en bonne santé, de garder le moral et de penser à autre chose dans une période particulièrement anxiogène. »<sup>182</sup> Elle a cité à l'appui de ce constat le foyer d'accueil d'urgence resté seul ouvert, en raison de la fermeture des établissements de la protection judiciaire de la jeunesse et où, dans un contexte extrêmement tendu, un professeur de théâtre a mis en place un atelier et réussi à créer une atmosphère d'apaisement au sein de l'établissement. Dans un autre centre, ce calme a été rendu possible par l'intervention d'un professeur de musique de conservatoire.

<sup>180</sup>. Sylvie VASSALLO, contribution écrite

<sup>181</sup>. Carine ROLLAND, audition du 6 octobre 2021

<sup>182</sup>. Sophie HARISTOUY, audition du 20 octobre 2021



# L'EAC, UNE POLITIQUE PUBLIQUE À CONSOLIDER

L'éducation artistique et culturelle a trouvé sa place dans l'organisation des temps de l'enfant. La poursuite de son développement se heurte cependant à certains freins. La structuration des démarches de recherche et d'évaluation permettra de préciser les inflexions des politiques à venir. Pour cela, il convient d'abord d'analyser le dispositif actuel de gestion et de pilotage parisien, afin de permettre de mobiliser au mieux les ressources locales.



## A. La difficile adéquation entre les ambitions et leur mise en œuvre

La poursuite du développement de l'EAC rencontre certains freins structurels, qui dépassent le périmètre parisien : les relations partenariales des financeurs avec les acteurs de l'EAC, l'insertion de l'EAC dans l'activité scolaire et périscolaire, une certaine fragilité des professionnels chargés de sa mise en œuvre et leurs besoins de formation non couverts.

### 1. Des modes de contractualisation contraignants

Le postulat posé par de nombreux intervenants au cours des auditions est l'importance du temps dont doivent disposer pédagogues et acteurs culturels pour concevoir, réaliser et développer les projets d'EAC. Lors de son audition, Jean-Baptiste MORENO a ainsi indiqué qu'il pensait que « dans l'éducation artistique et culturelle, comme dans l'art, la chose la plus précieuse et la plus importante, c'est le temps<sup>183</sup> ». Pour Anaïs LONGIERAS, ce temps long peut aller au-delà de l'année scolaire, et il est nécessaire pour « la recherche, la découverte, le partage, la sensation<sup>184</sup> ».

Il s'avère que la manière dont financeurs publics et privés contractualisent avec les acteurs de la culture peut déterminer fortement ce temps disponible.

Ainsi, la modalité de l'appel à projets, avec des attendus souvent assez précis, une périodicité annuelle, a fait l'objet de critiques sur plusieurs points : elle est consommatrice de temps dans sa préparation<sup>185</sup> et consomme des ressources qui ne peuvent être déployées sur les projets eux-mêmes. Elle freine la créativité, formate les projets et place les établissements scolaires dans une attitude plus passive vis-à-vis de la construction du projet. Elle nécessite une recherche plus complexe d'établissements partenaires<sup>186</sup>. Pour Patrick FACCHINETTI, délégué général de Passeurs d'images, « les porteurs de projets s'essouffent face à la multitude des appels à projets<sup>187</sup> ».

C'est pourtant la modalité privilégiée par la Région Ile de France et l'État (DRAC et Rectorat). La Ville de Paris la met également en œuvre pour certains dispositifs (une partie des TAP et les résidences artistiques).

De manière moins contraignante, car non liée à un cahier des charges, la subvention annuelle de fonctionnement (à un collège, à un acteur culturel) reste courante mais, non assortie d'un conventionnement pluriannuel, continue d'encadrer la conception et l'exécution des projets dans le calendrier d'une seule année. C'est la modalité de financement mise en œuvre pour les classes à PAC, pour les projets pédagogiques des collèges, par exemple.

<sup>183</sup>. Jean-Baptiste MORENO, audition du 24 novembre 2021

<sup>184</sup>. Anaïs LONGIERAS, audition du 12 janvier 2022

<sup>185</sup>. Emilia RIQUET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et Chantal MAINGUENE, audition du 26 janvier 2022

<sup>186</sup>. Sophie HOULBREQUE, audition du 24 novembre 2021

<sup>187</sup>. Patrick FACCHINETTI, audition du 5 janvier 2022

Dans le contexte de financement public contraint par l'annualité budgétaire, certains acteurs de la culture se tournent vers des financements privés de fondations (MAIF, SNCF, AG2R...), qui acceptent de s'engager sur plusieurs années, pour obtenir plus de temps et de liberté dans la conception des projets et ainsi mieux mobiliser enseignants et élèves<sup>188</sup>. Cependant, la recherche d'un panachage entre financements public et privé est privilégiée ou recherchée par la plupart des structures interrogées<sup>189</sup>.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont aussi la possibilité de développer une approche plus adaptée à la temporalité des projets d'EAC en mettant en place des conventions pluriannuelles. Jean-Baptiste MORENO a mis en avant les bénéfices retirés d'une convention de trois ans, en l'espèce avec la DRAC Ile de France, qui permet de travailler avec sérénité, sur des objectifs définis conjointement avec le financeur. Cette durée permet de mener un travail d'évaluation, de consolider les partenariats grâce à la visibilité donnée aux projets et d'enraciner ceux-ci dans le quartier. Il souhaiterait que cette modalité puisse être étendue aux autres partenaires des Plateaux sauvages (Ville de Paris, Rectorat, Préfecture, Région<sup>190</sup>).

Robin RENUCCI a abondé dans le même sens en revendiquant, pour les centres dramatiques nationaux, des conventions de partenariat longues au titre de la création artistique mais aussi de celui de la démocratisation de l'action culturelle<sup>191</sup>. Patrick FACCHINETTI et Marie DOYON préconisent également de construire des projets dans le cadre de conventions pluriannuelles de trois ans<sup>192</sup>. C'est par cette modalité contractuelle que peuvent se mettre en place certains types de projets tels que les résidences artistiques, favorables à la recherche artistique et à l'ancrage pédagogique<sup>193</sup>.

L'appel d'offres est une autre modalité de contractualisation. Les collectivités y recourent pour répondre à un besoin à grande échelle. La DASCOS utilise les appels d'offres pour une partie des dispositifs TAP, ou pour les « classes à Paris ». L'appel d'offres donnant lieu à un marché d'une durée moyenne de trois ou quatre ans, les porteurs de projets n'ont pas à recommencer chaque année la conception et la formalisation d'une proposition. En revanche, en mettant à disposition une offre sur catalogue, il place les enseignants et animateurs dans une position passive, moins favorable à la dynamique recherchée dans un projet d'EAC.

## 2. Des « irritants » logistiques et financiers

Malgré la densité du réseau parisien de transports publics, la question de la mobilité des classes a été évoquée à plusieurs reprises : par exemple, Irène BASILIS a mentionné « l'éloignement des lieux culturels, même à Paris »<sup>194</sup>. La mobilité a d'abord été évoquée sous l'angle financier : le coût porté par les familles ou pris en charge par le budget des écoles peut être un facteur d'inégalité entre établissements<sup>195</sup>. Les communes peuvent alors décider de financer cette dépense, comme à Toulouse avec le passeport pour l'art. Celui-ci prend notamment en charge le coût des transports pour les sorties

188. Sophie DARRAGI et Anaïs LONGIERAS, auditions du 24 novembre 2021 et du 12 janvier 2022

189. Thanks for nothing, contribution écrite

190. Jean-Baptiste MORENO, audition du 24 novembre 2021

191. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

192. Patrick FACCHINETTI, audition du 5 janvier 2022 et Marie DOYON, visite du BAL, 10 janvier 2022

193. Anaïs LONGIERAS, audition du 12 janvier 2022

194. Irène BASILIS, audition du 6 octobre 2021

195. Paul SALMONA, audition du 27 octobre 2021

scolaires culturelles<sup>196</sup>. A Paris, la Ville, par ses dotations aux collèges et la fourniture de tickets de métro aux écoles, participe également fortement à cette prise en charge. Toutefois, la FCPE a évoqué la nécessité de trouver prochainement une solution technique pour remplacer les tickets de métro, amenés à disparaître<sup>197</sup>.

L'autre volet des mobilités concerne les autorisations. Ainsi, Guillaume BLANC, directeur des publics du musée d'Orsay, signale que de nombreux enseignants de banlieue mais également parisiens rencontrent des difficultés d'accès aux musées et lieux de culture du centre de Paris en raison, pour le premier degré, du circuit de demande d'autorisation auprès des rectorats dans le contexte de plan Vigipirate. L'alternative, le car, est peu souvent mobilisable en raison de son coût. Concernant le second degré, les autorisations sont plus facilement accordées mais les budgets des établissements limitent le nombre de déplacements possibles dans l'année (un ou deux en moyenne). Cette difficulté a ses effets sur une fréquentation régulière du musée dans le cadre de projets qui le nécessiteraient<sup>198</sup>.

Le système de réservation est également un enjeu. Ainsi, Bruno GOLDMAN, responsable de l'association Paris d'enfants, a indiqué n'organiser des visites que dans les musées nationaux, le système de réservation des musées de la Ville de Paris lui paraissant trop lent et trop complexe<sup>199</sup>.

L'inadaptation de certains locaux scolaires peut également limiter des projets d'EAC. Il peut s'agir de la taille des locaux, de leur équipement insuffisant (absence de point d'eau), de l'absence de matériel pédagogique adapté<sup>200</sup>. Face à une situation de ce type, Orianne VILMER a présenté l'exemple de la pose d'un parquet dans le gymnase de l'école des Amandiers, grâce au budget participatif, permettant d'y développer des projets chorégraphiques<sup>201</sup>.

Plus globalement, les projets souhaités par les établissements dépendent des moyens financiers à disposition. Ainsi, le montant de la subvention allouée peut réduire l'ampleur ou l'ambition d'un projet<sup>202</sup>. Pour Paul SALMONA, cette question du levier financier est centrale. Il décrit les projets d'EAC comme de la « haute culture » en comparaison avec les offres de simples visites de musées (« prêt-à-porter »). De fait, un projet d'EAC, en raison de l'intervention d'un artiste, est coûteux et nécessite des subventions spécifiques. Il mentionne le cas de la Seine-Saint-Denis qui dispose d'une ligne de crédits fléchée sur l'EAC pour les collèges<sup>203</sup>. En ce qui concerne la Ville de Paris, Patrick BLOCHE a souligné que les dotations pédagogiques globalisées, à 50% dédiées à l'EAC, financent les projets d'EAC en collège<sup>204</sup>.

Ainsi, la soutenabilité financière de l'objectif de généralisation de l'EAC doit se concevoir en lien avec la qualité des projets. Pour des structures de petite taille, telles que les Plateaux sauvages, le changement d'échelle, tout en maintenant cette qualité, n'est pas souhaitable, car il mobiliserait trop de moyens humains et d'ingénierie<sup>205</sup>.

196. Jean-Jacques GARNIER, audition du 19 janvier 2022

197. Sylvaine BAEHREL, audition du 26 janvier 2022

198. Musée d'Orsay, contribution écrite

199. Bruno GOLDMAN, visite avec l'association « Paris d'enfants », le 18 octobre 2021

200. Pauline LAMY et Sylvaine BAEHREL, auditions du 1<sup>er</sup> décembre 2021 et du 26 janvier 2022

201. Orianne VILMER, audition du 12 janvier 2022

202. Par exemple, la subvention pour un projet de classe à PAC est au maximum de 1200 €.

203. Paul SALMONA, audition du 27 octobre 2021

204. Patrick BLOCHE, audition du 22 septembre 2021

205. Jean-Baptiste MORENO, audition du 24 novembre 2021



### 3. Des obstacles liés à l'organisation du système scolaire et péri/extra-scolaire

#### a. La difficile fluidité des parcours

Pour Noël CORBIN, la mise en œuvre effective de la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle doit permettre de dépasser les clivages dans la succession des années scolaires mais aussi entre les temps scolaire et périscolaire<sup>206</sup>. Or, dans la réalité, ils sont encore bien présents.

Tout d'abord, entre niveaux scolaires. Entre l'école élémentaire et le collège, l'organisation de la scolarité en cycles nécessiterait, sur l'EAC comme sur l'ensemble des matières, une coordination entre le CM2 et la sixième. Or, dans la plupart des cas, il y a une rupture que Marie DESPLECHIN qualifie de «trou noir». Elle ajoute: «*si par miracle, des enfants terminent le CM2 en aimant lire, ils sont à peu près sûrs à la fin de la 5<sup>ème</sup> de ne plus jamais toucher un livre de leur vie*<sup>207</sup>.» Cette situation s'expliquerait également par le passage à un enseignement par matière, nécessitant un travail pluridisciplinaire et, selon Christelle TRYDON, compliquant les activités en dehors du collège<sup>208</sup>. Enfin, la troisième cause serait la réduction des activités périscolaires, qui touche davantage la culture et l'art que le sport<sup>209</sup>.

Entre le collège et le lycée, le sujet de la coordination ne se pose plus en l'absence de cycle commun. En revanche, le maintien de l'EAC au lycée est un enjeu pour les élèves ne suivant pas les enseignements ou les options artistiques. La Mission en a notamment discuté lors de sa visite du musée des Arts et Métiers: Livia ADJADJ, directrice de la médiation du musée, a ainsi précisé les activités EAC ciblant prioritairement les lycées professionnels<sup>210</sup>.

Ce cloisonnement entre cycles se retrouve dans la structure des appels à projets lancés par les autorités académiques, qui portent rarement sur plusieurs degrés (école/collège, collège/lycée), ce que regrettent par exemple Céleste BLANCHANDIN et Laure SALEFRANQUE<sup>211</sup>.

L'absence de fluidité des parcours est également marquée entre les temps scolaire et périscolaire et constatée par les intervenants à l'image de Pauline LAMY, qui intervient aussi bien sur le temps scolaire que sur les TAP dans le même établissement et constate une absence de communication entre les deux équipes<sup>212</sup>. La Ville pourrait mettre à profit la présence des PVP sur le temps scolaire pour assurer ce lien. Or, comme l'a indiqué Patrick BLOCHE<sup>213</sup>, seuls 30% des responsables éducatifs de la Ville (REV, en charge des activités périscolaires dans chaque école) ont des relations fréquentes avec les PVP. Pourtant des projets associent les différents acteurs, comme ceux que Passeurs d'images propose en lien avec les acteurs du scolaire, du périscolaire et de l'extrascolaire<sup>214</sup>, ou le projet «orchestre à l'école», à l'école Simone Veil, dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, décrit par Dominique DAVY-BOUCHENE, qui s'étend sur trois années de scolarité et intègre un volet sur le temps des TAP<sup>215</sup>.

206. Noël CORBIN, audition du 8 décembre 2021

207. Marie DESPLECHIN, audition du 8 décembre 2021

208. Chrystelle TRYDON, audition du 8 décembre 2021

209. Chantal MAINGUENE, audition du 26 janvier 2022

210. Visite du musée des Arts et Métiers, 25 janvier 2022

211. Céleste BLANCHANDIN et Laure SALEFRANQUE, audition du 5 janvier 2022

212. Pauline LAMY, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

213. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021

214. Patrick FACHINETTI, audition du 5 janvier 2022

215. Dominique DAVY-BOUCHENE, audition du 5 janvier 2022

Le décloisonnement peut également prendre la forme d'un travail sur l'intergénérationnalité, tel que celui de l'association «les concerts de poche» la pratique en organisant des activités communes entre des élèves d'écoles élémentaires et des résidents d'EHPAD.

Par ailleurs, la logique de parcours entre l'EAC, les enseignements spécialisés et la pratique amateur est à renforcer avec, par exemple, l'organisation de dispositifs permettant «la fluidité du parcours du jeune vers l'un ou l'autre ou l'un puis l'autre<sup>216</sup>». Cette fluidité de parcours est l'un des axes de travail du Rectorat, au moyen, par exemple, d'un passage à faciliter entre une CHA et un double cursus en lycée<sup>217</sup>. Un autre axe concerne les parcours entre le premier degré et le collège pour les élèves de CHA, notamment issus de classes créées dans des établissements REP. Claire MAZERON regrette ainsi que des élèves d'une CHAM d'une école en REP n'aient pas pu poursuivre en CHAM au collège au profit d'élèves issus de milieux plus favorisés ayant une pratique extrascolaire depuis leur plus jeune âge<sup>218</sup>.

La gestion de cette transition est devenue une priorité pour les conservatoires parisiens en s'impliquant fortement dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement artistique spécialisé<sup>219</sup>. Par ailleurs, le directeur du conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement considère que l'approche de généralisation de l'EAC en école et au collège, telle qu'elle a été mise en œuvre dans son arrondissement, permettra pour les jeunes, à terme, d'avoir une vision plus claire de leur besoin de spécialisation<sup>220</sup>. Dans cette démarche, la MPAA accompagne les conservatoires, notamment à certains moments clés (le passage de l'école au collège, la fin du 2<sup>ème</sup> cycle du conservatoire). L'objectif est de maintenir les jeunes dans la pratique à leur sortie du conservatoire pour que celle-ci reste ou redevienne un plaisir. A cette fin, la MPAA accueille les jeunes ou les oriente vers les centres d'animation ou d'autres lieux de pratique amateur<sup>221</sup>.

#### b. L'insuffisance de temps dédié pour les enseignants

Le temps nécessaire à l'organisation des projets d'EAC comprend plusieurs composantes: le temps nécessaire à la conception et à la mise en œuvre d'un projet sur une année scolaire, celui permettant de suivre les enfants sur des projets pluriannuels, dans leur parcours d'EAC, celui essentiel pour l'établissement de liens de partenariats entre les établissements et avec les acteurs culturels.

Cette dimension des projets semble insuffisamment prise en compte dans les plannings des différents acteurs scolaires. Ainsi, pour Pauline LAMY, si des heures pour l'EAC peuvent être utilisées en maternelle par l'enseignant, cela est plus difficile dès l'école élémentaire<sup>222</sup>. Une des exceptions relevées est le projet du salon du livre de Montreuil avec des collèges de Seine-Saint-Denis qui prévoit 40h d'intervention<sup>223</sup>. Une solution retenue par certaines collectivités, ou opérateurs, est de produire une offre «clé en main» aux enseignants, comme à Cannes, pour répondre à l'objectif du 100% EAC<sup>224</sup>, ou proposée par la Ligue de l'enseignement<sup>225</sup>.

A Paris, les équipes pédagogiques des écoles élémentaires bénéficient de la présence des PVP qui, en plus de leurs heures de cours, participent à la conception et à l'accompagnement des projets d'EAC. Les professeurs

216. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

217. Claire MAZERON, audition du 10 novembre 2021

218. Claire MAZERON, *idem*

219. Dominique DAVY-BOUCHENE, audition du 5 janvier 2022

220. Emmanuel ORIOL, visite du Conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement, 29 novembre 2021

221. Sonia LEPLAT, audition du 26 janvier 2022

222. Pauline LAMY, audition du 21<sup>er</sup> décembre 2021

223. Sylvie VASSALLO, Directrice du salon du livre jeunesse de Montreuil, contribution écrite

224. Maud BOISSAC, audition du 12 janvier 2022

225. Cécile SAJAS, audition du 26 janvier



de la Ville de Paris peuvent également définir une logique de parcours pour les élèves, s'ils sont affectés plusieurs années dans une même école<sup>226</sup>. Cet appui a été expérimenté via un poste de médiateur au sein du foyer des Récollets, permettant de créer, de développer et de consolider les partenariats culturels au bénéfice des jeunes de cet établissement<sup>227</sup>.

#### 4. Des statuts parfois précaires ou insuffisamment reconnus

La mission s'est également intéressée à la situation professionnelle des différents acteurs. Celle-ci n'est pas toujours très stable, ni bien reconnue statutairement ou salarialement, en tout premier lieu celle des médiateurs de la culture. Leur mission est de faciliter la compréhension et l'accès à l'univers culturel, de faire le lien entre l'œuvre, ou l'artiste, et l'enfant. Elle prend des formes différentes selon les disciplines artistiques. Généralement en free lance ou salariés de sociétés de service (telle que « Pont des arts »), les médiateurs doivent s'adapter en permanence à chaque contenu et à chaque classe. Il leur est demandé d'être polyvalents, les empêchant d'être dans la gestion de projet. Soulignant l'impact de la crise sanitaire sur cette profession, pour Pauline LAMY, « nous assistons à l'uberisation de la culture »<sup>228</sup>. A cela s'ajoute un statut en inadéquation avec leur niveau de qualification et leur implication<sup>229</sup>.

Alors qu'une solution serait de salarier les médiateurs par les structures les employant, cela n'est pas envisageable pour les associations ou petites structures, aux ressources financières limitées. Par ailleurs, les médiateurs internes peuvent souhaiter évoluer professionnellement et devenir chefs de projets, sans contact avec le public. Selon Catherine GUILLOU, directrice des publics du centre Pompidou, le modèle à développer devrait reposer sur les deux types de médiateurs afin de mixer les compétences et ainsi enrichir la prestation<sup>230</sup>. Dans cet arbitrage entre flexibilité et stabilité, Paris-Musées a fait le choix d'employer ses médiateurs principalement en CDI, en général à temps partiel<sup>231</sup>.

Les artistes, particulièrement les plasticiens ou les écrivains car sans statut d'intermittent du spectacle, connaissent, pour la plupart, des situations de fragilité professionnelle. Celle-ci est perceptible notamment par les encadrants d'enfants : par exemple, à propos des animateurs, les représentants de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) et de la FCPE ont fait état d'un turn over dans le cadre des activités périscolaires. La mission note que la DASCO a recruté et titularisé des milliers d'animateurs. Un certain nombre reste encore vacataires en raison d'un nombre d'heures de travail insuffisant pour un CDI.

Le besoin de reconnaissance professionnelle, via la revalorisation du statut des musiciens intervenant dans les écoles (les « DUMistes »), a également été souligné par Emmanuel ORIOL. Il constate que ces personnels, malgré la récente revalorisation du DU au niveau bac +3, restent employés en catégorie B dans la fonction publique. Or, dans le cadre de leurs interventions en milieu scolaire, ils ont à collaborer notamment avec des PVP, souvent des musiciens à l'origine, et appartenant à la catégorie A car recrutés au niveau master (comme les professeurs des écoles). Cette situation génératrice de tensions est parfois vécue comme une injustice par les musiciens intervenants<sup>232</sup>.

<sup>226</sup>. Julie DORE-LACAYROUSE, audition du 6 octobre 2021

<sup>227</sup>. Elise LUCCHI, audition du 20 octobre 2021

<sup>228</sup>. Pauline LAMY, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>229</sup>. André DELPUECH, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>230</sup>. Catherine GUILLOU, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>231</sup>. Josy CARREL-TORLET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>232</sup>. Visite du conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement, 29 novembre 2021

## 5. Les enjeux de la formation

### a. La formation initiale et continue des parties prenantes paraît insuffisante

Cette thématique fréquemment abordée au cours de la mission s'avère centrale dans un objectif de développement des actions EAC en maintenant un niveau de qualité élevé.

Il a été rapporté l'insuffisance de la formation initiale des enseignants dans les domaines de compétence nécessaires pour l'EAC. Ainsi, pour Robin RENUCCI, « la formation initiale des enseignants dans le domaine de la pratique de l'éducation artistique et culturelle est quasiment totalement absente ». A titre d'exemple, il estime que la place de l'apprentissage de la transmission par la lecture à voix haute, de la diction, a disparu, et ajoute que l'enseignant aujourd'hui ne sait pas, en sortant de l'école, transmettre son savoir « avec sa pensée, sa voix, sa sensibilité, voire une émotion, une sensorialité, un amour de la langue française »<sup>233</sup>. En effet, une dizaine d'heures est consacrée, en INSPÉ (institut national du professorat et de l'éducation) au travail corporel et vocal. Il en est de même pour la formation en arts et culture. Les enseignants formés en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) avaient un programme plus important dans ce domaine<sup>234</sup>.

La mission a également noté que la formation initiale des animateurs, via le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), ne comprend plus une formation obligatoire à l'EAC et à la lecture. Toutefois, à Paris, des formations à la lecture sont dispensées dans le cadre du centre de ressources Paris-lecture.

A ce déficit de formation initiale s'ajoute, selon Jean-Baptiste MORENO, un déficit de formation continue dans le cadre des programmes académiques de formation (PAF), marqué également par une hétérogénéité de contenu entre rectorats. De plus, ces formations sont passées de quatre à un jour. Cette diminution s'explique par la priorité donnée à une utilisation des 9 heures (par an, par enseignant) pour les enseignements fondamentaux<sup>235</sup>.

Toutefois, Laurent ROTURIER signale que les pôles de formations des musiciens intervenants constituent une ressource : ils assurent également de la formation continue mais dans une mesure ne permettant pas de répondre aux besoins de formation des enseignants<sup>236</sup>. Enfin, la possibilité même de dégager du temps pour la formation continue est limitée en raison de la surcharge de travail liée aux conséquences de la crise sanitaire. C'est pourquoi des acteurs, comme la MGI, proposent des formations le week-end.

En outre, dans les référentiels des établissements supérieurs de formation artistique, il n'y a pas de sensibilisation à l'EAC à l'exception du diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI), et, dans le cadre des diplômes d'État aux arts du spectacle vivant délivrés par le pôle de Boulogne-Billancourt (PSPBB), les modules de sensibilisation à l'intervention dans un projet d'EAC (9 h de stage et 4h d'atelier). Ce besoin de formation pour les enseignants dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, est souhaité par Irène BASILIS<sup>237</sup>. Depuis une dizaine d'années, elle indique que les professeurs de conservatoires suivent des formations. Cependant, elles ne les préparent pas pour autant à intervenir en milieu scolaire (gestion d'une classe, de la discipline, etc.).

<sup>233</sup>. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

<sup>234</sup>. Auditions de Catherine GUILLOU, d'Irène BASILIS, de Jean-Baptiste MORENO

<sup>235</sup>. Auditions d'Olivia DEROINT, et Patrick FACCHINETTI

<sup>236</sup>. Laurent ROTURIER, audition du 29 septembre 2021

<sup>237</sup>. Irène BASILIS, audition du 6 octobre 2021

Enfin, l'élaboration et la conduite de projet artistique, ainsi que la gestion du partenariat artiste/enseignant nécessitent l'acquisition de compétences spécifiques. Or, les jeunes enseignants souhaitant développer des projets avec leurs élèves les maîtrisent insuffisamment. De même, les artistes et intervenants ont besoin d'outils pédagogiques<sup>238</sup> pour aider à la mise en place de ces projets. Pour cela, Irène BASILIS évoque l'intérêt de formations académiques mais qui ne sont pas accessibles dans le Rectorat de Paris, contrairement au Rectorat de Créteil.

### b. Des actions innovantes émergent et les dispositifs se renforcent

Afin de renforcer la formation initiale des enseignants, dans les domaines artistique et culturel, Laurent ROTURIER souhaiterait développer des dispositifs de formations conjointes, permettant à de futurs enseignants de bénéficier d'interventions dans le champ artistique. Cette proposition a été adressée aux recteurs des trois académies d'Île de France pour que les futurs professeurs des écoles puissent bénéficier de telles formations dans le cadre de l'INSPÉ<sup>239</sup>.

La formation continue des enseignants à l'EAC fait aussi partie des priorités de la DAAC du Rectorat (et du Diocèse pour l'enseignement privé catholique<sup>240</sup>). Il est ainsi proposé aux enseignants du secondaire de vivre des expériences de création ou de pratique artistique pour leur donner l'envie de monter des projets<sup>241</sup>. Précédemment, cette expérience passait par des stages de réalisation suivis par les enseignants. Robin RENUCCI a rappelé leur intérêt et propose la réinstauration de ces stages, un par an dans chaque région<sup>242</sup>. L'expérience concrète, essentielle pour les arts plastiques, est proposée également par des opérateurs culturels comme le Centre Pompidou qui s'appuie sur les professeurs relais, mis à disposition par le Rectorat, pour développer des actions d'acculturation des enseignants aux collections du musée<sup>243</sup>.

Par ailleurs, la formation à la conduite et à la coordination d'un projet artistique demandant la connaissance par exemple des conditions de montage d'un spectacle<sup>244</sup> le BAL/Fabrique du regard met en situation les jeunes enseignants. Il leur met à disposition les outils pour monter des projets pédagogiques en organisant des rencontres entre des chefs d'établissement, des enseignants et des membres de l'association<sup>245</sup>.

Ainsi, les formations des enseignants sont souvent assurées par des intervenants extérieurs (publics/privés), institutions culturelles ou associations. De nombreux acteurs ont été mentionnés comme les Tréteaux de France<sup>246</sup>. Paris-Musées participe également au PAF pour les 3 académies d'Île de France, tout comme la Bibliothèque nationale de France<sup>247</sup>. Le Forum des images a informé les membres de la mission qu'il travaillait à un projet avec la fondation Salesforce dont l'objectif est de familiariser les enseignants avec les pratiques numériques. Ces formations seront conçues sur mesure pour chaque collège participant<sup>248</sup>. Enfin, dans le domaine associatif, « Les Concerts de Poche » et le salon du livre de Montreuil ont fait état de leur programmation de formation d'enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré dans les

<sup>238</sup>. Compréhension de l'environnement scolaire, attendus de la médiation, ...

<sup>239</sup>. Laurent ROTURIER, audition du 29 septembre 2021

<sup>240</sup>. Jean-Baptiste JACOMINO, audition du 26 janvier 2022

<sup>241</sup>. Olivia DEROINT, audition du 10 novembre 2021

<sup>242</sup>. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

<sup>243</sup>. Catherine GUILLOU, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

<sup>244</sup>. Sophie HOULBREQUE, audition du 24 novembre 2021

<sup>245</sup>. Visite du BAL/la Fabrique du regard, 10 janvier 2022

<sup>246</sup>. Robin RENUCCI, *idem*

<sup>247</sup>. Anne-Sophie de GASQUET et Anne-Elisabeth BUXTORF, auditions du 1<sup>er</sup> et du 8 décembre 2021

<sup>248</sup>. Visite du Forum des images, 6 décembre 2021

domaines de la musique et de l'écriture/littérature en 2022<sup>249</sup>.

Quant à la Ville, elle mène un important effort de formation continue de ses personnels intervenant dans l'EAC (animateurs et PVP) à travers l'école des métiers de la DASCO<sup>250</sup>. Cette structure, créée en 2018 et installée rue Gabriel Lamé (12<sup>ème</sup> arrondissement), accueille plus de 20 000 stagiaires chaque année, tous métiers confondus<sup>251</sup>. Ces formations pourraient aussi être ouvertes aux éducateurs et assistants familiaux en foyer de la DASES, dont le besoin de formation à la promotion de la culture a été évoqué par Jean-Baptiste LARIBLE<sup>252</sup>. Cette catégorie de personnels fait d'ailleurs partie des cibles pour les actions de formation assurées par le musée du Louvre au sein de son « Studio »<sup>253</sup>.

Les intervenants artistes sont également les cibles de ces formations. Ainsi, les Tréteaux de France envisagent d'organiser des formations pour les artistes à l'accompagnement de groupes variés, scolaires mais aussi en établissement social ou en EHPAD<sup>254</sup>. L'association « les Concerts de poche » organise également un volet de formation à destination des artistes<sup>255</sup>. Isabelle TAVAUX a aussi mentionné l'existence d'une sensibilisation à l'intervention en milieu scolaire dans le cadre du diplôme de formation pédagogique musicale (DFPM) délivré par l'Association Nationale des Structures d'Enseignements & Pratiques Artistiques Associatives (ANSEP2A)<sup>256</sup>.

Au-delà de ces initiatives, la mission constate un besoin croissant de comprendre le contexte d'intervention de l'autre (enseignant, animateur, médiateur, artiste) : son positionnement et la manière de faire de ces différences une richesse dans la conduite de projets. Les formations croisées sont souhaitées et amenées à se développer. C'est dans cet esprit que Robin RENUCCI a créé l'ARIA en 1998, l'Association des Rencontres Internationales Artistiques, qui réunit tout au long de l'année des enseignants et des artistes, y compris des amateurs : pôle ressource et lieu de pratique, l'ARIA permet des formations croisées, dans le cadre de sessions estivales de longue durée<sup>257</sup>. L'ANRAT (Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale) propose également des formations communes aux enseignants et artistes<sup>258</sup>. La MGI se situe également dans cette approche en proposant des rencontres entre artistes et enseignants<sup>259</sup>. La Ville de Cannes, quant à elle, associe les médiateurs à ses sessions de formations permettant la rencontre des trois catégories d'acteurs : enseignants, artistes, médiateurs<sup>260</sup>.

Enfin, concernant la formation spécifique des médiateurs ou de la formation à la médiation, le numérique est une ressource. C'est pourquoi Paris-Musées a créé une plateforme numérique dédiée à la médiation culturelle<sup>261</sup>, et la Villette intervient sur ce sujet auprès des étudiants en INSPÉ<sup>262</sup>.

### c. La nécessité de référentiels et de lieux de formation : la création de l'INSEAC

Pour accompagner et appuyer ces initiatives, la conception d'une institution nationale pouvant jouer un rôle fédérateur pour créer des référentiels de formation à l'EAC est apparue nécessaire. Son rôle est non seulement

<sup>249</sup>. Céleste BLANCHANDIN, audition du 5 janvier 2022 et Sylvie VASSALLO, contribution écrite

<sup>250</sup>. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021

<sup>251</sup>. Bilan 2018 de l'école des métiers de la DASCO, p.12

<sup>252</sup>. Jean-Baptiste LARIBLE, audition du 20 octobre 2021

<sup>253</sup>. Visite de la petite galerie du Louvre, 17 janvier 2022

<sup>254</sup>. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

<sup>255</sup>. Céleste BLANCHANDIN, audition du 5 janvier 2022

<sup>256</sup>. Isabelle TAVAUX, audition du 26 janvier 2022

<sup>257</sup>. Robin RENUCCI, *idem*

<sup>258</sup>. Jean-Baptiste MORENO, audition du 24 novembre 2021

<sup>259</sup>. Marie STUTZ, audition du 5 janvier 2022

<sup>260</sup>. Maud BOISSAC, audition du 12 janvier 2022

<sup>261</sup>. Anne-Sophie DE GASQUET, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>262</sup>. La Villette, contribution écrite

d'assurer et diffuser ces formations et la recherche associée, mais aussi de mettre à disposition des communautés éducatives et artistiques un corpus et des ressources. Ainsi, notamment sous l'impulsion du HCEAC, l'Institut National Supérieur d'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC) a ouvert ses portes en septembre 2021. La création de l'INSEAC au sein du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) a été portée conjointement par les ministères de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture et de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Régional de Bretagne, le Département des Côtes-d'Armor, Guingamp-Paimpol Agglomération, la Ville de Guingamp et le Conservatoire national des arts et métiers.

Emmanuel ETHIS a présenté l'objectif de la création de l'INSEAC en matière de formation : il s'agit de créer un référentiel de formation au niveau master, composé de blocs de compétences pouvant être enseignés indépendamment, y compris à distance, et faire l'objet d'une validation des acquis de l'expérience par le CNAM, associé à l'INSEAC.

L'INSEAC sera aussi un lieu où seront référencées toutes les ressources pédagogiques pour la construction de projets d'EAC<sup>263</sup>. Pour cette raison, le mode de fonctionnement de l'INSEAC sera partenarial, avec en particulier les INSPÉ, le Centre national d'enseignement à distance (CNED), le réseau Canopée, qui vont aider à la production de ressources et à la réflexion sur le décloisonnement disciplinaire.

Stéphanie POURQUIER-JACQUIN, maître de conférences au CNAM et à l'INSEAC, a détaillé ces formations :

- Bac +1 « Agent d'accueil des publics de l'Éducation Artistique et Culturelle ». Il s'agit d'un diplôme qui permet l'obtention de crédits ECTS, et qui s'inscrit dans le plan « Un jeune, une solution », mis en place par l'État en 2020. Il propose des formations sur un an, des formations professionnalisantes construites sur la base de blocs de compétences reconnues au RNCP. Il cible ainsi les étudiants n'ayant pas trouvé une orientation satisfaisante lors de leurs études ou en décrochage.
- Master « Culture et communication - Éducation Artistique et Culturelle, Idéation, Dynamiques et Pratiques : Arts et Techniques des Publics, Interactions et Transmission »

Ce Master est proposé en formation initiale, en formation continue et en validation des acquis de l'expérience (VAE). « L'idée était de former les professionnels, mais aussi les étudiants autour de l'EAC, de comprendre comment est déployé le 100 % EAC, quels étaient les dispositifs, les acteurs de l'EAC, comment comprendre la charte, quels étaient les acteurs aussi de l'Éducation nationale, comment travailler autour des projets et comment les évaluer. Les enseignements sont construits autour des trois piliers, avec des temps de formation théorique qui interviennent pendant le premier semestre. [...] Et une 2<sup>e</sup> année de Master 2 sera basée sur l'alternance, elle permettra également aux élèves de pouvoir faire des stages à l'étranger, [...] et nous appliquons une pédagogie par projet, c'est-à-dire que l'on encourage les étudiants de master à s'intégrer dans des projets existants pour en comprendre vraiment les modalités de construction, de financement, de mise en application, et aussi sur la suite des évaluations. »<sup>264</sup>

Ces formations répondront aux besoins des enseignants ou des acteurs du domaine de la culture. Pour l'enseignant, il s'agira, par exemple, d'un bloc de compétences sur le montage d'une action d'EAC et la manière de travailler avec les acteurs culturels. Pour l'artiste, il s'agira du bloc de compétences sur l'intervention en milieu scolaire. Ces modules pourront permettre d'obtenir des certifications reconnues au titre de la formation continue.

<sup>263</sup>. Emmanuel ETHIS, audition du 22 septembre 2021

<sup>264</sup>. Stéphanie POURQUIER-JACQUIN, audition du 10 novembre 2021

## B. La complexité de l'évaluation

**Un des enjeux pour la reconnaissance, voire la légitimité, de l'éducation artistique et culturelle par les familles, les enseignants, les financeurs, concerne l'impact de l'EAC pour les individus et la société. Cela suppose des démarches d'évaluation, d'ores et déjà mises en place par de nombreux acteurs, mais qui restent à développer et à structurer au travers de l'INSEAC.**

### 1. Des objectifs disparates à évaluer

Les objectifs assignés à l'EAC sont extrêmement nombreux et renvoient à des visions différentes sur sa nature même. Au cours des auditions, deux catégories d'objectifs ont émergé, l'une liée à l'impact sur la scolarité et l'autre liée à la construction de l'individu et du citoyen grâce à l'accès à l'art et à la culture.

Lydia RUPRECHT présente cette dualité de la manière suivante : « Il y a un très fort appétit pour l'éducation artistique comme moyen alternatif de transmettre, de pédagogie pour les connaissances traditionnelles, mais aussi pour stabiliser au niveau psychique les enfants et de faire face à tous ses besoins sociaux, émotionnels, l'apprentissage social et émotionnel qu'apporte l'école<sup>265</sup>. » De son côté, Catherine GUILLOU dresse un inventaire des domaines pouvant faire l'objet d'une évaluation : « les compétences, les savoir-faire, les savoir-être, l'amélioration des performances sur telle ou telle discipline scolaire, les incidences comportementales vis-à-vis de la pratique culturelle, de la pratique amateur, de la visite d'institutions culturelles, etc »<sup>266</sup>. Pour la directrice de la culture de la Ville de Cannes, les enjeux sont l'émancipation sociale, l'éveil de l'esprit critique et le fait de favoriser une culture commune<sup>267</sup>. Enfin, Chantal MAINGUENÉ évoque la contribution à la lutte contre le décrochage social et scolaire<sup>268</sup>.

Concernant la réussite scolaire, Olivier MEROT considère que les communes peuvent utiliser les indicateurs de réussite éducative pour observer l'impact que l'EAC peut avoir sur les apprentissages et la cognition. Les lier aux indicateurs du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) pourrait être aussi envisagé<sup>269</sup>. Johnny LEBIGOT a aussi expliqué comment le développement de la perception artistique autour d'une thématique liée à l'apprentissage retentissait sur la capacité de l'élève à mieux maîtriser cet apprentissage<sup>270</sup>. Plus globalement, la mission relève un effet de l'EAC sur l'évolution de la capacité de concentration, l'impact sur l'ambiance générale d'une classe et d'un établissement<sup>271</sup>.

Concernant la pratique amateur, il conviendrait de savoir si celle-ci est influencée par les actions d'EAC. Pour cela, les indicateurs sur le long terme identifiant l'évolution du nombre de pratiquants amateurs après le lancement d'un programme EAC pourraient être mobilisés. Dans le même esprit,

<sup>265</sup>. Lydia RUPRECHT, audition du 19 janvier 2022

<sup>266</sup>. Catherine GUILLOU, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

<sup>267</sup>. Maud BOISSAC, audition du 12 janvier 2022

<sup>268</sup>. Chantal MAINGUENÉ, audition du 26 janvier 2022

<sup>269</sup>. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

<sup>270</sup>. Johnny LEBIGOT, audition du 27 octobre 2021

<sup>271</sup>. Dominique DAVY-BOUCHENE, audition du 5 janvier 2022



une évaluation sur le développement des individus et des futurs citoyens pourrait être envisagée<sup>272</sup>. À titre d'exemple, pour Stéphanie POURQUIER-JACQUIN, la mesure de la conscience citoyenne pourrait être observée au travers de l'attachement à la ville, au territoire<sup>273</sup>. Cette notion d'impact positif de l'EAC sur la construction de l'individu et sur l'estime de soi, est aussi un des objectifs mis en avant dans le champ social, par exemple pour les jeunes accueillis dans les foyers de l'ASE<sup>274</sup>.

L'EAC doit aussi pouvoir permettre aux jeunes de s'extraire des déterminismes culturels et sociaux qui, soit les freinent dans l'accès aux ressources elles-mêmes, soit leur interdisent ou les enferment dans telle ou telle activité<sup>275</sup>. L'un des exemples recueillis étant celui de la Fabrique de la danse et le travail sur les rapports fille/garçon à travers la danse<sup>276</sup>.

L'évaluation peut aussi s'appliquer à ceux qui dispensent l'EAC, enseignants et artistes, dans un cadre de retour d'expériences de pratiques professionnelles. L'objet à évaluer serait alors comment l'approche pédagogique d'un enseignant a été modifiée par la mise en œuvre d'un projet d'EAC. Pour Marie STUTZ, cet effet positif est évident sur la manière de travailler des enseignants<sup>277</sup>.

## 2. Une multiplicité d'approches des mesures d'impact et d'évaluation

La possibilité même de créer un cadre d'évaluation en matière d'EAC est un sujet récurrent de débat car, comme l'écrit Katell TISON-DEIMAT, coordinatrice nationale de l'OCCE, « l'enjeu d'un projet d'EAC est moins d'atteindre un objectif défini à l'avance que d'inventer, de s'ouvrir à une multitude de possibilités ». Cette approche implique une nouvelle définition de l'évaluation : il ne s'agirait plus de mesurer un écart entre un objectif prédéfini et le résultat observé mais de repérer et qualifier les effets constatés à l'issue du projet engagé<sup>278</sup>.

L'idée d'un cadre normé d'évaluation, national ou local, renverrait tout d'abord à un suivi quantitatif, notamment pour savoir si et combien d'élèves ont été exposés à des projets d'EAC une année donnée ou au cours de leur scolarité. Malgré le lancement du label 100%EAC en février 2022, en France, ce cadre reste à construire, comme cela a été souligné<sup>279</sup>. Le parangonnage international a toutefois montré qu'une telle démarche pouvait être conçue et mise en œuvre : ainsi, la Fédération Wallonie-Bruxelles (qui a les compétences de l'État français en matière d'éducation) a confié l'évaluation de son parcours d'EAC à l'Observatoire des politiques culturelles avec l'ambition de réaliser une observation longitudinale du parcours des jeunes pendant leur scolarité, sans s'engager dans une évaluation qualitative normée<sup>280</sup>.

En l'absence de cadre national jusqu'à récemment, nombre de collectivités et d'opérateurs de la culture ont développé leurs propres démarches d'évaluation. Ainsi, la Ville de Cannes a d'abord mis en place un tableau de bord de suivi quantitatif, partagé avec le rectorat, pour avoir un état précis et exhaustif du nombre d'élèves concernés chaque année par l'EAC, de l'école primaire au lycée. Elle a ensuite élaboré une enquête qualitative ponctuelle auprès d'un échantillon de 10% des jeunes, des encadrants et des

272. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

273. Stéphanie POURQUIER-JACQUIN, audition du 10 novembre 2021

274. Elise LUCCHI, audition du 20 octobre 2021

275. Robin RENUCCI, audition du 24 novembre 2021

276. Orianne VILMER, audition du 12 janvier 2022

277. Marie STUTZ, audition du 5 janvier 2022

278. Katell TISON-DEIMAT, contribution écrite

279. Catherine GUILLOU, audition du 1<sup>er</sup> décembre 2021

280. Catherine STILMANT, audition du 19 janvier 2022

médiateurs. Cette enquête, menée en 2017, sera reconduite en 2023 pour apprécier l'évolution de la perception des effets de l'EAC, à l'école et en dehors de l'école<sup>281</sup>.

A Paris, le réseau de l'enseignement catholique privé ne développe pas de processus normé d'évaluation mais, d'une part, évoque le sujet de l'EAC dans le cadre des visites de tutelle et, d'autre part, observe une corrélation entre les demandes d'inscription aux établissements et la qualité des projets d'EAC qu'ils développent<sup>282</sup>. En outre, la Ville de Paris a commencé à investir le domaine de l'évaluation qualitative avec une étude, menée au cours de l'année scolaire 2020-21 par Romuald RIPON, sociologue et enseignant à l'université de Paris 1, à la demande de la DAC. Cette étude, intitulée « Que du bonheur ! », avait pour objectif d'effectuer une évaluation qualitative, par des entretiens, de l'impact du dispositif de résidences d'artistes, expérimenté dans quatre crèches au cours de cette année-là dans le cadre de « l'Art pour grandir », en vue d'une éventuelle extension du dispositif. Les conclusions positives de cette étude, tant de la part des familles que des artistes intervenants et des personnels des crèches, a encouragé la DAC et la DFPE à poursuivre l'expérience en 2021-22, en l'étendant à 12 crèches.



281. Maud BOISSAC, audition du 12 janvier 2022

282. Jean-Baptiste JACOMINO et Virginie DURIN, audition du 26 janvier 2022

Dans le cadre de la mission sur l'EAC, les services de la DDCT ont fait réaliser une étude comparable et complémentaire sur 4 de ces 12 nouvelles crèches, étude menée par Julia VEYER et Zoé ASSEO, étudiantes respectivement en Master de sociologie à l'Université de Paris et en L3 à Sciences Po Paris. Cette étude n'a pu être menée à son terme, notamment en raison de la situation sanitaire, mais les premiers retours d'entretiens montrent un degré de satisfaction comparable à celui constaté par Romuald RIPON<sup>283</sup>.

Du côté des porteurs de projet, plusieurs démarches d'évaluation ont été mentionnées: Môm'artre mesure l'impact des actions sur la place de l'enfant dans sa famille, dans son quartier et dans son école. Le BAL/Fabrique du regard a engagé, avec une équipe de sociologues, quatre études pour évaluer l'impact de ses actions sur les élèves mais aussi sur la pédagogie des enseignants<sup>284</sup>. Pour La Villette, si des grilles d'évaluation quantitative, d'ailleurs exigées par le ministère de la Culture, sont déjà en place, les évaluations qualitatives sont en construction, même si le retour d'expérience est pratiqué pour adapter en continu les actions<sup>285</sup>. Passeurs d'images procède à des évaluations tant qualitatives que quantitatives<sup>286</sup>. Mais pour Jean-Baptiste MORENO, l'évaluation sur le long terme des effets de l'EAC est souhaitable mais ne rentre pas dans l'échelle de temps des compagnies de théâtre: elle doit être assurée dans un cadre de recherche universitaire<sup>287</sup>. En revanche, dans le cadre des conventions pluriannuelles de financement, l'évaluation des projets est possible. Pour le directeur adjoint des Plateaux sauvages, ce cadre conventionnel permet d'ailleurs une auto-évaluation plus sereine que dans le cadre plus contraint de l'appel à projets.

### 3. Un investissement du champ de la recherche nécessaire, récent et encore limité

Malgré l'existence de données quantitatives, les moyens alloués à l'évaluation de l'EAC sont insuffisants<sup>288</sup>, tout particulièrement dans le domaine universitaire. Marie-Christine BORDEAUX explique le retard de la France dans le champ de la recherche sur l'éducation artistique et culturelle par deux facteurs: d'une part, le manque de considération pour les travaux portant sur l'enfance, d'autre part, la «clôture disciplinaire» qui limite l'étude de l'enfance à la psychologie et aux sciences de l'éducation. Les recherches dans le domaine de la sociologie de l'enfance n'ont ainsi démarré qu'à partir de 2006 avec les travaux de Sylvie OCTOBRE<sup>289</sup>.

Sur ce constat de la nécessité de créer un corpus de recherche et d'allouer des moyens à un domaine jusqu'à présent peu investi par la recherche en sciences sociales, l'INSEAC doit mener une mission de recherche, indissociable de ses missions de formation. Précisant cet objectif, Emmanuel ETHIS décrit Guingamp comme « une ville-laboratoire dans laquelle on va observer ces questions de la recherche pour toute la population, à partir de la maternelle jusqu'à l'université, et voir quels effets cela produit, et pour combien de temps <sup>290</sup> ». Cette ville a été choisie en raison de sa représentativité de l'indice de position sociale (IPS) de la France. Ainsi, les conclusions tirées de l'observation du territoire pourront être extrapolées à la France entière. Cette représentativité est également à l'œuvre dans l'organisation scolaire, puisque les 7 000 élèves de la ville couvrent tous les cycles, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Enfin, la ville est bien dotée en équipements culturels permettant de nouer des partenariats pour des

<sup>283</sup>. Voir l'annexe 9

<sup>284</sup>. Christine VIDAL, visite du BAL: la Fabrique du regard, 10 janvier 2022

<sup>285</sup>. La Villette, contribution écrite

<sup>286</sup>. Patrick FACCHINETTI, audition du 5 janvier 2022

<sup>287</sup>. Jean-Baptiste MORENO, audition du 24 novembre 2021

<sup>288</sup>. Catherine GUILLOU, audition du 1<sup>er</sup> décembre

<sup>289</sup>. Marie-Christine BORDEAUX, audition du 24 novembre 2021

<sup>290</sup>. Emmanuel ETHIS, audition du 22 septembre 2021

actions d'EAC<sup>291</sup>. Cette recherche ne se limitera pas à l'observation de la ville de Guingamp. Elle prendra aussi la forme de protocoles avec des partenaires sur un objet déterminé: par exemple, l'évaluation de dispositifs de la Réunion des musées nationaux.

Un autre projet, en partenariat avec les ministères de l'Education nationale, de la Culture et de la Cohésion des territoires portera sur l'analyse du dispositif « Orchestre à l'école », qui touche aujourd'hui près de 40 000 enfants à travers toute la France. L'idée est d'analyser, sur le long terme et avec les outils de la sociologie et de la psychologie cognitive, les effets du programme lui-même mais aussi de son arrêt au bout de trois ans. A travers cette étude, l'important est d'ouvrir un champ d'investigation sur les effets de l'initiation à la pratique artistique et culturelle pour les enfants de moins de 15 ans. Le produit de cette recherche a vocation à être mis à disposition des acteurs et décideurs de l'EAC et permettre d'éclairer les décisions. Olivia DEROINT évoque, par exemple, la nécessité d'une recherche, y compris dans le domaine des neurosciences, pour évaluer l'effet de l'EAC sur les enfants et le climat scolaire<sup>292</sup>.



Inseac du Cnam

L'INSEAC va également suivre et former des doctorants, éventuellement dans le cadre de projets définis et financés par des collectivités locales ou des acteurs de la culture, par exemple par des Conventions industrielles de formation par la recherche (contrats CIFRE)<sup>293</sup>.

L'ensemble du dispositif bénéficie d'une convention-cadre d'une durée de dix ans, installant les processus de recherche dans un temps long, cohérent avec l'analyse de cohortes d'élèves, du primaire au lycée.

<sup>291</sup>. Stéphanie POURQUIER-JACQUIN, audition du 10 novembre 2021

<sup>292</sup>. Olivia DEROINT, audition du 10 novembre 2021

<sup>293</sup>. Stéphanie POURQUIER-JACQUIN, *idem*



## C. Un pilotage opérationnel et stratégique inégal qui peut nuire à l'efficacité

**La Ville de Paris a besoin de suivre financièrement et quantitativement sa politique d'éducation artistique et culturelle. Les outils disponibles sont perfectibles pour mieux comprendre des déséquilibres qui apparaissent dans la mise en œuvre des très nombreux dispositifs. Leur coordination est améliorable, ne facilitant pas le pilotage à l'échelle des arrondissements, malgré le dynamisme des acteurs de terrain.**

### 1. Une vision fragmentée de l'impact de l'EAC

#### a. Des dépenses partiellement appréhendées, un périmètre aux contours mouvants

Les collectivités locales pourraient mettre en place une comptabilité analytique pour mieux isoler l'EAC dans les politiques qu'elles mettent en œuvre car, à l'image de l'État, la dépense culturelle ne dépend pas des seuls services en charge de la culture (3,6 Mds€ pour le ministère de la culture, 4,4 pour les autres ministères).

Certaines collectivités ont mis en place une analyse des coûts de l'EAC, comme la Ville de Cannes qui, pour 72 000 habitants, consacre 1 M€ pour cette politique publique, auxquels s'ajoutent 250 000€ de dépenses des partenaires (hors coût horaire de la mobilisation des enseignants sur les projets). Ces dépenses intègrent les dépenses de personnel directes (activité EAC à plein temps ou partiellement). Ainsi, ce budget est le double du coût standard calculé par France urbaine de 6€ par habitant par an. A l'échelle parisienne, ce coût standard correspondrait à un budget de 13 M€.

Les coûts directs présentés par la DAC et la DASCO sont supérieurs à l'application de ce ratio mais leur estimation reste partielle. En effet, la Secrétaire générale adjointe de la Ville a confirmé que la vision financière des dispositifs d'EAC est incomplète. Il n'existe pas actuellement d'axe analytique qui permettrait notamment de bien isoler les coûts salariaux en régie (en part du temps passé par les PVP et les animateurs sur des projets d'EAC) et les quote-parts de subventions de la Ville aux opérateurs culturels qui sont ensuite réinvesties dans l'EAC. Il est envisagé de missionner l'inspection générale de la Ville pour tenter de retracer l'ensemble de ces coûts<sup>294</sup>. L'enjeu sera de stabiliser le périmètre exact de l'EAC pour la Ville de Paris.

Olivier MEROT a souligné que l'étude des territoires avait « permis de constater qu'on appelait parfois de manière impropre de l'EAC ce qui relevait plutôt de la sensibilisation ou alors de l'enseignement spécialisé »<sup>295</sup>. Constat confirmé par la mission à l'examen des données par les services de la Ville et la manière dont elles pouvaient être structurées.

Ainsi, malgré la stabilisation de la définition théorique de l'EAC, les intervenants, les directions de la Ville et les acteurs de terrain ne sont pas toujours en mesure de distinguer une action EAC d'une action ne répondant pas aux trois piliers. Ainsi, sur les TAP culture, la DASCO ne peut pas isoler ceux qui relèvent de l'EAC ou non. Pour autant, un travail a été effectué par la DAC, repris par l'étude sociologique menée par la mission. La DAC

<sup>294</sup>. Marie DAUDE, audition du 20 octobre 2021

<sup>295</sup>. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

distingue: des TAP culture 100% EAC, les TAP partiellement EAC, les TAP nullement EAC. Cette classification devra être consolidée et étendue pour le suivi financier et quantitatif.

Enfin, il est observé que le recensement de l'EAC est complexe à établir pour les activités proposées dans les centres d'animation, souvent plus éloignés de l'objectif de mobilisation des trois piliers de l'EAC.

#### b. Des outils de suivi de la Ville insuffisamment détaillés

La difficulté à stabiliser le périmètre de l'EAC est également présente dans le recueil et l'exploitation des données de dispositifs de ces actions. Lors de la présentation des actions EAC de la DASCO à la mission, Patrick BLOCHE a reconnu que les données présentées ne permettaient pas d'avoir une vision fine des dispositifs, de leur articulation territoriale ni d'appréhender la notion de parcours<sup>296</sup>. La Ville ne possède pas non plus la visibilité totale des actions mises en œuvre dans les collèges, du fait de leur autonomie de gestion, à l'exception des dispositifs financés directement par la Ville en temps scolaire<sup>297</sup> et extrascolaire<sup>298 299</sup>. Pour Irène BASILIS, la difficulté se trouve au niveau du traitement des données, de leur exploitation et leur présentation cartographique qui s'avèrent insuffisants pour établir une vision précise des dispositifs par arrondissement, par école<sup>300</sup>.

Ces difficultés ont été rencontrées lors de l'exploitation des données effectuée à la demande de la mission par les services de la DDCT en lien avec la DAC et la DASCO, pour documenter un diagnostic territorial de l'EAC à Paris. L'étude réalisée par Julia VEYER et Zoé ASSEO a permis de mettre en évidence tout d'abord l'absence d'axe spécifique « EAC » dans la comptabilisation par la DASCO des activités périscolaires (tableau des effectifs par école et par dispositif) ; ensuite, l'absence d'une comptabilisation par la DAC par classe et par effectif des dispositifs EAC qu'elle finance. Ainsi, seule la présence ou l'absence d'un dispositif dans une école est renseignée. Il faut cependant noter qu'une comptabilisation plus détaillée, avec le nombre de classes et les effectifs par dispositif, a été effectuée en 2019-2020 avec l'appui de l'Atelier parisien d'urbanisme (Aur). Ce travail serait reproductible à condition de dégager les moyens financiers/humains nécessaires à l'exploitation des bases de données.

Par ailleurs, faute d'un identifiant partagé avec le Rectorat, le suivi des élèves n'est pas assuré à la fois sur les temps scolaire et périscolaire ni tout au long de leur scolarité. De même, aucune vision consolidée n'est disponible pour les projets réalisés sur le temps scolaire sans financement de la Ville. Enfin, si les données sur les collèges concernent bien l'ensemble de ceux-ci, y compris en cité scolaire et privés, aucune donnée n'est recueillie concernant les lycées, à l'exception des lycées municipaux.

S'agissant des jeunes fréquentant les centres Paris Anim', ils ne sont pas présents dans les bases de données de la DAC. Seules les données de la DJS permettraient d'obtenir un suivi de l'EAC dans ces centres. Ainsi, Bérénice DELPAL propose l'étude d'une amélioration du suivi via un interfaçage des applications Ville et État (Adage) avec un identifiant partagé pour les élèves<sup>301</sup>. Pour Irène BASILIS, cette possibilité d'interfaçage est préférable à une ouverture en saisie aux responsables des activités périscolaires, afin de limiter la charge de travail supplémentaire induite<sup>302</sup>.

<sup>296</sup>. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021

<sup>297</sup>. Par exemple, les résidences artistiques dans le cadre de l'appel à projets « Art pour grandir »

<sup>298</sup>. « Tous au collège »,...

<sup>299</sup>. Patrick BLOCHE, *idem*

<sup>300</sup>. Irène BASILIS, audition du 6 octobre 2021

<sup>301</sup>. Bérénice DELPAL, audition du 29 septembre 2021

<sup>302</sup>. Irène BASILIS, *idem*



### c. Un outil de suivi national comportant des limitations

L'outil « Adage », expérimenté depuis quelques années dans l'Académie de Versailles<sup>303</sup> et déployé à Paris depuis la rentrée 2020, doit permettre de recenser l'ensemble des projets d'EAC développés au sein des établissements d'enseignement publics et privés sur le temps scolaire.

Application ADAGE

A la fois outil de gestion, puisqu'il est nécessaire pour l'instruction de certains projets financés ou cofinancés par le Rectorat, il est également un outil d'information et de suivi. En effet, cet outil donne accès au contenu de chaque projet. Une fonctionnalité d'extraction à des fins de suivi quantitatif est également intégrée. Basé sur le recensement des classes et descendant au niveau de l'élève grâce à son numéro d'identifiant national (INE), il doit permettre de suivre les élèves individuellement et de faire un bilan annuel ou à la fin d'un cycle d'enseignement de leur exposition à l'EAC. Aujourd'hui, le Rectorat n'a pas encore assez de recul pour évaluer la qualité des statistiques de suivi qu'il permet de produire<sup>304</sup>.

Quelques points d'attention ont été relevés. Tout d'abord, rien ne garantit l'exhaustivité des informations renseignées par les chefs d'établissements et/ou les enseignants, notamment s'agissant de projets ne faisant pas appel à des financements du Rectorat. A titre d'exemple, d'après les chiffres fournis par la DASCO, Adage est pour l'instant renseigné par 10% des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, 30% du second degré. Par ailleurs, par construction, il exclut les projets menés sur le temps péri ou extrascolaire. La vision de l'exposition est par conséquent partielle.

Afin d'améliorer l'exploitation des données, le Rectorat est disposé à travailler avec la DASCO pour l'utilisation conjointe des données issues du logiciel<sup>305</sup>.

303. Laurent ROTURIER, audition du 29 septembre 2021

304. Olivia DEROINT, audition du 10 novembre 2021

305. Olivia DEROINT, *idem*

## 2. Des dispositifs présentant une disparité territoriale et un manque de lisibilité

### a. Une disparité dans le déploiement de certains dispositifs

En raison de la qualité perfectible des outils de pilotage, la vision des déséquilibres dans l'allocation des ressources et des dispositifs aux établissements manque de fiabilité. Sans cette vision, la réorientation objectivée des ressources ne peut pleinement être effectuée.

Parmi les premiers constats de déséquilibres à Paris, Irène BASILIS note que « certaines écoles concentrent un peu les dispositifs, soit parce qu'elles sont dans des quartiers identifiés comme prioritaires, ou parce qu'il y a des enseignants particulièrement dynamiques ou parce qu'il y a une histoire qui pérennise d'une année sur l'autre un dispositif »<sup>306</sup>. Dans le premier cas, le déséquilibre correspond à une volonté municipale et du Rectorat, contrairement aux deux autres situations mentionnées. Olivia DEROINT évoque également ce déséquilibre entre des enseignants qui connaissent et mobilisent plusieurs dispositifs et d'autres qui ne le font pas<sup>307</sup>.

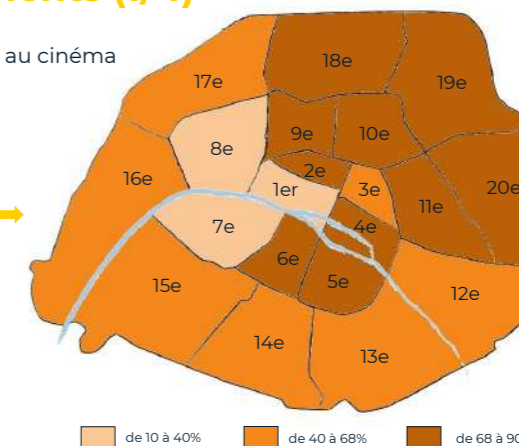
Cette analyse est partagée par la DASCO qui indique que si 95% des écoles et 89% des collèges ont été concernés par un dispositif EAC en 2019-20, ce taux n'est que de 47% sur le temps périscolaire. Sur un dispositif donné, celui des classes à Paris, les données de la DASCO font apparaître un léger déséquilibre, la moitié des classes étant située dans 4 arrondissements représentant 40% du total des écoles. Toutefois, cet écart serait à relativiser en prenant en compte la géographie des quartiers prioritaires.

Dans ce sens, une analyse géographique du déploiement des dispositifs par arrondissement présentée par Julia VEYER fait apparaître une situation contrastée : certains dispositifs sont généralisés, tels que le parcours de sensibilisation musicale en CP, d'autres sont plus concentrés sur certains arrondissements, tels que « mon 1<sup>er</sup> cinéma » et « école au cinéma » (voir l'annexe 9).

### Analyse par arrondissements (1/4)

Analyse du dispositif Mon 1<sup>er</sup> cinéma et école au cinéma

Carte des arrondissements de Paris, coloration en fonction de la mise en place du dispositif Mon 1<sup>er</sup> cinéma et école au cinéma



306. Irène BASILIS, audition du 6 octobre 2021

307. Olivia DEROINT, audition du 10 novembre 2021

Au total, le nombre de dispositifs moyen par école n'est jamais inférieur à 1 avec une moyenne qui s'établit à 2,17.

L'absence d'accès aux dispositifs de l'EAC est plus accentuée pour certains publics qui font pourtant l'objet de beaucoup d'attention : d'après Chantal MAINGUENÉ, la situation en termes d'accès à l'EAC serait assez dégradée pour les jeunes en situation de handicap accueillis en établissements (IME, IMP), les enfants de l'ASE, ceux en hébergement d'urgence. Pour ces derniers, Môm'artre intervient, par le biais d'une autre association, auprès d'une quinzaine d'hôtels sociaux<sup>308</sup>.

En l'absence de recensement effectué par leurs autorités de tutelle, une incertitude existe également sur l'accès à l'EAC dans les établissements du secteur privé, qui représentent en moyenne 30% des effectifs scolarisés à Paris. Même si l'EAC est inscrit dans les textes nationaux qui s'imposent au secteur privé sous contrat, dans la mesure où les heures ne sont pas inscrites en tant que telles dans les référentiels, les établissements peuvent décider les modalités de ces projets. Or, Baptiste JACOMINO décrit une tendance de certains établissements à « reléguer » les activités d'EAC sur le temps périscolaire<sup>309</sup>. Quant à la représentante des parents d'élèves de l'enseignement privé (l'APEL), elle fait état d'inégalités entre établissements du fait des écarts de capacités contributives des familles, qui financent une partie du coût des projets.

David MADEC, quant à lui, alerte sur le risque d'une reproduction de déterminismes sociaux ou culturels dans l'accès aux ressources culturelles<sup>310</sup>. Ces biais dans l'accès aux dispositifs sont également soulignés par Claire MAZERON : quand l'inscription se fait sur la base du volontariat (activités périscolaires, CHA, enseignements spécialisés), des disciplines sont encore marquées par un fort déterminisme de genre (la danse) ou social (histoire des arts, musique). La FCPE a aussi souligné un biais perçu dans la répartition des activités sur le territoire, les disciplines plus « classiques » étant plus localisées dans les arrondissements centraux et d'autres disciplines plus contemporaines, au nord-est parisien<sup>311</sup>. Cette impression est également ressentie par Colin ASPHOLM, élu au CAVL<sup>312</sup>.

#### b. A l'échelle locale, une offre foisonnante, difficile à appréhender pour les acteurs et usagers

Patrick BLOCHE a mentionné le manque de lisibilité de l'offre périscolaire du soir, dont les objectifs des différents dispositifs (études, activités d'EAC ou de loisir) sont mal connus des familles<sup>313</sup>. Pour Carine ROLLAND, le risque réside dans la possibilité de doublons, de juxtapositions de propositions redondantes dans le même établissement sur des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire<sup>314</sup>. Parmi les dispositifs ayant des objets similaires, mais gérés séparément, citons celui des classes à projet EAC, piloté par le Rectorat mais co-financé par la Ville et les « classes à Paris », avec une gestion et un financement Ville.

Cette multiplication des possibilités offertes aux établissements pour mettre en œuvre des projets d'EAC peut également entraîner une certaine dispersion des initiatives dans les établissements et un renouvellement annuel des projets, au détriment de la cohérence du projet d'établissement ou de la notion de parcours qui est désormais au cœur de la définition de l'EAC.

<sup>308</sup>. Chantal MAINGUENE, audition du 26 janvier 2022

<sup>309</sup>. Baptiste JACOMINO, audition du 26 janvier 2022

<sup>310</sup>. David MADEC, audition du 27 octobre 2021

<sup>311</sup>. Sylvaine BAEHREL, audition du 26 janvier 2022

<sup>312</sup>. Colin ASPHOLM, audition du 26 janvier 2022

<sup>313</sup>. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021

<sup>314</sup>. Carine ROLLAND, audition du 6 octobre 2021

Pour les porteurs de projets, cette multiplicité d'acteurs et de canaux d'instruction peut entraîner un surcroît de travail, voire de dépenses et entraîner une inégalité entre acteurs selon leur degré d'accès à l'information. Sylvestre GOZLAN, responsable EAC de La Villette, pointe les nombreux interlocuteurs qu'il doit avoir au sein des services de la DASCO pour monter ses partenariats, interlocuteurs qui ne connaissent pas nécessairement leurs activités respectives<sup>315</sup>. Ce besoin de lisibilité rejoint le vœu formulé par l'association « Thanks for nothing » de bénéficier d'un accès aux contacts des réseaux éducatifs et du champ social<sup>316</sup>.

Ainsi, l'agrément des intervenants culturels par le Rectorat, dont les modalités sont en train d'être revues, n'assure pas un accès privilégié aux appels à projets<sup>317</sup>. Isabelle TAVAUUX, Présidente de l'ANSEP2A, propose une simplification par l'unification des appels à projets pour les établissements. L'objectif pourrait aussi être la réduction de la concurrence entre porteurs de projets grâce à des lieux de partage d'expériences et d'informations<sup>318</sup>.

### 3. Un pilotage stratégique théorique...

#### a. Une bonne coordination opérationnelle DAC-DASCO

Compte tenu des enjeux pédagogiques et financiers liés à la mise en œuvre d'une politique d'EAC, une bonne organisation du pilotage stratégique et de la coordination des acteurs est importante. Olivier MEROT souligne le rôle d'une gouvernance organisée au sein des communes, conjointe aux directions de la culture et de l'éducation : « on a besoin de l'ingénierie pour développer un 100% pertinent, tant dans la finesse de l'approche culturelle et artistique que dans un suivi rigoureux des cohortes, c'est-à-dire des classes d'âge et des publics »<sup>319</sup>.

Au niveau des services centraux des principales directions concernées, la coopération est forte entre les services de la DAC, en charge du pilotage de « l'Art pour grandir » et des dispositifs qui intègrent le label, et la DASCO, qui est à la fois utilisatrice de ces dispositifs sur les TAP et qui déploie aussi des actions complémentaires sur ces mêmes temps. Irène BASILIS a d'ailleurs souligné que la DASCO sollicite la DAC pour donner un avis sur les projets déposés dans le cadre de l'appel d'offres TAP. Il existe un groupe de travail permanent sur l'EAC et les deux directions échangent leurs données de suivi. Ce pilotage porte également sur les classes à horaires aménagées. Pour Marie DAUDÉ, cette coordination est opérationnelle et ne nécessite pas une structure administrative supplémentaire<sup>320</sup>.

D'autres liens bilatéraux existent au sein des services de la Ville : entre la DAC et la DFPE (« l'Art pour grandir »), entre la DAC et la DASES (ASE, dispositif « Ville vie vacances »), entre la DAC et la DJS (centres Paris Anim'). Enfin, la politique de la Ville, par nature transverse, fait travailler ensemble DAC, DDCT, DASCO, DJS et DFPE. Laurence PATRICE signale aussi la transversalité à l'œuvre dans la politique autour de la mémoire et de la citoyenneté, sujets sur lesquels elle travaille avec, outre Carine ROLLAND et Patrick BLOCHE, cinq autres adjoints sectoriels : Marie-Christine LEMARDELEY, Hélène BIDARD, Jacques MARTIAL, Arnaud NGATCHA, Jean-Luc ROMERO-MICHEL<sup>321</sup>.

<sup>315</sup>. La Villette, contribution écrite

<sup>316</sup>. Thanks for nothing, contribution écrite

<sup>317</sup>. Isabelle TAVAUUX, audition du 26 janvier 2022

<sup>318</sup>. Sonia LEPLAT, audition du 26 janvier 2022

<sup>319</sup>. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

<sup>320</sup>. Marie DAUDE, audition du 20 octobre 2021

<sup>321</sup>. Laurence PATRICE, contribution écrite

## b. Une absence de pilotage clair

Cette coordination opérationnelle n'est pas associée un co-pilotage ou une coordination stratégique. Patrick BLOCHE estime que l'EAC passe d'abord par la DASCO<sup>322</sup>. Marie DAUDÉ le confirme en évoquant le rôle de chef de file de la DASCO, s'appuyant sur son organisation territoriale. Elle estime néanmoins qu'il y a des enjeux de coordination « *en termes de financement, d'articulation des missions, d'évaluation, de cartographie des connaissances, de gouvernance stratégique et de territorialisation* » et reconnaît qu'il peut être nécessaire de « *remettre un peu d'ordre dans l'articulation* »<sup>323</sup>. Ce besoin peut aussi se justifier pour assurer la cohérence des positions de la Ville vis-à-vis des services de l'État, du Rectorat et de la DRAC, incontournables dans ce domaine.

Deux exemples étrangers peuvent illustrer la manière de coordonner institutionnellement les politiques d'EAC: la fédération Wallonie-Bruxelles, qui vient de mettre en place une politique d'EAC rénovée, a créé une cellule de coordination EAC qui n'est rattachée ni au ministère de la culture, ni à celui de l'éducation<sup>324</sup>. De manière un peu similaire, le gouvernement britannique a créé une instance interministérielle pour coordonner l'intervention des différents ministères dans la politique d'EAC<sup>325</sup>.

## c. Un comité stratégique installé mais qui ne fonctionne pas

Le but d'une coordination stratégique de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés est de définir les objectifs de politique publique ainsi que le niveau et les principes d'allocation des moyens.

De ce point de vue, le modèle alsacien va même au-delà puisqu'il confère à l'organisme stratégique des compétences opérationnelles: « *le groupement d'intérêt public ACMISA, qui réunit notamment le rectorat, la DRAC, les villes de Colmar, Strasbourg, Mulhouse, la banque des territoires et la Collectivité européenne d'Alsace, permet de répartir au mieux, sur l'ensemble du territoire et tous les degrés d'apprentissage, les résidences et les offres d'EAC en connexion avec les établissements* »<sup>326</sup>. A l'échelle d'une seule commune, telle que la Ville de Cannes, le pilotage intègre la ville et le rectorat, mais aussi des chefs d'établissements scolaires et directeurs d'équipements culturels<sup>327</sup>.

A Paris, cette organisation reste encore peu opérationnelle. Par exemple, Laurent ROTURIER a évoqué l'existence d'un comité territorial, créé conformément à une circulaire de 2013, composé des services de l'État (DRAC, Rectorat, DRJSCS), de la Région Ile de France et de la Ville de Paris. Il avait été décidé d'y associer cinq établissements culturels (le «104», le Théâtre de la Ville, le Forum des images, le musée des Arts décoratifs et la Philharmonie). Instauré en novembre 2016, ce comité ne s'est ensuite réuni qu'une fois, en novembre 2017. La Ville y était représentée par la direction des affaires culturelles sans association de la Direction des affaires scolaires<sup>328</sup>.

Ce comité a toutefois organisé quelques activités, deux journées interprofessionnelles en novembre 2018 et octobre 2019 pour tenter de répondre à la question « les temps et les territoires de l'EAC, comment travailler ensemble ? », réunissant plusieurs dizaines de participants. Les conclusions de ces travaux, qui devaient être formulées en avril 2020, n'ont jamais pu l'être du fait de la pandémie et les travaux sont

<sup>322</sup>. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021

<sup>323</sup>. Marie DAUDE, *idem*

<sup>324</sup>. Catherine STILMANT et Jean-François FÜEG, audition du 19 janvier 2022

<sup>325</sup>. Anne DUNCAN, audition du 19 janvier 2022

<sup>326</sup>. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

<sup>327</sup>. Maud BOISSAC, audition du 12 janvier 2022

<sup>328</sup>. Patrick BLOCHE et Bérénice DELPAL, audition du 29 septembre 2021

donc restés sans suite.

Marie DAUDÉ a émis le souhait que cette instance puisse à nouveau fonctionner, sur des bases nouvelles, peut-être en y intégrant une représentation des Maires d'arrondissement<sup>329</sup>.

Pour David MADEC, la Ville aurait même la légitimité d'assurer elle-même un pilotage territorial avec les équipements culturels, dans un dialogue direct avec eux, sans l'intermédiaire de leur tutelle<sup>330</sup>.

## d. Pas de document stratégique partenarial propre à l'EAC

Aujourd'hui, la Ville et l'État n'ont pas mis en place de convention spécifique à l'EAC. Toutefois, l'EAC est un axe du nouveau projet éducatif de territoire (PEDT) signé pour la période 2021-2026 par la Ville (DASCO), l'État (Rectorat et Préfecture) et la Caf de Paris. Patrick BLOCHE a précisé que 6 actions parisiennes sur 30 et 72 actions territorialisées sur 502 étaient en relation avec l'EAC. Au titre des priorités 2021-2026 retenues, la DASCO précise toutefois qu'il y a une disparité entre arrondissements dans le nombre d'actions relevant de l'EAC.

Par ailleurs, pour les 0-3 ans, le « Schéma parisien des services aux familles » comprend également plusieurs actions relatives à l'EAC.

Ces deux documents donnent des axes de travail mais ne s'apparentent pas à une stratégie de développement de l'EAC dans toutes ses dimensions. C'est pourquoi, pour Marie DAUDÉ, cette visibilité de l'EAC et ses déclinaisons territoriales doit être plus forte, et déclinée dans les feuilles de route des Maires d'arrondissement<sup>331</sup>.

Un exemple de contractualisation à l'échelon communal a été donné par la Ville de Cannes, dont le contrat EAC concerne: les chefs d'établissement qui s'engagent à mettre en œuvre les projets dans chaque classe; le Rectorat, qui s'engage à vérifier la conformité des offres culturelles aux programmes; la ville, qui s'engage à proposer une offre suffisante, de qualité et mobilisant les trois piliers de l'EAC. En complément, une convention cadre de quatre ans lie la ville, le rectorat, la DRAC, la région et le département<sup>332</sup>. La Ville de Reims a également présenté son contrat territorial EAC (CTEAC), signé avec les services de l'éducation nationale<sup>333</sup>.

## 4. ... contribuant à un manque de structuration du pilotage territorial

### a. Des partenariats locaux entre établissements et acteurs culturels riches et de qualité

Plusieurs acteurs du monde de la culture ont présenté, lors des auditions et des visites, des partenariats construits dans la durée avec des établissements scolaires, souvent dans une logique d'implantation territoriale. Marie STUTZ a insisté sur l'importance du rôle joué par les structures, qui assurent un rôle de mise en relation, de médiation entre artistes et enseignants et sont les moteurs de la construction et de l'entretien dans la durée de ces partenariats<sup>334</sup>.

<sup>329</sup>. Marie DAUDE, audition du 20 octobre 2021

<sup>330</sup>. David MADEC, audition du 27 octobre 2021

<sup>331</sup>. Marie DAUDE, *idem*

<sup>332</sup>. Maud BOISSAC, audition du 12 janvier 2022

<sup>333</sup>. Stefano ARNALDI et Stéphanie GUYOT, entretien avec les services, 26 octobre 2021

<sup>334</sup>. Marie STUTZ, audition du 5 janvier 2021



Les partenariats de proximité sont d'abord naturellement tissés par les équipements municipaux. Ainsi, les conservatoires d'arrondissement, par construction, nouent des liens de proximité. C'est par exemple le cas de celui du 14<sup>ème</sup> arrondissement, qui forme, sur le temps scolaire et périscolaire tous les enfants du CE1 au CM2 de l'école Alain Fournier, voisine, créant ainsi un nouveau modèle pédagogique, à mi-chemin entre l'EAC et l'enseignement spécialisé<sup>335</sup>. C'est aussi le cas des bibliothèques, par exemple la médiathèque Yourcenar, qui travaille avec les crèches et les établissements scolaires, y compris les lycées, du 15<sup>ème</sup> arrondissement<sup>336</sup>.

Les établissements nationaux ont évidemment plusieurs dimensions dans la construction géographique de leurs partenariats. Une dimension nationale, comme les musées du Panthéon, d'Orsay. Ils peuvent avoir une dimension régionale : la BnF travaille ainsi de manière privilégiée avec les départements des Yvelines et de l'Essonne. Et enfin, un ancrage parisien, voire d'arrondissement. La BnF, encore, a évoqué son partenariat privilégié avec le 13<sup>ème</sup> arrondissement avec lequel est développée une action « 100% EAC » à destination des lycées et des collèges<sup>337</sup>.

Les autres opérateurs, publics ou associatifs, ont également souvent une approche territoriale de leur action, comme les Plateaux sauvages, ou la Fabrique de la danse, qui ont développé une logique de proximité avec les écoles du quartier des Amandiers, dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement<sup>338</sup>, ou Môm'artre, sur le périmètre un peu plus large du nord-est parisien ainsi que la Seine-Saint-Denis<sup>339</sup>.

Ces partenariats peuvent se développer de manière autonome des dispositifs de la Ville à l'image des établissements non parisiens de l'ASE, qui pilotent leurs projets en lien avec les opérateurs en proximité<sup>340</sup>.

### b. ...mais un fonctionnement en réseau peu développé

Si le fonctionnement des équipements culturels en réseau est bien établi, ce n'est pas le cas pour les établissements scolaires.

Pour les institutions culturelles, de nombreux exemples ont été cités au cours de la mission. Le musée d'Art et d'histoire du Judaïsme s'inscrit dans une offre inter-musées avec le Louvre, le musée de Cluny, etc.... Il s'agit de projets construits collectivement par les services pédagogiques de ces musées<sup>341</sup>. De même, Paris-Musées a mis en place des partenariats avec les conservatoires et avec le conservatoire à rayonnement régional (CRR) en théâtre musique et danse pour valoriser au sein des musées les pratiques de leurs élèves. Dans le domaine de la lecture, Agnès BOISHULT a évoqué le partenariat entre les cinq bibliothèques du 18<sup>ème</sup> arrondissement dans le cadre du contrat « territoire-lecture »<sup>342</sup>.

Entre établissements scolaires, ce qui a été mentionné comme étant la bonne échelle de coopération pour la construction du PEAC serait le « quartier bassin de vie autour des collèges »<sup>343</sup>. Ce travail en bassin d'établissements fait partie des axes que souhaite développer la nouvelle DAAC du Rectorat<sup>344</sup>.

<sup>335</sup>. Dominique DAVY-BOUCHENE, audition du 5 janvier 2022

<sup>336</sup>. Agnès BOISHULT, audition du 8 décembre 2021

<sup>337</sup>. Anne-Elisabeth BUXTORF, audition du 8 décembre 2021

<sup>338</sup>. Jean-Baptiste MORENO et Orianne VILMER, auditions du 24 novembre 2021 et du 12 janvier 2022

<sup>339</sup>. Chantal MAINGUENE, audition du 26 janvier 2022

<sup>340</sup>. Sophie HARISTOUY, audition du 20 octobre 2021

<sup>341</sup>. Paul SALMONA, audition du 27 octobre 2021

<sup>342</sup>. Agnès BOISHULT, *idem*

<sup>343</sup>. Olivier MEROT, audition du 22 septembre 2021

<sup>344</sup>. Olivia DEROINT, audition du 10 novembre 2021

Marie-Christine BORDEAUX souligne aussi le rôle structurant des collèges, particulièrement en milieu rural, qui devraient être conçus pour pouvoir accueillir des espaces pour la représentation et la pratique culturelles<sup>345</sup>.

A Paris, les exemples d'un tel fonctionnement en réseau sont peu nombreux. A l'échelle de l'arrondissement, la mission accomplie par le conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement pourrait être poursuivie dans d'autres quartiers et territoires parisiens. En effet, il a organisé un véritable parcours d'EAC autour de la musique, du CP au collège en organisant les établissements scolaires en réseau (40 écoles et 6 collèges), en créant les passerelles entre les différents niveaux, le tout en s'appuyant sur la diversité des dispositifs existants, soit sur le temps scolaire soit sur le temps périscolaire et extrascolaire, et sur les partenaires locaux, telle la Fabrique de la danse<sup>346</sup>. Dans ce cas de figure, le chef de filât est exercé non par un établissement scolaire mais par un équipement culturel municipal.



Visite du conservatoire du 20<sup>e</sup> arrondissement

Ont été également mentionnés des projets menés conjointement entre établissements privés, ou entre établissements publics et privés, particulièrement dans le second degré<sup>347</sup>.

### c. Un pilotage et une coordination insuffisants au niveau de la Mairie d'arrondissement

L'importance d'une approche de l'organisation de l'EAC au niveau local a été soulignée par Emmanuel ETHIS : « Quand il s'agit d'EAC, d'appropriation du patrimoine, l'usage des équipements, de travail avec les écoles, la communauté à la fois éducative et culturelle est souvent plus facile à construire dans les petites structures. C'est avec ces observations-là qu'il faut sans doute retravailler ces questions des grandes villes. ».

<sup>345</sup>. Marie-Christine BORDEAUX, audition du 24 novembre 2021

<sup>346</sup>. Carine ROLLAND, audition du 6 octobre 2021, visite du conservatoire du 20<sup>ème</sup>, 29 novembre 2021

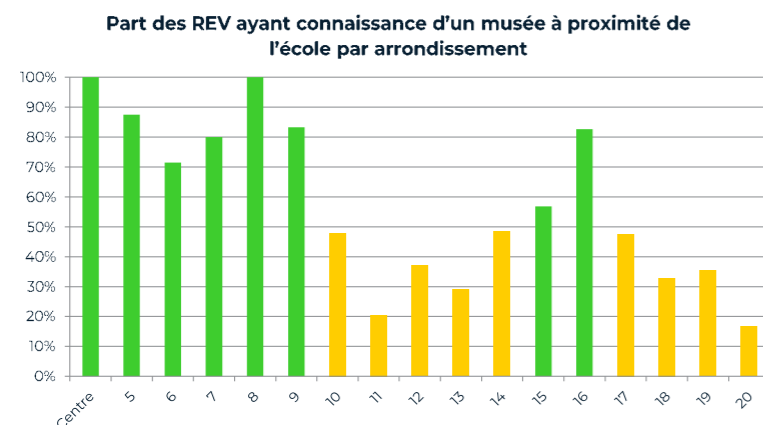
<sup>347</sup>. Baptiste JACOMINO, audition du 26 janvier 2022

La mission a relevé les pratiques déjà à l'œuvre de coordination ou de bonne mobilisation des ressources au niveau de l'arrondissement<sup>348</sup>. Par exemple, le partenariat établi entre le Panthéon avec la Mairie du 5<sup>ème</sup><sup>349</sup> permet l'organisation d'actions conjointes sur un même espace. Et dans la mesure où les projets de territoire des conservatoires d'arrondissements sont déjà élaborés en lien étroit avec la Mairie d'arrondissement, ils englobent le volet EAC de leurs actions<sup>350</sup>.

Pour autant, cette coordination reste encore à parfaire: Irène BASILIS a signalé que des référents «Art pour grandir» dans les Circonscriptions des Affaires Scolaires et Petite enfance (CASPE) ne sont pas encore des interlocuteurs systématiques pour les PVP<sup>351</sup>. De la même manière, seuls 20% des REV savent qu'un dispositif de «l'Art pour grandir» est mis en œuvre dans leur établissement, alors que la quasi-totalité de ceux-ci sont touchés par de telles actions. La communication sur le label semble insuffisante auprès des professionnels de la DASCO.

Le lien entre les établissements scolaires de l'arrondissement et les ressources culturelles de proximité peut aussi être renforcé. Paul SALMONA, constatant que seules 45 classes de l'arrondissement sur 257 sur une période de quatre ans, avaient visité le musée d'Art et d'histoire du Judaïsme, estime que son offre d'EAC est sous-utilisée et que «la Ville de Paris pourrait travailler plus spécifiquement sur la demande et accompagner, favoriser la demande d'exploitation et d'utilisation de la ressource artistique et culturelle que constituent les institutions muséales»<sup>352</sup>. Patrick BLOCHE note que la connaissance par les REV et les PVP des équipements culturels de proximité était insuffisante.

**Diagnostique de territoire 2020-2021**  
Mobilisation des ressources artistiques et culturelles



La part des écoles avec un musée à proximité est extrêmement **variable d'un arrondissement à l'autre**, sous réserve que la connaissance par les REV de ces lieux ressources soit exhaustive.

En jaune les arrondissement avec une proportion d'écoles couvertes inférieure à 50%.

Ex: 29% REV du 13<sup>ème</sup> arrondissement avaient connaissance d'un musée à proximité de leur école en 2020-2021.  
Source: Diagnostique de territoire 2020-2021



<sup>348</sup>. Emmanuel ORIOL, visite du conservatoire du 20<sup>ème</sup> arrondissement, 29 novembre 2021  
<sup>349</sup>. David MADEC, audition du 27 octobre 2021  
<sup>350</sup>. Emmanuel ORIOL, *idem*  
<sup>351</sup>. Amandine SCHWOERER, audition du 6 octobre 2021  
<sup>352</sup>. Paul SALMONA, audition du 27 octobre 2021

En outre, la FCPE remarque que la conception et la coordination des projets scolaires et périscolaires d'EAC sont insuffisamment évoquées au sein des conseils d'école, dans lesquels siège un représentant du Maire d'arrondissement<sup>353 354</sup>.

Carine ROLLAND reconnaît la nécessité pour que le Maire d'arrondissement, désormais pilote de l'action publique dans l'arrondissement, et son Directeur général des services, aient un référent éducation et culture. Ce qui ne signifie pas nécessairement un référent par arrondissement dans l'organisation des services (les CASPE, pour la DASCO et la DFPE, sont au nombre de 10 et la DAC n'a pas encore de référent d'arrondissement)<sup>355</sup>. Pour Marie DAUDÉ, la CASPE pourrait assurer le lien entre le comité stratégique et la Mairie d'arrondissement<sup>356</sup>.

Les référents culture existent dans d'autres modèles: la Fédération Wallonie-Bruxelles s'appuie sur des territoires scolaires (de 300 000 à 1,3 M d'habitants) dans lesquels un référent culture travaille dans chaque établissement pour structurer les demandes et, en miroir, un consortium des établissements culturels organise cette offre d'EAC sur le territoire, la rencontre se faisant à travers un référent éducatif dans chaque consortium et s'appuyant sur une plateforme dématérialisée<sup>357</sup>.

<sup>353</sup>. Patrick BLOCHE, audition du 29 septembre 2021  
<sup>354</sup>. Sylvaine BAEHREL, audition du 26 janvier 2022  
<sup>355</sup>. Carine ROLLAND, audition du 6 octobre 2021  
<sup>356</sup>. Marie DAUDE, audition du 20 octobre 2021  
<sup>357</sup>. Catherine STILMANT et Jean-François FÜEG, audition du 19 janvier 2022



# PRÉCONISATIONS



## PRÉCONISATIONS

### Axe I - Gouvernance, coordination

#### Mieux collaborer et animer un réseau d'acteurs pour une fluidité et une coordination renforcées :

- Instaurer, au sein de la Ville de Paris, entre les différentes directions, un temps d'échanges annuel entre DASCO, DAC, DDCT (pour la partie politique de la Ville), DFPE, DASES (notamment pour les établissements de protection de l'enfance) ;
- Créer les « Rencontres de l'EAC » en réunissant deux fois par an le réseau des acteurs de l'EAC de la Ville de Paris, c'est-à-dire les établissements publics engagés dans les dispositifs d'EAC (par exemple, le parcours de sensibilisation à la musique (PSM), et « L'Art pour grandir »), les associations et compagnies artistiques financées par la Ville, les animateurs et animatrices référentes de l'EAC au sein des CASPE, parents et associations d'élèves en vue d'un partage de bonnes pratiques, d'ateliers pour élaborer des projets transversaux, d'ateliers pour élaborer des réponses communes à des priorités de la Ville, par exemple les olympiades culturelles en prévision des JOP de Paris 2024. Ces rencontres sont ouvertes à l'ensemble des acteurs se reconnaissant dans la démarche de l'EAC ;
- Relancer le comité stratégique sous l'impulsion de la Ville de Paris, pour une action coordonnée avec les principaux partenaires (Etat, Rectorat, Région, DRAC, représentants parents d'élèves).

#### Améliorer le soutien aux projets EAC afin d'en simplifier le déploiement et de mieux les accompagner :

- Encourager la mise en place de conventionnements pluriannuels, aux côtés de l'appel d'offre ou de l'appel à projet, pour soutenir sur le long terme, permettant aux enfants de suivre un même parcours sur une ou plusieurs années, et faciliter le suivi des aides ;
- Conditionner l'attribution de subvention aux projets EAC respectant l'esprit la Charte de l'Éducation Artistique et culturelle du Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle, et en particulier les trois piliers ;
- Accorder une attention particulière aux publics des quartiers politique de la Ville et en veille active, ainsi qu'au sein des structures de la protection de l'enfance et des établissements de soins, dans la mise en place des différents dispositifs de la Ville ;
- Renforcer le dispositif des résidences d'artistes et permettre leur déploiement dans plusieurs établissements scolaires.

#### Améliorer la communication en direction des familles et des jeunes Parisien.ne.s, ainsi que leur implication dans les dispositifs d'EAC :

- Mieux communiquer en direction des familles aux moyens de brochures et/ou d'un site ressources, identifiant les dispositifs dans le cadre scolaire et périscolaire.
- Travailler avec le Rectorat de Paris pour mutualiser les interfaces parents/publics pour la communication des dispositifs EAC ;
- Associer systématiquement les familles aux temps indispensables de restitution.



=====

**Axe 2 : Territorialisation, égalité d'accès à l'EAC**

**Afin de systématiser l'inscription des projets EAC dans le temps scolaire ou péri-scolaire, proposer à la mairie d'arrondissement d'être le pilote de l'EAC pour des dispositifs en dentelles, des projets cousus main et pour une coordination de l'EAC en proximité :**

- Mettre en place des référents EAC à l'échelle des arrondissements :
  - en capacité d'accompagner les projets dans les structures de proximité ;
  - permettant de faciliter la mise en réseau d'acteurs et de coordonner les logiques partenariales entre structures culturelles d'une part et scolaire ou de petite enfance, sanitaire ou sociale d'autre part, par exemple dans un comité de pilotage ;
  - pour offrir une vision globale sur les leviers d'accompagnement, d'appels à projets et de sources potentielles de financements des projets EAC sur le territoire ;
  - permettant le développement et le partage de bonnes pratiques au sein du réseau de l'EAC.
- Penser l'EAC à l'échelle du quartier et de la ville du quart d'heure :
  - en intégrant aux équipements de proximité, notamment aux établissements scolaires lorsqu'ils font l'objet de travaux, d'espaces permettant l'accueil ou le développement de projets d'EAC ;
  - en encourageant le développement de projets EAC dans le cadre de l'ouverture des cours d'école et des crèches hors du temps scolaire par des appels à projets EAC associant les habitants et structures du quartier.

**L'égalité d'accès à l'EAC**

- Faire de l'école le lieu privilégié d'accueil des projets EAC avec :
  - les PVP comme premiers maillons du développement de l'EAC sur le temps scolaire en élémentaire ;
  - le développement de projets EAC dans chaque classe au collège et dans une logique de parcours favorisant une cohérence voire des projets d'établissement ;
  - la mise en place de partenariats pour chaque établissement scolaire avec les structures culturelles, grâce à des rapports privilégiés, des jumelages ou des relations contractuelles.
- Faciliter l'accès à la culture et aux œuvres pour tous les enfants de 0 à 18 ans, avec une attention particulière pour ceux situés en quartiers politique de la ville et en veille active.
- Favoriser l'accès aux transports en commun pour qu'aucun enfant ne soit empêché d'aller découvrir une œuvre ou un lieu de culture, en offrant un appui administratif et logistique.

=====

**Axe 3 : La formation, l'évaluation**

**La formation, la clé d'une politique ambitieuse d'EAC :**

- Créer une formation commune et partagée entre les différents personnels de la ville (PVP, Professeurs de conservatoire, animateurs et animatrices de centre de loisirs, personnels de la petite enfance et de l'ASE), en ouvrant les formations DASCO aux personnels des autres directions ;
- Mutualiser des formations avec l'Education nationale et le ministère de la Culture, en abondant les crédits de formation à la pratique artistique (Education nationale, DRAC, AFDAS) ;
- Elaborer des outils communs à destination de tous les professionnels :
  - dans un site ressources, mutualiser les bonnes pratiques, les éléments de connaissance et de références, les financements, les offres de mutualisation,
  - sensibiliser à la diversité des esthétiques pour assurer l'accès de tous les jeunes Parisiens à un socle commun incluant diverses formes d'art et de patrimoine.
- Intégrer, dans la formation initiale des établissements sous tutelle de la Ville (par exemples, CRR, EPSAA, PSPBB), des modules obligatoires dédiés à l'EAC et aux droits culturels ;
- Sensibiliser les écoles d'architecture et les écoles d'art à intégrer ces mêmes modules dans leurs cursus.

**Mieux évaluer nos politiques publiques de l'EAC :**

- Se doter d'outils permettant de cartographier le déploiement de l'EAC, en prenant par exemple les principaux dispositifs (PSM, « Art pour grandir »). Dans ce cadre, un « Indice d'exposition à l'art » prenant en compte la durée, la fréquence, le public concerné peut être un indicateur pertinent ;
- Encourager les acteurs de l'EAC à élaborer un outil d'auto-diagnostic commun basé sur le qualitatif et sur le retour d'expérience des bénéficiaires d'un projet EAC ce qui pourra être apprécié dans l'examen des projets ;
- Financer au moins une thèse CIFRE pour suivre l'impact des politiques menées sur une cohorte d'enfants ;
- Suivre les préconisations retenues par l'exécutif, en organisant, chaque année, au mois de juin, une présentation de l'EAC à Paris en 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> commissions.

# ANNEXES

## ANNEXES

**Annexe 1 - Courrier de création MIE**

**Annexe 2 - Exposé des motifs**

**Annexe 3 - Délibération du Conseil de Paris**

**Annexe 4 - Trombinoscope des élus membres de la MIE**

**Annexe 5 - Liste des auditionnés**

**Annexe 6 - Calendrier**

**Annexe 7 - Liste des contributions écrites**

**Annexe 8 - Liste des visites**

**Annexe 9 - Synthèse des enquêtes**

**Annexe 10 - Propositions initiales des groupes**

**Annexe 11 - Bibliographie**

**Annexe 12 - Sigles**

## Annexe 1 – Courrier relatif à la création de la MIE

Nathalie Maquoi  
Présidente du Groupe Génération.s  
9 place de l'Hôtel de Ville  
75004 Paris

Anne Hidalgo  
Maire de Paris  
3 rue Lobau  
75004 Paris

Paris, le 11 juin 2021

**Objet : Pour une MIE de l'éducation artistique et culturelle à Paris**

Madame la Maire,

Nous traversons une crise sanitaire depuis un an qui bouleverse tout, les liens que nous avons avec l'autre, nos modes de vie. Les meilleurs experts en santé publique alertent sur les effets à long terme de la crise sanitaire sur les jeunes générations : pour les enfants et les jeunes, elle aurait pour conséquence une perte de 3 à 5 ans d'espérance de vie.

L'école et la culture font partie des secteurs les plus touchés et bouleversés. Les élèves parisiens ont tout d'abord du suivre un enseignement à distance pendant plus de deux mois, seuls devant un travail scolaire sans pouvoir bénéficier de l'appui de leurs pairs. Ils et elles ont repris dans des conditions inhabituelles : cours à moitié à distance et en présence pour les collégiens et lycéens, classes fermées pour éviter des clusters, peu de lieux et de dispositifs pour rattraper ce qui a été manqué, absence de sorties scolaires, et notamment celles qui permettaient de partager une culture commune. En effet, les lieux culturels sont fermés depuis octobre. De plus, les interventions artistiques se sont révélées plus complexes, comme les résidences artistiques dans les établissements scolaires.

L'éducation artistique et culturelle permet de développer les connaissances des élèves, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes. Cinq axes prioritaires ont été identifiés par l'Education nationale : chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique. Elle est un des enseignements qui ouvre le plus sur les ressources locales, et qui articule le temps scolaire et périscolaire. Le tissu culturel parisien est tel que l'éducation artistique et culturelle est particulièrement développée à Paris.

Tout d'abord par les multiples politiques de la Ville de Paris : PVP en arts plastiques et musique dans les écoles, dispositif de l'art pour grandir, projets portés par les équipements municipaux comme les dispositifs de lecture menés par les bibliothèques ou le projet original de la MGI, plan de sensibilisation à la musique des conservatoires. Tous les lieux culturels nationaux sont engagés dans l'éducation artistique, comme la Philharmonie ou les musées.

Cette offre foisonnante manque de visibilité et de lisibilité. Ce serait déjà le premier enjeu d'une MIE consacrée à l'EAC : faire l'état des lieux de l'existant, en vue d'une action territoriale fine, permettant une juste répartition dans tous les établissements scolaires parisiens. Cette MIE pourrait aussi identifier les pratiques en fonction des âges, les logiques de parcours pour celles et ceux qui souhaitent passer de l'éducation artistique à un enseignement spécialisé ou des pratiques artistiques amateurs plus régulières. Ce serait le deuxième enjeu : l'identification des différents types d'intervention et la connexion avec les lieux permettant une pratique artistique plus poussée. Enfin, la MIE pourrait auditionner chercheurs et professionnels pour étayer les bienfaits de l'EAC sur la réussite scolaire et ainsi proposer une mobilisation particulière pour soutenir les projets des écoles dans cette crise sanitaire qui dure et qui épuise particulièrement les équipes pédagogiques.

C'est pourquoi les élu.es signataires de ce courrier vous demandent la création d'une MIE consacrée à l'éducation artistique et culturelle à Paris commençant en septembre 2021.

Veillez recevoir, Madame la Maire, l'expression de mes sincères salutations.

**Nathalie Maquoi**  
Sandrine Charnoz  
Léa Filoche  
Frédéric Hocquard  
Carine Petit  
Mélody Tonolli

**Nicolas Bonnet-Oulaldj**  
Jean-Noël Aqua  
Raphaëlle Primet

**Fatoumata Koné**  
Frédéric Badina Serpette  
Alice Coffin  
Corine Faugeton  
Antoinette Guhl  
Sylvain Raifaud

Raphaëlle Rémy-Leleu  
Emmanuelle Rivier

**Rémi Féraud**  
Colombe Brossel  
Alexandra Cordebard  
Geneviève Garrigos  
Céline Hervieu  
Boris Jamet-Fournier  
Dominique Kielemoës  
Jacques Martial  
Christophe Najdovski  
Jean-Luc Roméro-Michel  
Hermano Sanches Ruivo  
Florian Sitbon  
François Vauglin  
Karim Ziady



## Annexe 2 – Exposé des motifs



Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires  
Service du Conseil de Paris

**2021 DDCT 61** : Création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle à Paris

**PROJET DE DELIBERATION**  
**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La Présidente du groupe Génération.s du Conseil de Paris m'a saisie d'une demande conjointe des groupes Génération.s, Communiste et citoyen, Écologiste de Paris et Paris en commun pour la création d'une mission d'information et d'évaluation portant sur l'éducation artistique et culturelle à Paris. La présidence en reviendra, comme cela est la règle, au groupe qui en est à l'initiative.

J'ai accepté d'inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée la création de cette mission. Je suis en effet convaincue que l'éducation artistique et culturelle, qui a tout particulièrement souffert de la crise sanitaire du fait de l'enseignement à distance, de l'annulation des sorties scolaires et de la fermeture des lieux culturels, constitue un outil décisif pour le partage d'une culture commune, le développement des pratiques artistiques, et la réussite scolaire des élèves parisiens.ne.s.

Cette Mission d'Information et d'évaluation devra s'attacher notamment à :

- dresser un état des lieux de l'existant, en vue d'une action territoriale fine, permettant une juste répartition des moyens dans tous les établissements scolaires parisiens ;
- identifier les pratiques en fonction des âges, les logiques de parcours pour celles et ceux qui souhaitent passer de l'éducation artistique à un enseignement spécialisé ou des pratiques artistiques amateurs plus régulières. Il s'agira de préciser les différents types d'intervention et la connexion avec les lieux permettant une pratique artistique plus poussée ;
- proposer une mobilisation particulière pour soutenir les projets des écoles dans un contexte de crise sanitaire impactant particulièrement les équipes pédagogiques.

La Mission d'Information et d'évaluation (MIE) procédera à l'audition des différents acteurs et experts concernés par l'éducation artistique et culturelle, notamment des chercheurs et professionnels qui pourront étayer les bienfaits de l'enseignement artistique et culturel sur la réussite scolaire. Au terme de cette évaluation, elle pourra formuler des préconisations.

Il s'agira de la seizième MIE conduite au sein de la collectivité parisienne et de la deuxième de la présente mandature. Ce dispositif, institué en 2008 au sein du Conseil de Paris, a montré son efficacité et je ne doute pas qu'il sera, une fois encore, parfaitement adapté pour poser, dans la sérénité et le dialogue, un diagnostic sur l'enseignement artistique et culturel à Paris et son évolution.

Je souligne en effet que les rapports rendus par les MIE témoignent de la volonté de leurs membres d'aboutir à un constat partagé et à la formulation de propositions consensuelles dans l'intérêt des Parisien.ne.s. Je souhaite bien entendu qu'il en soit de même pour la mission dont je vous demande d'approuver aujourd'hui la création.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

## Annexe 3 – Délibération créant la MIE

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2021

**CONSEIL DE PARIS**

**Extrait du registre des délibérations**

-----  
**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DDCT 61** Création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle à Paris

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----  
**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22-1 issu de l'article 8-1 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil de Paris ;

Vu la lettre du 11 juin 2021 de Madame Nathalie MAQUOI, présidente du groupe Génération.s demandant au nom d'élus des groupes Génération.s, Communiste et citoyen, Écologiste de Paris et Paris en commun, la création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle à Paris ;

Considérant que ce thème constitue une question d'intérêt municipal ;

**ANNEXES**

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel la Maire de Paris lui demande la création d'une mission d'information et d'évaluation sur l'éducation artistique et culturelle à Paris ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une mission d'information et d'évaluation est formée au sein du Conseil de Paris sur l'éducation artistique et culturelle à Paris.

Article 2 : La mission d'information et d'évaluation débutera le 13 septembre 2021 pour une durée de six mois.

Article 3 : Cette mission est composée de 15 conseillers de Paris désignés à la proportionnelle des groupes. Chaque groupe peut également désigner un suppléant.

Article 4 : A l'issue de la mission, le rapport sera soumis au vote de ses membres. A défaut d'une adoption unanime, des contributions pourront être annexées au rapport. Après son adoption, le rapport sera inscrit à l'ordre du jour et débattu au Conseil de Paris.

Article 5 : La mission sera assistée dans ses travaux par la Direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires. Les directions de la collectivité, sous l'autorité de la secrétaire générale de la Ville de Paris, répondront à toutes les demandes de documentation de la mission. Les adjoints à la Maire qui, sans en être membres, sont concernés par le champ de la mission participeront aux travaux de celle-ci sans voix délibérative.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO

**ANNEXES**

**Annexe 4 – Trombinoscope de la MIE**



**Trombinoscope MIE Education Artistique et Culturelle**



Nathalie MAQUOI  
Présidente  
20<sup>e</sup> - Groupe  
Génération.s.



Catherine IBLED  
Rapporteuse  
15<sup>e</sup> - Groupe  
Indépendants et  
Progressistes

**Membres titulaires** (par ordre alphabétique)



Jean-Noël AQUA  
13<sup>e</sup> - Groupe  
Communiste et  
Citoyen



Antoine BEAUQUIER  
16<sup>e</sup> - Groupe  
changer Paris



Marie-Claire CARRERE-GÉE  
14<sup>e</sup> - Groupe  
Changer Paris



Emmanuel COBLENCE  
13<sup>e</sup> - Groupe  
Paris en  
Commun



François CONNAULT  
15<sup>e</sup> - Groupe  
Changer Paris



Nour DURAND-RAUCHER  
11<sup>e</sup> - Groupe  
Écologiste de  
Paris



Geneviève GARRIGOS  
20<sup>e</sup> - Groupe  
Paris en  
Commun



Dominique KIELEMOËS  
11<sup>e</sup> - Groupe  
Paris en  
commun



Béatrice LECOUTURIER  
16<sup>e</sup> - Groupe  
Modem,  
Démocrates et  
Écologistes



Franck MARGAIN  
12e - Groupe  
Changer Paris



Raphaëlle PRIMET  
20<sup>e</sup> - Groupe  
Communiste et  
Citoyen



Raphaëlle REMY-LELEU  
Paris Centre -  
Groupe  
Écologiste de  
Paris



Florian SITBON  
15<sup>e</sup> - Groupe  
Paris en  
commun

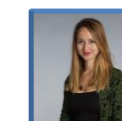
**Membres suppléants** (par ordre alphabétique)



Alexandra CORDEBARD  
10<sup>e</sup> - Groupe  
Paris en  
commun



Corine FAUGERON  
Paris Centre -  
Groupe  
Écologiste de  
Paris



Barbara GOMES  
18<sup>e</sup> - Groupe  
Communiste et  
Citoyen



Alexis GOVCYAN  
9<sup>e</sup> - Groupe  
Indépendants et  
Progressistes



Aurélie PIRILLO  
16<sup>e</sup> - Groupe  
Changer Paris



Mélody TONOLLI  
14<sup>e</sup> - Groupe  
Génération.s

## Annexe 5 – Liste des personnes auditionnées

## Acteurs privés, publics et associatifs

**ASPHOLM Colin** : élu au conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), élève de terminale au lycée Paul Valéry, séance du 26 janvier 2022

**BADEZET Ghyslaine** : responsable du service culturel & pédagogique de la Maison européenne de la photographie, séance du 5 janvier 2022

**BAEHREL Sylvaine** : FCPE-Paris, séance du 26 janvier 2022

**BLANCHANDIN Céleste** : responsable de mission plan chorale à l'association les Concerts de Poche, séance du 5 janvier 2022

**BONDIL Nathalie**, directrice du musée et des expositions de l'Institut du Monde Arabe, ancienne directrice du musée des Beaux-Arts de Montréal, séance du 19 janvier 2022

**BORDEAUX Marie-Christine** : professeure des universités spécialisée dans la démocratisation culturelle, séance du 24 novembre 2021

**BREE David** : directeur éducation culture de la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, séance du 26 janvier 2022

**BUXTORF Anne-Elisabeth** : directrice des publics de la Bibliothèque Nationale de France, séance du 8 décembre 2021

**DARRAGI Sophie** : secrétaire générale du théâtre des Bouffes du Nord, séance du 24 novembre 2021

**DELPUECH André** : directeur du Musée de l'Homme, séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**De MEDLEGE Henry** (le général) : directeur du Musée de l'Armée, séance du 27 octobre 2021

**DESPLECHIN(Marie** : écrivaine, séance du 8 décembre 2021

**DUNCAN Anne** : president and country director France du British Council, séance du 19 janvier 2022

**DURIN Virginie** : présidente de l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre (APPEL) de Paris, séance du 26 janvier 2022

**FACCHINETTI Patrick** : délégué général de l'association les Passeurs d'images, séance du 5 janvier 2022

**GAROT Emmanuel** : Fédération parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)-Paris, séance du 26 janvier 2022

**GENILLER Laurent** : responsable du secteur arts visuels à la Maison du geste et de l'image, séance du 5 janvier 2022

**GIRARDET Sylvie** : directrice du Musée en Herbe, séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**GUILLOU Catherine** : directrice des publics du Centre Pompidou, séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**HOULBREQUE Sophie** : directrice déléguée du théâtre des Bouffes du Nord, séance du 24 novembre 2021

**JACOMINO Baptiste** : adjoint au directeur diocésain de l'enseignement catholique de Paris, séance du 26 janvier 2022

**LAMY Pauline** : créatrice du Musée de Poche, séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**LEBIGOT Johnny** : plasticien, séance du 27 octobre 2021

**LEPLAT Sonia** : directrice de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA), séance du 26 janvier 2022

**LONGIERAS Anaïs** : directrice de production de la compagnie Basinga, séance du 12 janvier 2022

**LUCAS Damien** : administrateur général de la Maison européenne de la photographie, séance du 5 janvier 2022

**MADEC David** : administrateur général du Panthéon, séance du 27 octobre 2021

**MAINGUENE Chantal** : présidente fondatrice du Réseau Môm'Arte, spécialisé dans l'EAC des enfants de 4-11 ans des milieux populaires, séance du 26 janvier 2022

**MERLEAU-PONTY Claire** : co-fondatrice du Musée en Herbe, séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**MORENO Jean-Baptiste** : directeur adjoint des Plateaux Sauvages, séance du 24 novembre 2021

**RENUCCI Robin** : acteur, réalisateur, président de l'association des rencontres internationales artistiques (ARIA), séance du 24 novembre 2021

**RIQUET Emilia** : responsable de la médiation et de l'action culturelle du Musée de l'Homme, séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**SAJAS Cécile** : déléguée générale adjointe de la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement, séance du 26 janvier 2022

**SALEFRANQUE Laure** : secrétaire générale adjointe de l'Opéra-comique, séance du 5 janvier 2022

**SALMONA Paul** : directeur du Musée d'art et d'histoire du judaïsme, séance du 27 octobre 2021

**STUTZ Marie** : Directrice de la maison du geste et de l'image, séance du 5 janvier 2022

**TAVAUX Isabelle** : présidente de l'Association Nationale des Structures d'Enseignement et de Pratiques Artistiques Associatives, séance du 26 janvier 2022

**VILMER Oriane** : présidente de la Fabrique de la Danse, séance du 12 janvier 2022

## Collectivités nationales et internationales, institutions internationales

**BOISSAC Maud** : directrice de la culture de la Ville de Cannes, séance du 12 janvier 2022

**CAREMELLE Olivier** : 1<sup>er</sup> adjoint du Maire de Lomme, adjoint à la Maire de Lille, représentant du Réseau français des villes éducatrices au sein du HCEAC, séance du 12 janvier 2022

**FÜEG Jean-François** : en charge du pilotage stratégique et opérationnel du projet PECA au sein de la Fédération de Wallonie-Bruxelles, séance du 19 janvier 2022

**GARNIER Jean-Jacques** : délégué général à la programmation culturelle et institutionnelle de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE 22), séance du 19 janvier 2022

**MEROT Olivier** : directeur de la culture à la communauté européenne d'Alsace, séance du 22 septembre 2021

**RUPRECHT Lydia** : spécialiste de programme de la section de l'éducation à la citoyenneté mondiale et pour la paix de l'UNESCO, séance du 19 janvier 2022

**STILMANT Catherine** : directrice du parcours d'éducation artistique et culturelle de la Fédération de Wallonie-Bruxelles, séance du 19 janvier 2022

## Services de l'État, &amp; HCEAC

**CORBIN Noël** : délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle au Ministère de la culture, séance du 8 décembre 2021

**DEROINT Olivia** : déléguée académique aux arts et à la culture, séance du 10 novembre 2021

**ETHIS Emmanuel** : vice-président du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC), séance du 22 septembre 2021

**MAZERON Claire** : directrice académique des services de l'Éducation nationale en charge des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur, séance du 10 novembre 2021

**ROTURIER Laurent** : directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France, séance du 29 septembre 2021

**POURQUIER-JACQUIN Stéphanie** : maître de conférences au CNAM et à l'INSEAC (Institut National Supérieur d'Éducation Artistique et Culturelle), séance du 10 novembre 2021

## Adjoints à la Maire de Paris

**BLOCHE Patrick** : adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles, des nouveaux apprentissages et du Conseil de Paris, séance du 29 septembre 2021

**ROLLAND Carine** : adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la ville du quart d'heure, séance du 6 octobre 2021

## Services de la Ville et apparentés

**BASILIS Irène** : directrice des affaires culturelles de la Ville de Paris, séance du 6 octobre 2021

**BOISHULT Agnès** : directrice de la médiathèque Marguerite Yourcenar (15<sup>ème</sup>), séance du 8 décembre 2021

**CARREL-TORLET Josy** : directrice du développement, des publics, des partenariats et de la communication de Paris Musées, séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

**CORNEN Gaëlle** : sous-directrice de la politique de la Ville et de l'action citoyenne à la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, séance du 20 octobre 2021

**DAUDE Marie** : secrétaire générale adjointe chargée de la qualité de la relation aux territoires, séance du 20 octobre 2021

**DAVY-BOUCHENE Dominique** : directrice du Conservatoire du 14<sup>e</sup>, séance du 5 janvier 2022

**DELPAL Bérénice** : directrice des affaires scolaires de la Ville de Paris, séance du 29 septembre 2021

**DE GASQUET Anne-Sophie** : directrice de Paris Musées, séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021



**DORE-LACAYROUSE Julien** : professeur de la Ville de Paris en éducation musicale, séance du 6 octobre 2021

**HARISTOUY Sophie** : cheffe du bureau des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance à la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, séance du 20 octobre 2021

**LARIBLE Jean-Baptiste** : adjoint de la sous-directrice de la prévention et de la protection de l'enfance, chargé du pôle accueil de l'enfant à la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé, séance du 20 octobre 2021

**LUCCHI Elise** : directrice de deux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, séance du 20 octobre 2021

**NYUL Marylou** : médiatrice culturelle au foyer Tandou, séance du 20 octobre 2021

**SCHWOERER Amandine** : professeure de la Ville de Paris en arts plastiques, séance du 6 octobre 2021

**TRIDON Chrystelle** : responsable de la bibliothèque Louise Michel (20<sup>ème</sup>), séance du 8 décembre 2021

**VEYER Julia**, étudiante en sociologie, stagiaire au Pôle soutien aux élu.e.s, séance du 19 janvier 2022

**ZAIDMAN Sylvie** : directrice du Musée de la Libération, séance du 27 octobre 2021

### Conseil parisien de la jeunesse

**CARDINEAU Thomas** : membre du Conseil parisien de la Jeunesse, séance du 23 février 2022

**HERVIEUX Diane** : membre du Conseil parisien de la Jeunesse, séance du 23 février 2022

**KHIANG Nayan** : membre du Conseil parisien de la Jeunesse, séance du 23 février 2022

**MEHAMI Mehdi** : membre du Conseil parisien de la Jeunesse, séance du 23 février 2022

**SALHI Sélim** : membre du Conseil parisien de la Jeunesse, séance du 23 février 2022

**SAUBIN Karine** : membre du Conseil parisien de la Jeunesse, séance du 23 février 2022

**UNEGA Jean** : membre du Conseil parisien de la Jeunesse, séance du 23 février 2022

**ZARI Hosni** : membre du Conseil parisien de la Jeunesse, séance du 23 février 2022

### Annexe 6 – Calendrier

Dates de Réunion prévisionnelle	Thématique proposée	Personnes auditionnées
6 au 9 juillet 2021	<b>Conseil de Paris Délibération de la MIE Education Artistique et Culturelle et de la désignation de ses membres</b>	
15 septembre 2021	Installation de la MIE	<b>Élection du Président et du Rapporteur Echanges autour du calendrier prévisionnel Proposition de la méthodologie et du programme de travail</b>
Séance n°1 22 septembre 2021	Cadre général de l'EAC	<b>Emmanuel ETHIS</b> , Vice-président du HCEAC <b>Olivier MEROT</b> , Directeur de la culture à la collectivité européenne d'Alsace
Séance n°2 29 septembre 2021	Position de la Ville	<b>Laurent ROTURIER</b> , DRAC Ile-de-France <b>Patrick BLOCHE</b> , Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des nouveaux apprentissages et du Conseil de Paris <b>Bérénice DELPAL</b> , Directrice des affaires scolaires
Séance n°3 6 Octobre 2021	Position de la Ville	<b>Carine ROLLAND</b> , Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Culture et de la ville du quart d'heure <b>Irène BASILIS</b> , Directrice des affaires culturelles <b>Amandine SCHWOERER</b> , Professeure de la Ville de Paris <b>Julien DORE-LACAYROUSE</b> , Professeur de la Ville de Paris
Séance n°4 20 Octobre 2021	Position de la Ville	<b>Marie DAUDE</b> , Secrétaire générale adjointe chargée de la qualité de la relation aux territoires <b>Gaëlle CORNEN</b> , sous-directrice de la politique de la Ville et de l'action citoyenne à la DDCT <b>Jean-Baptiste LARIBLE</b> , adjoint de la sous-directrice de la prévention et de la protection de l'enfance, chargé du pôle accueil de l'enfant à la DASES <b>Sophie HARISTOUY</b> , cheffe du bureau des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance à la DASES <b>Elise LUCCHI</b> , directrice de deux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux <b>Marylou NYUL</b> , médiatrice culturelle au foyer Tandou.
Séance n°5 27 octobre 2021	Patrimoine	Table ronde avec : <b>David MADEC</b> , administrateur général du Panthéon <b>Paul SALMONA</b> , directeur du Musée d'art et d'histoire du judaïsme, le général <b>Henry de MEDLEGE</b> , directeur du Musée de l'Armée <b>Sylvie ZAIDMAN</b> , directrice du Musée de la Libération. Puis <b>Johnny LEBIGOT</b> , plasticien.

Dates de Réunion prévisionnelle	Thématique proposée	Personnes auditionnées
Séance n°6 10 Novembre 2021	Milieu universitaire et académique	<b>Claire MAZERON</b> , directrice académique des services de l'Education nationale en charge des lycées et de la liaison avec l'Enseignement supérieur <b>Olivia DEROINT</b> , déléguée académique aux arts et à la culture <b>Stéphanie POURQUIER-JACQUIN</b> , maître de conférences au CNAM et à l'INSEAC
Séance n°7 24 Novembre 2021	Théâtre	Table ronde avec : <b>Robin RENUCCI</b> , acteur, réalisateur, président de l'association des rencontres internationales artistiques <b>Jean-Baptiste MORENO</b> , directeur adjoint des Plateaux Sauvages <b>Sophie DARRAGI</b> , secrétaire générale du théâtre des Bouffes du Nord et <b>Sophie HOULBREQUE</b> , directrice déléguée. Puis <b>(Marie-Christine BORDEAUX</b> , professeure des universités, spécialisée dans la démocratisation culturelle.
Séance n°8 1 <sup>er</sup> décembre 2021	Musées	Table ronde. Avec <b>Catherine GUILLOU</b> , directrice des publics du Centre Pompidou, <b>André DELPUECH</b> , directeur, et <b>Emilia RIQUET</b> , responsable de la médiation et de l'action culturelle du Musée de l'Homme, <b>Pauline LAMY</b> , créatrice du Musée de Poche <b>Anne-Sophie DE GASQUET</b> , directrice, et <b>Josy CARREL-TORLET</b> , directrice du développement, des publics, des partenariats et de la communication de Paris Musées. Puis <b>Sylvie GIRARDET</b> , directrice du Musée en Herbe, et <b>Claire MERLEAU-PONTY</b> , co-fondatrice du musée.
Séance n°9 8 Décembre 2021	Lecture publique	Table ronde avec : <b>Noël CORBIN</b> , délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle au Ministère de la culture <b>Anne-Elisabeth BUXTORF</b> , directrice des publics de la Bibliothèque Nationale de France, <b>Chrystelle TRIDON</b> , responsable de la bibliothèque Louise Michel (20 <sup>ème</sup> ), et <b>Agnès BOISHULT</b> , directrice de la médiathèque Marguerite Yourcenar (15 <sup>ème</sup> ). Puis <b>Marie DESPLECHIN</b> , écrivaine.

Dates de Réunion prévisionnelle	Thématique proposée	Personnes auditionnées
Séance n°10 5 janvier 2022	Arts visuels, musique et art lyrique	Table ronde avec : <b>Ghyslaine BADEZET</b> , responsable du service culturel & pédagogique de la Maison européenne de la photographie (MEP) <b>Damien LUCAS</b> , administrateur général de la MEP <b>Marie STUTZ</b> , Directrice de la maison du geste et de l'image (MGI) <b>Laurent GENILLER</b> , responsable du secteur arts visuels à la MGI <b>Patrick FACCHINETTI</b> , délégué général de l'association les Passeurs d'images Table ronde avec : <b>Céleste BLANCHANDIN</b> , responsable de mission plan chorale à l'association les Concerts de Poche, <b>Laure SALEFRANQUE</b> , secrétaire générale adjointe de l'Opéra-comique <b>Dominique DAVY-BOUCHENE</b> , directrice du Conservatoire du 14 <sup>e</sup>
Séance n°11 12 Janvier 2022	Parangonnage avec les collectivités territoriales, au cirque et à la danse	Table ronde avec : <b>Maud BOISSAC</b> , directrice de la culture de la Ville de Cannes <b>Olivier CAREMELLE</b> , 1 <sup>er</sup> adjoint du Maire de Lomme, adjoint à la Maire de Lille, représentant du Réseau français des villes éducatrices au sein du HCEAC. Table ronde avec : <b>Anaïs LONGIERAS</b> , directrice de production de la compagnie Basinga, <b>Orianne VILMER</b> , présidente de la Fabrique de la Danse.
Séance n°12 19 Janvier 2022	Parangonnage à l'international	Table ronde avec : <b>Lydia RUPRECHT</b> , spécialiste de programme de la section de l'éducation à la citoyenneté mondiale et pour la paix de l'UNESCO <b>Jean-Jacques GARNIER</b> , délégué général à la programmation culturelle et institutionnelle de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE 22) Table ronde avec : <b>Catherine STILMANT</b> , directrice du parcours d'éducation artistique et culturelle et <b>Jean-François FÜEG</b> , en charge du pilotage stratégique et opérationnel du projet PECA au sein de la Fédération de Wallonie-Bruxelles <b>Nathalie BONDIL</b> , directrice du musée et des expositions de l'Institut du Monde Arabe, ancienne directrice du musée des Beaux-Arts de Montréal Puis : <b>Anne DUNCAN</b> , president and country director France du British Council, et Elizabeth YARDENI <b>Julia VEYER</b> , étudiante en sociologie, pour la Restitution enquête sociologique

Dates de Réunion prévisionnelle	Thématique proposée	Personnes auditionnées
Séance n°13 26 janvier 2022	Retour des usagers	<p><b>Baptiste JACOMINO</b>, adjoint au directeur diocésain de l'enseignement catholique de Paris Table ronde avec des représentants des publics concernés :</p> <p><b>Emmanuel GAROT</b>, président PEEP Paris <b>Sylvaine BAEHREL</b>, FCPE-Paris <b>Virginie DURIN</b>, présidente de l'APEL de Paris <b>Colin ASPHOLM</b>, élu au conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), élève de terminale au lycée Paul Valéry <b>Cécile SAJAS</b>, déléguée générale adjointe de la fédération de Paris de la Ligue de l'enseignement <b>David BREE</b>, directeur éducation-culture de la Ligue de l'enseignement - fédération de Paris, <b>Chantal MAINGUENE</b>, présidente fondatrice du Réseau Môm'Arte, spécialisé dans l'EAC des enfants de 4-11 ans des milieux populaires Table ronde sur les Pratiques amateurs et associatives avec :</p> <p><b>Sonia LEPLAT</b>, directrice de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, <b>Isabelle TAVAU</b>X, présidente de l'Association Nationale des Structures d'Enseignement et de Pratiques Artistiques Associatives</p>
Séance n°14 23 février 2022	Conseil parisien de la jeunesse	<p><b>Thomas CARDINEAU, Diane HERVIEUX, Nayan KHIANG, Mehdi MEHAMI, Sélim SALHI, Karine SAUBIN, Jean UNEGA et Hosni ZARI</b>, membres du Conseil parisien de la Jeunesse</p>

### Annexe 7 – Liste des contributions écrites

- Agence du court métrage
- Association Thanks for Nothing
- Cinémathèque française
- Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES)
- Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)
- Direction des affaires culturelles (DAC)
- Direction des Affaires Scolaires (DASCO)
- Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE)
- Établissement public du parc et de la Grande Halle de la Villette
- Fondation Daniel et Nina CARASSO
- Frac Ile-de-France
- Katell TISON-DEIMAT, coordinatrice nationale Arts-Culture à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE)
- Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire et du monde combattant.
- Le Palais de la découverte
- Montréal
- Musée de l'Orangerie
- Musée d'Orsay
- Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)
- Secrétariat Général de la Ville de Paris
- Séoul
- Tokyo
- Universcience
- VASSALLO Sylvie, directrice du Salon du livre et de la presse jeunesse
- Ville de Reims



## Annexe 8 – Visites

## Visite - Association « Paris d'enfants » - lundi 18 octobre

La délégation a d'abord assisté à la visite Street Art par un guide, une enseignante et des élèves dans le quartier Ménilmontant, puis M. Bruno GOLDMAN, co-fondateur de l'association, leur a précisé les activités de « Paris d'enfants », les modalités des visites, leurs fréquences et leur impact sur les enfants.



Visite « Paris d'enfants »

## Visite - Galerie des enfants du Musée d'histoire naturelle - lundi 8 novembre.

La délégation a été accueillie par M. Cyril ROGUET, adjoint à la directrice générale déléguée aux musées et aux jardins, qui leur a détaillé les activités et les dispositifs mis en place par la Galerie des enfants en termes de transmission des connaissances, notamment au travers des ateliers thématiques, des salles pédagogiques réservées aux animations ou encore des offres numériques en distanciel.



## Visite - Ecole de création numérique TUMO - mardi 23 novembre

La délégation d'élèves a été accueillie par M. Claude FARGE, son Directeur général et Mme Elise TESSARECH, directrice de l'éducation aux images et aux technologies créatives. Ceux-ci ont indiqué que l'école TUMO s'adresse aux 12-18 ans à travers la création numérique, autour de huit disciplines, telles que le cinéma, l'animation, les jeux vidéo ou la musique. Le but de TUMO est de se servir du numérique comme un moyen d'apprentissage et un outil d'émancipation citoyenne, tout en rendant ludique l'apprentissage.

Visite - Conservatoire du 20<sup>ème</sup> - lundi 29 novembre

M. Emmanuel ORIOL, Directeur du conservatoire, Marie JONQUIERES, la secrétaire générale, et M. Daniel KENIGSBURG, le conseiller aux études ont détaillé les activités du conservatoire en termes d'éducation et d'accès à la musique, notamment en direction des écoles élémentaires et des collèges de l'arrondissement, et surtout à partir du CP, et ce à travers des enseignants intervenants qui épaulent les projets d'établissement. L'originalité de la démarche du conservatoire est de construire des projets dans la durée, de 6 à 15 ans. Le conservatoire aide également à la formation des enseignants afin de proposer des parcours de qualité au sein de l'établissement.





### Visite - Forum des Images - lundi 6 décembre

Accueillie par M. **Claude FARGE**, directeur général, **Mme Elise TESSARECH**, directrice de l'éducation aux images et aux technologies créatives, et **Mme Lily CANDALH-TOUTA**, coordinatrice des formations pour les enseignants et les professionnels de la médiation, la délégation a découvert les activités du Forum des images, à travers des actions ponctuelles (ateliers de diffusion de films suivie de débats, ateliers d'initiation au design graphique et à l'animation) et des actions en partenariat avec des collèges et lycées, avec des stages de réalisation de projets. Ils ont également indiqué qu'ils prévoient un volet de formation pour les enseignants ainsi que des mesures d'impact de leurs actions sur les élèves et les enseignants.



### Visite - BAL, la Fabrique du Regard - lundi 10 janvier

Mmes **Christine VIDAL**, co-directrice, **Marie DOYON**, responsable, et **Iris BERNADAC**, en charge des partenariats et du développement ont d'abord décrit leur association, qui est une plateforme d'exposition, d'édition, de réflexion et de pédagogie dédiée à l'image (photo, cinéma, vidéo) à destination des 6-20 ans. Elles ont ensuite indiqué que le BAL Fabrique du Regard propose des ateliers sur les temps extra-scolaires avec des artistes qui touchent environ 2000 jeunes par an, l'objectif étant d'agir sur le regard des élèves. Elles ont enfin détaillé les divers partenariats développés avec les établissements scolaires et les associations culturelles et ont fait visiter à la délégation leurs salles d'exposition.



### Visite - « petite galerie » et « studio » du Musée du Louvre - lundi 17 janvier

La délégation a été accueillie par **Mme Florence DINET**, cheffe de projet Petite Galerie et **M. Matthieu DECRAENE**, sous-directeur du développement des publics et de l'éducation artistique et culturelle. Ceux-ci ont tout d'abord présenté la « petite galerie », lieu destiné à la préparation des visites du Musée du Louvre, notamment par les publics scolaires, avec une attention particulière pour le handicap. Son ouverture le mardi, jour de fermeture du Musée, permet le développement de projets sur le temps long. La politique d'EAC du Musée est désormais complétée par le « studio », récemment inauguré, comportant 7 salles pour la formation des enseignants et autres intervenants et des ateliers pour la pratique artistique des jeunes.



### Visite - Musée des Arts et Métiers - mardi 25 janvier

Mmes **Livia ADJADJ**, responsable du service de médiation et des innovations pédagogiques, **Aude GIGANON** et **Manon HOARAU**, médiatrices et en charge du projet EAC du Musée, ont décrit la démarche récente du Musée dans le montage d'actions d'EAC complètes. Pour cela, il a été décidé de répondre à un appel à projets de la Région Ile de France, afin de travailler avec des lycées professionnels (dont le lycée Dorian à Paris). Ces projets ont démarré à l'automne et seront ponctués par une exposition de « chefs d'œuvre » au printemps 2022. Les élèves ont pu ensuite découvrir un des ateliers ouvert au public pour de l'initiation aux métiers d'arts, puis la spectaculaire nef de l'ancienne église du prieuré Saint Martin des Champs, qui abrite la collection dédiée aux transports



### Visite - Théâtre de la Ville - lundi 31 janvier

**Michael CHASE**, administrateur, et **Valérie LERMIGNY**, responsable du Développement des Publics Jeunes, du théâtre ont présenté les différentes actions menées, notamment durant la période de confinement, et celles favorisant l'accessibilité des spectacles.

Les nombreux relais initient dans l'ensemble des arrondissements des projets d'éducation artistique et culturelle. Pour leur mise en œuvre, le théâtre mobilise ses partenaires, dont la Troupe de l'imaginaire et des structures telles que le Théâtre du Châtelet, le Monfort théâtre, .... Les différents espaces du théâtre et les interventions dans les écoles permettent aux enfants de restituer leurs travaux réalisés tout au long de l'année.



## Annexe 9 - Synthèse des enquêtes

### Rappel des objectifs

- Réaliser un état des lieux de l'EAC
- Recueillir les retours sur les résidences d'artistes en crèches
- Travail en coordination avec la DAC, la DASCO et la DFPE
- Calendrier de l'enquête
  - Fin octobre : Recueil de la base documentaire et de la base de données
  - Novembre : Choix méthodologiques et analyse de données.
  - Décembre et Janvier : Prise de contact avec les crèches, poursuite des analyses, élaboration des conclusions



Présentation des enquêtes sociologiques, janvier 2021

### Enquête quantitative

#### Choix et méthode (1/2)

Différents choix opérés

- Enquête concentrée sur le 1<sup>er</sup> degré
- Enquête sur les temps scolaires et périscolaires
- Différents dispositifs étudiés :
  - TAP, PSM CMA, Mon 1<sup>er</sup> cinéma & Ecole au cinéma
  - Une œuvre à l'école, Classes à Paris DASCO, Ateliers cinémathèque Robert Lynen, MGI, Un hiver avec les musées
  - Archives de Paris, Parcourir la Villette, Théâtre de la Ville, Parcours danse XXe – Le regard du cygne, Orchestre Lamoureux, Mouffettard, Dunois, Le BAL, Classes de découvertes culturelles, Classes à Paris – cinémathèque Robert Lynen

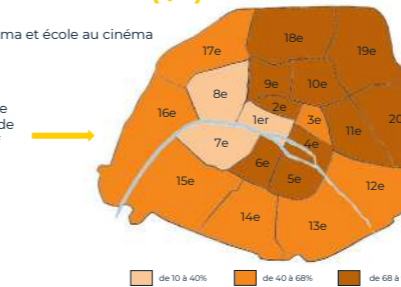


Présentation des enquêtes sociologiques, janvier 2021

#### Analyse par arrondissements (1/4)

Analyse du dispositif Mon 1<sup>er</sup> cinéma et école au cinéma

Carte des arrondissements de Paris, coloration en fonction de la mise en place du dispositif Mon 1<sup>er</sup> cinéma et école au cinéma



Présentation des enquêtes sociologiques, janvier 2021

#### Choix et méthode (2/2)

Méthode

- Données de la DAC et de la DASCO
- 652 établissements du 1<sup>er</sup> degré de Paris
- Des chiffres rationalisés car rapportés au nombre d'écoles dans l'arrondissement

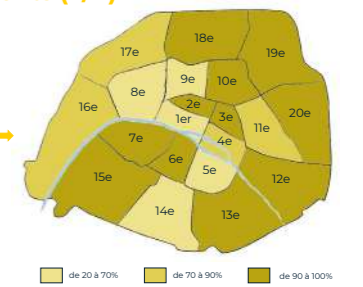


Présentation des enquêtes sociologiques, janvier 2021

#### Analyse par arrondissements (2/4)

Analyse du dispositif PSM-CMA

Carte des arrondissements de Paris, coloration en fonction de la mise en place du dispositif PSM CMA



Présentation des enquêtes sociologiques, janvier 2021



### Analyse par arrondissements (3/4)

Les Temps d'Activité Périscolaire

- Construction d'une typologie en fonction de la coloration EAC
- Les TAP 100% EAC : par classe, il y a en moyenne 0,8 TAP à coloration 100% EAC
- Les TAP partiellement EAC : par classe, il y a en moyenne 1,3 TAP à coloration en partie EAC
- Les autres TAP : par classe, il y a en moyenne 0,7 TAP qui n'ont pas de coloration EAC

## Enquête qualitative

### Objectifs et méthode

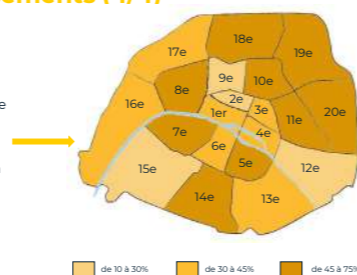
- Avoir un retour sur les résidences d'artistes en crèches
- Étude autour de 4 crèches dans différents arrondissements
- Coordination avec la DFPE
- Élaboration d'un guide d'entretien
- Rencontre avec différents acteurs de la résidence
  - Les professionnels de la crèche : directrices ou auxiliaires de puériculture
  - Les parents
  - Les artistes en résidence

### Analyse par arrondissements (4/4)

Analyse des autres dispositifs

Carte des arrondissements de Paris, coloration en fonction de la mise en place des 5 dispositifs suivants

- Une Œuvre à l'école
- Classes à Paris DASCO
- Ateliers cinémathèque – Robert Lynen
- MCI
- Un hiver avec les musées



### Premiers résultats et limites

- Des retours très positifs
  - Pour les professionnels et les artistes, le développement de nouvelles compétences, une source de motivations
- Une étude à prolonger
  - Des délais de réponses longs
  - L'impact de la Covid-19

## Annexe 10 – Propositions des groupes politiques

### Groupe Changer Paris



### La lisibilité de l'offre d'EAC :

- La mise en place d'une **cartographie des structures et équipements municipaux culturels** par arrondissement, avec la précision, dans la mesure du possible, de l'aire géographique et du nombre d'habitants pour lesquels ces lieux constituent l'établissement culturel de proximité (en particulier dans le cas des conservatoires et des bibliothèques/médiathèques).
- La mise en place d'un **répertoire officiel des associations agréées et des établissements culturels** porteurs de projets d'EAC en lien avec l'Académie de Paris.
- La mise en place d'un **répertoire annuel des subventions accordées dans le cadre de la politique d'EAC de la Ville**, classé par discipline et par arrondissement, et consultable par les élus.
- Devant la multiplicité des projets d'EAC soutenus par la Ville, chercher une **simplification des processus**, de meilleurs protocoles de partage des données et une meilleure coordination des ressources en interne, afin d'éviter entre autres tout risque de doublon et d'améliorer la diffusion des informations.
- **Réorganiser le fonctionnement des services de la Ville en vue d'une meilleure coordination**, l'organisation actuelle ne permettant pas d'avoir une visibilité globale de la politique de la Ville. Opter dans ce cadre pour une **organisation plus transversale, sans création d'un service supplémentaire**.

### Les programmes d'EAC :

- La définition d'un « **bagage minimum commun** », à savoir des domaines et des époques artistiques – autrement dit un corpus – auxquels un jeune devra avoir été confronté dans le cadre d'un projet EAC avant ses 18 ans, quel que soit son arrondissement de résidence et ses établissements d'étude. Ce **bagage minimum** ne comportera pas d'impératif strict pour ce qui est des dispositifs, artistes ou œuvres exactes choisis, mais veillera à s'assurer qu'il existe bien un socle de référents culturels partagé et approprié par tous. À titre d'exemple, il pourra veiller à ce que chaque jeune ait été confronté à un écrivain de langue étrangère emblématique de la culture européenne, à l'art pictural du XX<sup>e</sup> siècle ou à la musique classique via l'EAC. Ainsi, la localisation ne déterminera pas le type d'art auquel chacun a accès.
- **Un renforcement de l'autonomie des établissements** tant qu'ils restent dans le cadre de ce « **bagage commun** ».
- La recherche d'une **logique de parcours**, priorisant les projets établissant au sein d'un même établissement une cohérence et une complémentarité avec les années scolaires précédente et suivante.
- Promouvoir et accompagner la **création d'un « répertoire d'offres EAC »** construites par les fleurons culturels de la Ville de Paris **sur le modèle de l'inventaire de la Ville de Cannes<sup>1</sup>**, conçues par niveaux de scolarité et s'inscrivant dans le programme scolaire. Ainsi, les professionnels des temps scolaire/périscolaire/extrascolaire pourront puiser dans des offres à la qualité, aux ressources documentaires/artistiques et au professionnalisme incontestables. Un tel répertoire d'offres sera particulièrement utile pour généraliser l'EAC auprès d'établissements qui n'ont pas encore développé de collaboration ou n'ayant pas une longue expérience d'EAC.
- En supplément des disciplines artistiques et culturelles déjà notées (théâtre, musique-chant, arts plastiques, cinéma-arts visuels, danse, arts circassiens, littérature, mémoire et patrimoine, culture scientifique et technique), **mettre en place une offre EAC portant sur le fait religieux et abondamment, les trois monothéismes** : dans un contexte où l'on juge de plus en plus nécessaire d'éduquer aux religions du Livre pour permettre leur coexistence, des initiatives culturelles ont déjà fleuri pour permettre d'approcher le fait par le **biais artistique et culturel<sup>2</sup>**, et non rattaché à la foi.
- **Un meilleur accès aux artistes et aux œuvres au sein des établissements**, tous niveaux et arrondissements confondus, sans ce cela se fasse au détriment des sorties sur site.

### L'évaluation :

<sup>1</sup> Voir les documents *Présentation de l'offre d'EAC, Écoles maternelles et élémentaires / Établissements du second degré*, dévoilant les médiations proposées sur une année scolaire par la Direction de la Culture de Cannes.

<sup>2</sup> Voir la série d'expositions « Arts de l'Islam, Un passé pour un présent ».

- Effectuer une **transmission claire de cet objectif d'un « bagage minimum commun »** aux acteurs de l'EAC sur tout le territoire parisien.
- La création d'un « **Indice d'Exposition à l'Art** », décorrélé des attentes du « bagage minimum commun » et rapportant le nombre d'heures d'intervention, leur fréquence et leur durée sur la taille de public (scolaire) touché<sup>3</sup>.
- **La mise en place d'outils d'évaluation**, comprenant notamment :
- Au niveau des arrondissements : une **remontée annuelle des projets qui ont été initiés et menés à bien** par établissement.
- Au niveau des établissements scolaires :
- La **consultation des parents** en vue de la reconduction ou non d'un projet d'EAC spécifique.
- La mise en place d'un **système de reporting** de la part de l'établissement et du dispensateur de l'offre d'EAC (artiste individuel, association, organisme culturel etc.), afin d'améliorer ce qui aurait pu ne pas fonctionner, et d'avoir une remontée efficace des bonnes pratiques. **Pour les associations bénéficiant de subventions fléchées pour l'EAC, faire figurer ans la convention la demande reporting**, (autrement dit, de communication des éléments d'évaluation).
- La **mise en place d'un protocole destiné à faciliter les arbitrages**, identique pour tous les établissements, destiné à évaluer de la qualité d'un projet d'EAC donné. Il pourrait prendre en compte : la qualité et le professionnalisme des intervenants, la teneur artistique et pédagogique du contenu, la fluidité de la collaboration, la capacité à « tenir » la classe et à prendre en compte les besoins spécifiques de certains élèves le cas échéant, ainsi que la réception du projet par les parents d'élèves.
- **La mise en place d'outils permettant de cesser un projet après un constat d'échec ou d'insuffisance**. Le protocole mentionné ci-dessus, entre autres outils possibles, aura ainsi pour vocation de permettre de **juger l'opportunité du maintien ou non d'un projet**. Un résultat en-deçà d'un taux de satisfaction donné permettra de conclure, selon la nature des problèmes rencontrés, à l'audit du dispositif et de l'équipe pour comprendre ce qui n'a pas fonctionné, et de procéder à un rééquilibrage ou à son arrêt.
- La recherche d'un **mode d'évaluation permettant de vérifier que chaque élève ait eu réellement accès au « bagage minimum commun »**<sup>4</sup> dans le cadre des projets EAC qui lui auront été proposés.

#### L'égal accès à l'EAC de tous les enfants parisiens :

- Une **réorganisation de l'allocation des moyens aux structures d'enseignement artistique** afin que ces moyens soient équivalents dans tout Paris (à structure comparable, par exemple par conservatoire, par bibliothèque etc.), et fonction du nombre de places et de jeunes pris en charge par celles-ci.
- Une **allocation des moyens qui soit équivalente dans tous les établissements scolaires parisiens**, et fonction du nombre de jeunes pris en charge par celui-ci. Un **fléchage de moyens supplémentaires** pourra être mis en place dans les établissements de REP et REP +, à condition que cet investissement supplémentaire par établissement soit clairement indiqué et que les dépenses additionnelles soient expliquées.
- **Des outils de recrutement des animateurs et de sélection des projets** partagés par tous, pour un EAC d'une qualité et d'un niveau d'exigence égaux partout.

#### L'organisation au niveau des structures et entre elles, en vue d'une plus grande efficience :

- L'encouragement et la **facilitation des jumelages et autres formes de partenariats** entre établissements scolaires – y compris entre privés et publics – qui montent des projets d'EAC et qui le souhaitent.
- **L'implication des parents via des opérations de sensibilisation**, suivant les canaux jugés les plus appropriés (communication des mairies d'arrondissement, établissements médico-sociaux, etc.).
- La réalisation d'un **audit de l'état de sensibilisation et de formation des personnels** scolaire, de santé ou d'action sociale et de médiation parisiens pouvant être concernés par l'EAC, en vue d'évaluer les besoins en formation (tous arrondissements confondus).
- **La réalisation, sur la base de cet audit, d'un plan de sensibilisation et formation** à l'intention de ces personnels portant sur tous les arrondissements.
- **L'identification de référents EAC dans les arrondissements ainsi que les établissements scolaires et médico-sociaux** lorsqu'il n'en existe pas encore, afin de faciliter la mise en relation entre interlocuteurs à chaque échelon.

<sup>3</sup> Voir le rapport de France urbaine et de l'INET *Réussir la généralisation de l'éducation artistique et culturelle*.

<sup>4</sup> Le but d'une telle mesure ne pourra pas être, bien sûr, de décerner une note à l'élève ni de le pénaliser. Elle ne visera pas non plus à évaluer l'impact de l'EAC sur son comportement ou sa vocation, ceci n'étant pas mesurable, ou alors de nombreuses années plus tard.



Groupe Communiste et Citoyen

## **Contribution aux préconisations de la mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris consacrée à l'Éducation Culturelle et Artistique**

### **Sur proposition de Raphaëlle PRIMET et les élu.es du groupe Communiste et citoyen**

Paris, ville monde et capitale culturelle, concentre les lieux culturels et artistiques de tout horizon, dans les disciplines les plus diverses même les plus méconnues. Dans le même temps, la crise du Covid a accentué les inégalités socio-culturelles, et a éloigné plus encore les publics les plus populaires des lieux culturels. Dans ce contexte, la Ville de Paris a un devoir de faire plus et mieux encore, au sein des lieux dont elle dispose, qu'elle gère, qu'elle finance au travers d'une politique ambitieuse et volontariste.

L'éducation artistique et culturelle est un enjeu majeur pour les politiques culturelles et éducatives car ouvrir à l'art et à la culture les plus jeunes citoyens, permet le développement de l'esprit critique, l'autonomie intellectuelle et l'émancipation.

Outre qu'elle permet de développer des compétences et des qualités indispensables pour la réussite scolaire et sociale des élèves, la pratique artistique ouvre à une multiplicité d'imaginaires, nourris par la diversité des artistes et des enfants bénéficiaires des projets. Elle favorise la créativité des futurs citoyens, les éloignant ainsi du consumérisme culturel. Elle aide les jeunes gens à prendre la parole, leur place dans la société, leur responsabilité dans la construction du monde de demain. Tous les leviers doivent être activés.

#### **1. SORTIR DE LA SEULE LOGIQUE DES APPELS À PROJETS**

Les structures artistiques et culturelles reposent essentiellement sur des modèles économiques associatifs. Les projets associatifs doivent pouvoir se développer, sur du long terme hors des seules logiques d'appels à projets, trop chronophages.

Les associations sont force de proposition en anticipant, éclairant ou complétant l'action conduite par les pouvoirs publics. Dès lors, travailler avec ces structures ne doit pas signifier les faire travailler en fonction des seuls impératifs politiques et institutionnels mais bien travailler ensemble, main dans la main, en tenant compte de leurs besoins, de leur expertise, de leurs expériences et savoir-faire.

- ➔ **Travailler sur le long terme avec des plans de subvention pluriannuels**
- ➔ **Les pouvoirs publics doivent engager une véritable dynamique partenariale avec les associations en en faisant des acteurs des politiques publiques.**

#### **2. CRÉER PLUS DE COMMUN**

- ➔ **Développer les coopérations territoriales.**

Ce type de coopération entre différents partenaires culturels et artistiques permettrait la mutualisation des moyens (notamment les espaces de travail), voire les publics entre structures homologues, entre gros équipements bien pourvus et petits équipements. Cela pourrait se concrétiser avec un endroit de concertation qui permettrait l'émergence, sur la base des résultats de la MIE, d'une expertise d'usage.

→ **Pour un « État des lieux permanent de l'éducation artistique et culturelle.**

La ville de Paris pourrait ainsi initier un forum permanent des acteurs de l'EAC afin de créer un «état des lieux permanent» pour répertorier les pratiques développées afin de les mutualiser, mettre en place des grilles d'évaluation partagées, animer des temps d'analyse et des forums d'échanges d'outils de l'éducation populaire utilisés dans les structures culturelles et créer des outils d'autodiagnostic à partager avec les usagers

→ **Communiquer mieux et plus sur l'offre de pratique artistique à Paris, dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.**

### 3. PÔLE DE LA FORMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

→ **La ville, actrice de la médiation culturelle et artistique au travers du développement de la formation des animateur-trices sur temps périscolaires.**

Investir dans un pôle de formation à la médiation artistique, afin de sortir les animateurs du périscolaire de la précarité en leur offrant des parcours de formation qui les fidélisent en leur proposant une formation de qualité.

→ **Abonder les crédits de formations à la pratique artistique** pour les enseignants (le Rectorat finance a minima), les artistes (avec la DRAC et l'AFDAS), et tous les personnels qui accompagnent les enfants (médiateurs culturels et sociaux).

### 4. INSCRIRE LA PRATIQUE ARTISTIQUE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA JEUNESSE, comme une priorité des politiques culturelle et éducatives municipales, en temps scolaire, et en périscolaire avec des activités de qualité.

→ **Soutenir un plan d'investissement de plusieurs années pour rénover les espaces d'accueil pour les jeunes, au-delà du budget participatif.**



## Contribution du Groupe Écologiste de Paris dans le cadre de Mission d'information et d'évaluation de l'Éducation Artistique et Culturelle à Paris

A Paris, les politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC) sont foisonnantes. D'une part, leur diversité est marquée par un ensemble de dispositifs et dépendant de nombreuses structures et institutions. D'autre part, ces politiques sont gérées et mises en œuvre par un panel très large d'acteurs.trices : acteurs.trices de la Ville (Professeur.e.s de la Ville de Paris par exemple), acteurs.trices associatifs (acteurs de l'éducation populaire par exemple)... Ainsi, l'EAC est un levier essentiel pour permettre à tous les enfants d'accéder à la culture et à la pratique artistique sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Sa transversalité permet ainsi de questionner un ensemble d'enjeux d'éducation et d'accès à la culture mais aussi sa mise en œuvre à destination par exemple des quartiers politique de la ville, des enfants hospitalisés, de toutes les modalités permettant de réduire les inégalités sociales et d'accès à la culture...

Cette mission s'inscrit dans un cadre plus large du "100% EAC" que la ville avait imaginé. Cet objectif est désormais également affiché par l'Etat avec une généralisation de l'EAC, pour que chaque jeune puisse bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. C'est pourquoi cette MIE est essentielle pour remplir cet objectif, de la meilleure façon possible.

Dans cette perspective, la MIE nous a permis de mettre en lumière des activités et dispositifs extrêmement novateurs, intéressants et stimulants pour les enfants. Si les grandes institutions culturelles nationales sont engagées dans l'EAC, la mission nous a permis de découvrir des actions innovantes mises en place par des associations d'éducation populaire et nous permettra de valoriser le travail et l'implication des Professeur.e.s de la Ville de Paris. L'ensemble des visites menées nous a permis de prendre la pleine mesure de ce qu'était l'EAC. C'est pourquoi nous proposerons un ensemble de mesures et réflexions au travers de trois principaux enjeux, permettant de mener de manière plus efficiente la politique de l'EAC, en tenant compte des difficultés des acteurs.trices de terrain, tout en valorisant leur action essentielle dans l'accès à la culture et la pratique artistique.



## 1/ Mieux définir les objectifs et la stratégie d'éducation artistique et culturelle à Paris avec ses acteurs.

Nous avons observé au cours de nos rencontres avec les acteurs de l'EAC un certain décalage entre les directives émanant de l'Etat et les pratiques sur le terrain, parfois très différentes les unes des autres. La Ville de Paris, par ses compétences en matière de politique d'éducation et de culture, se doit d'être la garante d'une politique EAC efficiente réalisée en bonne entente avec tous ses partenaires. Il semble ainsi nécessaire d'explicitier nos objectifs et notre stratégie en matière de politique publique de l'EAC et d'évaluer les bénéfices des actions menées. Il nous faut dans le même temps garantir une liberté pédagogique, la possibilité d'expérimenter et créer un espace de dialogue entre tous les acteurs de l'EAC.

### Propositions :

- Création d'un label EAC conditionné au respect de la Charte de l'Éducation Artistique et Culturelle ;
- Mise en place d'un comité stratégique intégré au PEDT afin de co-construire un projet territorial entre l'Etat, les collectivités du Grand Paris, les acteurs de la culture, de l'éducation et les usagers ;
- Réalisation et publication d'une carte afin de recenser toutes les actions EAC du territoire et de mieux en rendre compte auprès du grand public et des établissements scolaires ;
- Conditionnement des subventions EAC à la réalisation d'une évaluation finale du projet et de ses bénéfices pour les usagers.

## 2/ Soutenir une stratégie EAC sur le temps long et au bénéfice d'un maximum de parisiennes et de parisiens

Nous avons constaté que l'EAC se limite encore trop souvent à des opérations ponctuelles, de découverte, et non construites sur le long terme. Les enfants ne peuvent alors pas en tirer bénéfice à travers une réelle pratique, l'appropriation et le développement d'un projet personnel. Dans le même temps, il existe des difficultés à toucher tous les enfants en raison des moyens que l'EAC demande. Paris possède cependant les ressources institutionnelles et une politique de subventionnement conséquente pour répondre à ces difficultés.

A l'image du Conservatoire Bizet (XXe), les conservatoires en devenant la véritable porte d'entrée à une pratique artistique et culturelle, pourraient bien mieux répondre aux besoins des enfants et toucher un public plus large à travers l'EAC, tout en

continuant dans un second temps de délivrer un enseignement spécialisé à toutes celles et ceux qui le souhaitent. Plus généralement, nous pensons que les institutions quadrillant le territoire parisien, possédant déjà d'un certain nombre de ressources et d'une certaine expertise vis-à-vis des jeunes, établissements culturels ou centre sociaux, espaces Paris Jeunes, Paris'anim', etc. sont les plus à même de mener ou d'accueillir des projets EAC de qualité et à destinations d'un maximum de parisiennes et de parisiens.

### Propositions :

- Systématiser les conventions et des subventions pluriannuelles des porteurs de projets EAC afin d'alléger leurs tâches administratives et leur permettre de se concentrer sur l'essentiel de leurs activités ;
- Soutenir prioritairement les projets EAC de long terme, permettant aux enfants de suivre un même parcours sur une ou plusieurs années ;
- S'appuyer plus fortement sur les conservatoires, les grandes institutions culturelles habituées à recevoir du jeunes publics, mais aussi les espaces Paris Jeunes, Paris'anim' et les centre sociaux pour mener ou accueillir des projets EAC.

## 3/ Meilleure intégration de l'EAC dans le temps scolaire et périscolaire

Les auditions et les visites ont permis de mettre en lumière les difficultés d'intégration de l'EAC dans le parcours scolaire. Il est donc important de trouver des solutions pour remédier à cette problématique.

Il arrive que l'EAC soit mise de côté par des enseignant.e.s lorsqu'ils n'ont pas le temps de finir le programme. Ils peuvent également avoir des difficultés à s'inscrire et à trouver leur place dans un projet mené par des intervenant.e.s externes. Ainsi, pour reconnaître l'EAC comme une part fondamentale de l'éducation, il nous semble légitime qu'elle soit intégrée dans les programmes d'éducation nationale. Cette proposition devra être portée auprès des institutions académiques et ministérielles. Sur le temps périscolaire, la marge de manœuvre est plus large, afin que les enseignant.e.s puissent prendre la mesure de l'importance de l'EAC, nous proposons des formations plus importantes du personnel éducatif et périscolaire.

### Propositions :

- Plaidoyer afin que l'Etat inscrive réellement l'EAC dans le temps scolaires ;
- Inscrire systématiquement l'EAC dans le temps péri-scolaires et mieux former le personnel éducatif et périscolaire comme c'est déjà le cas pour les PVP ;

- Réaliser un recueil des bonnes pratiques que la DASCO mettrait à disposition des écoles parisiennes.

### Groupe Génération.s.



Par Nathalie Maquoi, Mélody Tonolli et les élu·es Génération·s Paris

## L'éducation artistique et culturelle au cœur des politiques publiques à Paris

En permettant la fréquentation des œuvres et des artistes, la pratique artistique et le développement de l'esprit critique, l'éducation artistique et culturelle ouvre sur l'idée que l'échec peut être source de créativité, renforce la confiance en soi et l'estime de soi.

Elle est l'outil le plus complet de la démocratisation culturelle et met en œuvre les Droits culturels pour les jeunes : diversité de création, accès des publics éloignés, contribution de tous à l'imaginaire partagé. Elle réduit les inégalités sociales et concourt à l'émancipation.

### I. Gouvernance, coordination

La multiplicité des acteurs et des dispositifs pose **les enjeux de pilotage, de mutualisation et de collaboration.**

Plusieurs pistes pour répondre à cette problématique :

- o **Profiter du fait que Paris a un maillage territorial unique** pour créer un écosystème d'acteurs animé par un **copil souple et agile, piloté par la Ville**, chargé de définir un projet de territoire, permettant d'avoir une stratégie territoriale commune et une communication en direction des familles.
- o **Conventionner via une conférence des financeurs**, faciliter l'accompagnement et le soutien à un projet EAC.  
Pour assurer la visibilité, la continuité dans le soutien financier et la simplicité, le **conventionnement** est plus adapté que l'appel à projet et l'appel d'offre. Il peut prendre en compte la durée, avec une recommandation pour le temps long, la qualification des intervenants, la restitution indispensable à la valorisation, le dialogue et l'écoute en amont et en aval du projet, temps essentiels pour sa réussite. Pour cela, **les crédits alloués à l'EAC** à la Ville de Paris, quelle que soit la direction, doivent être **sanctuarisés.**
- o **Créer et animer un site ressources** pour tous ceux et celles qui souhaitent faire de l'EAC à Paris, un **réseau** permettant un échange régulier entre les acteurs de l'EAC.
- o **Introduire des critères d'évaluation qualitatifs par un outil d'auto diagnostic conçu collectivement** : lien social, participation citoyenne, nouveaux modèles d'apprentissage. Soutenir **une thèse CIFRE** pour le suivi de cohortes à Paris, pour mesurer les impacts, parfois peu visibles dans l'instant, et pour répondre à l'enjeu de la recherche sur l'EAC mal considérée en France.

### II. Fabriquer le territoire au moyen de la pratique artistique : l'EAC comme levier de cohésion de territoire

Les projets d'EAC sont souvent cousus main, fruits de rencontres entre enseignant-es, artistes et structures culturelles. Originaux, ils s'incarnent à une micro échelle avec des effets en profondeur. Cela nécessite donc une échelle d'intervention plus fine à la Ville de Paris, qui peut être pensée dans le cadre de la territorialisation. Leur vitalité permet d'assurer la vitalité culturelle d'un territoire en entier, qui se voit souvent par l'ampleur des pratiques amateurs.

Les mairies d'arrondissement ont un rôle clé dans la mise en relation. L'École est le point de départ de la généralisation de l'EAC, car elle est le seul lieu où une politique publique peut s'adresser à tous les enfants.

**Cela donne une dimension supplémentaire à l'école, capitale de la ville du quart d'heure :**

- Poursuivre l'éveil artistique et culturel dans les lieux de la petite enfance et parents-enfants.
- Dans le cadre des **travaux** et restructurations, intégrer **l'EAC comme critère** pour adapter les écoles et collèges en vue de créer des **espaces d'intervention artistique et culturelle**.
- **Valoriser le rôle clé des Professeurs de la Ville de Paris** pour déployer l'EAC sur le temps scolaire à l'école élémentaire : confier officiellement aux PVP la rédaction des volets EAC des projets d'établissement et le rôle relais et de mise en réseau. Sur le temps périscolaire, poursuivre le déploiement du Parcours de sensibilisation musicale et avoir comme objectif un temps d'activité périscolaire EAC par classe. Créer une coordination par un relais de la Direction des Affaires Culturelles au sein de chaque Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance.
- **Au collège**, d'ici 4 ans, poursuivre l'objectif **d'un projet EAC par classe** par le réseau des structures culturelles. Pour cela, jumeler un collège avec un établissement culturel, en commençant par les collèges REP ou situés en quartiers populaires, utiliser le pass culture permettant d'affecter 25 euros par élève en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> à un projet collectif, s'appuyer sur les professeurs relais et les référent-es culture dans les établissements.
- À l'échelle de l'arrondissement, déployer des **dispositifs spécifiques** au sein des **structures de la protection de l'enfance** et des structures de soins

### III. La formation : facteur clé de réussite pour déployer une politique d'EAC

Les auditions ont permis de mesurer l'importance de la formation et la nécessité qu'elle soit conjointe à tous les acteurs intervenant dans l'EAC, car chaque personnel formé est en capacité d'être formateur à son tour et irrigue de nouvelles pratiques sur son lieu d'intervention.

**C'est pourquoi il est nécessaire d'œuvrer au renforcement des formations proposées et permettre au plus grand nombre d'y accéder :**

- Créer une **formation à destination de tous les professionnels** en contact avec l'EAC quelle que soit leur direction. La penser comme un parcours de nouveaux savoirs professionnels : acquisition de compétences de facilitation, d'animation, de médiation, de participation citoyenne. La développer pour la formation initiale et continue de celui ou celle qui débute ou approfondit, avec les enjeux de médiation, d'accueil enfants, de lien avec le champ social, le handicap, jeunes et familles, évaluation. Dans un premier temps, ouvrir les formations de la DASCO à tous les personnels Ville de Paris. Renforcer les partenariats avec le Rectorat de Paris pour une formation en commun. Initier des coopérations avec le Ministère de la Culture et l'INSEAC sur la formation continue, ce qui pourrait être un soutien de l'Etat au déploiement de l'EAC à Paris.
- **Intégrer dans la formation initiale** des écoles d'art, des écoles d'architecture, du CRR (conservatoire à rayonnement régional), du PSPBB (pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne Billancourt) **des modules obligatoires dédiés à l'EAC et aux droits culturels**.
- Enfin, pour assurer le **suivi de la mise en œuvre des préconisations**, consacrer un temps en juin en 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> commission du Conseil de Paris de présentation et de débats autour de l'EAC à Paris.



### MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION DE L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU CONSEIL DE PARIS (MIE-EAC) PRÉCONISATIONS DU GROUPE INDEPENDANTS ET PROGRESSISTES

L'Éducation artistique et culturelle (EAC) est une politique mise en place par l'État dès les années 1960. Enrichie et régulièrement développée depuis, elle est portée par le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture, avec l'appui précieux des collectivités.

Parce que la culture peut être un vecteur d'intégration et d'égalité des chances entre tous les élèves, l'EAC doit garantir une égalité entre tous les enfants dans l'accès et la participation à l'art et à la culture.

#### COMPRÉHENSION DE L'EAC

**Constat :** Le Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle a établi une charte de l'EAC. Si cette charte a permis d'établir la structure de l'EAC, les trois piliers qui constituent l'EAC demeurent méconnus ou peu appliqués.

**Outil :** Les 5 axes proposés par le ministère de l'éducation Nationale en 2018 : chanter, lire, regarder, s'exprimer à l'oral et développer son esprit critique. La charte de l'EAC, présentée par le haut Conseil de l'EAC

#### Propositions :

- Création d'un portail unique EAC PARIS
  - précisant la charte de l'EAC ;
  - indiquant les axes EAC, proposés par le ministère ;
  - identifiant l'ensemble des associations, des équipements municipaux ainsi que des structures de l'état qui proposent de l'EAC à Paris ;
  - spécifiant si l'offre rentre dans le cadre : scolaire ou périscolaire.

#### COORDINATION DES ACTEURS, DISPOSTIFS ET MOYENS

**Constat :** On assiste à un empilement d'intervenants, de financements et d'encadrants pour la mise en place de l'EAC à la Mairie qui ont abouti à une vision parcellaire.

**Outil :** La circulaire 2017-003 du 10-05-2017 sur l'EAC, a demandé la mise en place de comité stratégique co-pilotés par les DRAC et les recteurs. La réunion de ce comité territorial de pilotage (CTP) doit se réunir chaque année afin de faire le lien entre la politique nationale et la collectivité.

Le logiciel, Adage, qui recense l'ensemble des acteurs et centralise des offres et suit le parcours EAC de chaque élève, mis en place par le ministère, peut être accessible aux collectivités sur demande.



**Propositions :**

- Mise en place d'un référent EAC dans chaque Mairie d'arrondissement, par exemple un SG, afin de fluidifier l'information, d'avoir accès à l'ensemble des appels à projet, d'être force de proposition pour la mise en place de l'EAC,
- Sans créer une institution supplémentaire, mettre en place un service de contrôle ou un outil numérique qui permette la remontée, l'agrégation et l'exploitation des données. Ce service de contrôle permettrait une vision globale, une centralisation des données avec une vraie interaction entre les services, afin d'avoir un suivi financier et une cartographie.

**OFFRE**

**Constat :** L'offre est très éparpillée et inégalement répartie sur les arrondissements, entre les équipements municipaux, les associations, les équipements publics.

**Propositions :**

- Construire de nouveaux conservatoires, largement ouverts aux Parisiens. Il est nécessaire d'ouvrir les conservatoires, trop souvent perçus comme des équipements culturels élitistes : aux plus jeunes, pas nécessairement initiés, dans le cadre des ateliers périscolaires aux amateurs de musique en mettant des salles de répétition à disposition de groupes ou d'associations le soir, le dimanche ou pendant les vacances en généralisant les cours collectifs ouverts à la libre pratique des élèves et des groupes d'amateurs ;
- Supprimer le tirage au sort dans les conservatoires qui est injuste. L'enseignement artistique au conservatoire nécessite de l'engagement et de la rigueur de la part de l'élève. Privilégier un accès très ouvert en 1ère année qui permet la découverte artistique et privilégier un recrutement plus spécifique à partir de la 2e année ;
- Créer des tiers lieux artistiques en partenariat avec des musées, des théâtres... qui permettraient d'augmenter l'offre et d'avoir une approche plus moderne et moins segmentée et y organiser chaque année des rencontres qui rassemblent en un même lieu l'ensemble des acteurs et publics afin de partager et d'échanger sur les actions passées et sur un programme EAC pour l'année à venir.
- A Paris l'offre est immense. Fédérer les offres de la ville aux offres de la région et de l'Etat afin de donner une vision globale aux familles.

**FORMATION**

**Constat :** La mise en place des parcours d'EAC en milieu scolaire dépend de deux facteurs : l'intérêt et la formation des enseignants.

**Outil :** Création en 2021 de l'INSEAC, Institut de Formation dédié à l'EAC.

**Propositions :**

- Réaliser un plan de sensibilisation et formation à l'intention des personnels : médiateurs, enseignants, référents EAC... sur l'ensemble des arrondissements;
- Faire une charte afin de demander aux artistes qui sont financés par la Ville de Paris de donner quelques heures par mois pour : former les médiateurs et/ou enseignants ou intervenir dans une classe et la suivre sur plusieurs sessions.

**ACCESSIBILITÉ**

**Constat :** L'accessibilité à l'EAC est très variable selon les arrondissements, les établissements, l'offre et l'engagement des équipes éducatives.

**Outil :** Le Pass Culture : 45 Millions financés par l'Éducation nationale pour les projets collectifs (temps scolaire) + 38 Millions financés par le Ministère de la Culture pour les projets individuels (temps périscolaire)

**Propositions :****- MILIEU SCOLAIRE :**

- Faciliter et favoriser la mutualisation des projets EAC comme les artistes en résidence en ayant recours aux projets dits « fédérateurs » qui financent les actions inter-établissements.

**- PERISCOLAIRE :**

- Développer un « Pass Culture Parisien » ou un « Pass Activ'Culture Parisien ». Développer le pass culture à l'échelle parisienne voire métropolitaine (carte gratuite délivrée en mairie d'arrondissement ou en ligne) pour être informés de l'agenda culturel et bénéficier de réductions dans les activités culturelles, publiques, privées mais aussi d'initiations à la pratique culturelle et artistique en famille ;
- Encourager la pratique artistique, culturelle et sportive à l'école l'après-midi, avec le « Plan Mercredi ». Le Ministre de l'Éducation nationale et la Ministre déléguée en charge des Sports ont conjointement mis en place le « plan mercredi », qui propose des solutions et des financements pour faciliter l'organisation des accueils de loisirs de qualité. La Ville doit pouvoir se saisir de ce dispositif en participant à cette offre éducative périscolaire mise en place par le gouvernement. Il peut être un bon moyen de développer la pratique artistique et culturelle ;
- Réinventer le service d'accueil après l'école et l'associer à la pratique d'une activité artistique et culturelle. Chaque mardi et chaque vendredi après-midi, les élèves parisiens fréquentent les temps d'activités périscolaires (TAP). Commencer par mener une enquête de satisfaction auprès des parents pour connaître leur avis sur l'organisation actuelle et leurs attentes afin de mieux répondre à leurs aspirations. Rendre l'offre plus lisible afin de lui redonner du sens. Renouveler l'offre afin de la rendre plus qualitative : Mobiliser les services municipaux actuels (conservatoires, écoles municipales d'arts, agents-ambassadeurs du service de la propreté, etc.) ainsi que les professionnels du monde de la culture et les associations.

**- PUBLIC 0 à 3 ans**

- Dans le cadre du projet national des 1000 premiers jours de l'enfant, financer et faciliter en lien avec les Mairies d'arrondissement, la mise en place de projets EAC dans les établissements qui accueillent les enfants de 0 à 3 ans. Par exemple des crèches musicales comme cela existe déjà à Rome.

**- LE WEEK END**

- Lancer des appels à projets EAC dans le cadre des ouvertures des cours d'école et des crèches, afin de mettre en place des animations les samedis matins dans ces lieux nouvellement accessibles aux parisiens le week end.

### EVALUATION & SUIVI DU PARCOURS EAC

**Constat :** Le suivi du parcours EAC est très difficile à évaluer en raison d'une absence de vision globale et d'outils d'évaluation. On connaît cependant l'impact positif de l'EAC sur les enfants et les jeunes. Une évaluation de ces politiques permettrait d'investir massivement dans les domaines les plus positifs pour les enfants.

**Outils :** Le logiciel ADAGE, développé par le Ministère de l'Éducation nationale en 2020 permet un suivi de chaque enfant pendant toute sa scolarité.

Depuis le 17 décembre 2021, le label 100% EAC distinguera les collectivités dont le projet propose un accès à une éducation artistique et culturelle (EAC) à l'ensemble des jeunes de leur territoire. Cette labellisation doit permettre aux élèves de 3 ans à 18 ans, âge limite du pass Culture, de bénéficier d'un parcours cohérent.

#### Propositions :

- Evaluer les parcours et les appels à projets proposés ;
- Responsabiliser les différents acteurs en attribuant le label aux acteurs engagés qui font du 100 % EAC ;
- Mettre en place une enquête avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs : pertinence, efficacité, efficience, incidence et viabilité des projets EAC, auprès des élèves, des médiateurs et des enseignants, afin d'affiner la politique de la ville en matière d'EAC ;
- Intégrer dans les appels à projets une notion de : « retour d'expérience » en fin de projet, afin de noter l'incidence positive ou négative, de l'EAC sur le climat et les résultats scolaires.



30/01/2022

Par : Béatrice Lecouturier

### Préconisations du Groupe MoDem, Démocrates et Écologistes – MIE EAC

- 1) Mettre en place une meilleure communication entre les nombreux acteurs de l'EAC. La richesse culturelle de notre ville et la diversité de ses acteurs méritent une meilleure information et coordination entre eux.
- 2) Une meilleure visibilité et reconnaissance de l'EAC dans notre ville avec la mise en place d'un comité de l'EAC au niveau des directions concernées de la ville.
  - ⇒ Lors des auditions, nous avons eu du mal à savoir qui pilotait l'EAC. Même si cette discipline est transversale et implique plusieurs directions, elles ne semblent pas communiquer entre elles.
- 3) Mise en place d'outils d'évaluation de cette politique d'EAC au niveau parisien : évaluation financière, géographique, intervenants, élèves, évaluation des travaux...
- 4) Territorialiser les lieux de culture avec les écoles. Mettre en place un partenariat entre les écoles, collèges et lycées de la ville et les musées des arrondissements ou toute structure culturelle de proximité.
  - ⇒ Le Musée de l'Histoire du Judaïsme soulignait que seules 45 classes du centre de Paris sont venues dans leur musée et seulement 126 classes parisiennes sur 376 ont visité leur musée en 2019.
- 5) Prise en charge du transport par la ville de Paris pour emmener les élèves dans les lieux de culture parisien mais aussi dans tous les lieux patrimoniaux de la région Ile de France.
- 6) Prévoir un budget à Paris pour rémunérer les artistes dans un projet spécifique qu'il mènerait avec des classes.
- 7) Chaque élève parisien durant sa scolarité aura été au théâtre, au musée, au concert, à la bibliothèque, au conservatoire appartenant à la ville de Paris et plusieurs fois. Mettre en place un continuum dans le parcours d'éducation à la culture et aux arts de chaque élève de la maternelle à la terminale.
  - ⇒ La culture doit être une constante dans la vie d'un élève, une immersion continue qui doit se diffuser de manière régulière au même titre que le français ou les mathématiques, un bagage culturel de base pour lui donner envie de poursuivre ce plaisir culturel tout au long de sa vie.
- 8) Élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques en fonction de chaque spécificité des arrondissements.
  - ⇒ Les horaires des bibliothèques ne sont pas adaptées aux familles. Les ouvertures dominicales ou entre méridiennes dans certains quartiers sont une occasion très appréciée de partager un moment culturel entre les enfants et leurs parents.

- 9) Proposer une synergie entre les bibliothèques de la ville de Paris autour de projets communs ou de partager les bonnes pratiques en organisant des réunions inter bibliothèques.
- 10) Organisation des olympiades de la culture à Paris entre toutes les écoles parisiennes.
- 11) Orienter une EAC d'excellence dans tous les arrondissements avec évaluation des ateliers péri scolaires par les élèves, les parents, les REV et les professeurs chaque année.
- 12) Une meilleure valorisation de la culture dans les classes des quartiers populaires.
  - ⇒ Trop souvent les enfants qui aiment lire ou s'intéressent à l'art ne sont pas compris ou raillés par leurs camarades.
- 13) Faire entrer davantage d'artistes à l'école.
  - ⇒ Rien ne remplace la force du témoignage ou de la transmission de l'émotion artistique par l'artiste lui-même.
- 14) Favoriser les représentations théâtrales dans les classes par les enfants eux-mêmes.
  - ⇒ Trouver sa place dans son corps dans l'espace, sa place face aux autres, savoir s'exprimer en public, ressentir la joie et la victoire d'avoir réussi à vaincre ses appréhensions.
- 15) Encourager la mise en place du quart d'heure quotidien de lecture silencieuse dans les écoles en partenariat avec les équipes enseignantes.
- 16) Associer plus largement les parents à cette politique d'EAC en les invitant à la fin de l'année à une restitution d'une exposition, d'une chorale, d'une pièce de théâtre ...

## Groupe Paris en Commun



### **Préconisations- MIE EAC – 28 janvier 2022**

Emmanuel COBLENCÉ  
Alexandra CORDEBARD  
Geneviève GARRIGOS  
Dominique KIELEMOES  
Florian SITBON

#### **Construire et penser l'EAC à l'échelle de la Ville du quart d'heure**

Nous avons la chance de bénéficier à Paris d'un formidable écosystème culturel, et d'un véritable foisonnement d'initiatives dans nos écoles et nos arrondissements. L'EAC doit permettre de faire naître des liens entre tous ces projets et encourager les partenariats entre les acteurs culturels et les communautés éducatives.

Au cours de nos différents échanges nous avons pu constater que l'échelon local semblait le plus efficace pour permettre ce brassage. Nous devons encourager une animation décentralisée, locale, et partenariale, une organisation au plus proche des dispositifs et des enfants. Aller vers un réseau de partages des bonnes pratiques et des compétences, qui passe par des référents locaux, dont le rôle serait de veiller à la qualité des dispositifs sur le long terme et d'œuvrer à un travail concerté entre les différentes Directions de la Ville de Paris.

Nous devons également repenser la mutualisation des lieux, en partant d'un inventaire des « bonnes pratiques » de l'EAC, mettre en place des dispositifs pensés sur le long terme, poursuivre et affiner la politique de contractualisation avec les établissements partenaires et associations afin de mieux optimiser l'immense potentiel parisien, et éviter les doublons. Un recensement arrondissement par arrondissement des initiatives et des bonnes pratiques peut constituer une première étape en ce sens.

#### **La question de l'évaluation :**

Après les auditions de cette MIE, une réforme de la contractualisation avec les structures de l'EAC ne doit pas se traduire par la mise en place d'un processus d'évaluation quantitative centralisée, fastidieuse et chronophage pour ces structures qui n'en ont ni le temps ni les moyens.

Il faut au contraire tendre vers des méthodes chemin-faisant, qualitatives, mettant l'accent sur le long-terme. L'usage d'un CIFRE en sciences sociales sur l'évaluation et l'impact de l'EAC pourrait être envisagé.



**L'EAC pour toutes et tous**

L'EAC dans sa conception-même, se veut et se doit d'être accessible au plus grand nombre. Il faut ainsi entreprendre un travail important de repérage, et d'accompagnement de ceux qui sont à la marge de ces dispositifs est à entreprendre.

Dans cette optique, il faut mettre l'accent sur les établissements dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), des programmes inclusifs, adaptables à différents contextes, prenant en compte le handicap, mais aussi travailler avec l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et les hôpitaux.

**Développer la formation initiale et continue des enseignants et des intervenants culturels**

La formation des enseignants relève de l'Education nationale. L'État dans sa politique de 100% EAC devrait réfléchir à la mise en place d'un système de formation pour les animateurs EAC sur le terrain.

Se pose alors la question de la création d'un pôle de formation mixte pour les enseignants et les intervenants culturels à l'échelle parisienne.

**Développer les outils de communication**

Mieux informer et renseigner les Parisien.ne.s sur l'importance de l'EAC, sur les modes de fonctionnement, les lieux d'accès, sur les acteurs référents, est primordial.

**Organiser annuellement ou bi-annuellement les rencontres de l'EAC**

Elle constitueraient un moment de rencontre et d'échange des bonnes pratiques pour tous les acteurs parisiens (y compris les enfants et jeunes qui bénéficient de cette politique) ou invités d'ailleurs de France et d'Europe..

**Annexe 11 – Bibliographie****Institutions (Etat, international, collectivités, Ville de Paris,...)**

- **Amiens et Métropole**, *Les CLEA en main*, 22 septembre 2021
- **Assemblée nationale**
  - *Avis sur le programme "Création et transmission des savoirs et démocratisation de la culture" au sein du PLF 2021*, 8 décembre 2020
  - *Pour un ministère de la Culture au service des créateurs, des arts et des droits humains (rapport)*, février 2020
  - *Rapport au premier ministre - Les territoires de l'EAC*, janvier 2017
- **Association des maires ruraux de France**, *Élaborer une politique culturelle (guide)*, avril 2020
- **Belgique**
  - **Culture et démocratie (Belgique)**, *Neuf essentiels pour l'éducation artistique et culturelle*, 2014
  - **Fédération Bruxelles-Wallonie**, *L'alliance culture-école propose un parcours d'éducation artistique et culturelle*, janvier 2017
  - **Ministère de la communauté française de Belgique**, *Compétences terminales et savoirs requis en éducation artistique*, 2004
- **Béziers**
  - *Les actions culturelles*, janvier 2021
  - *Appel à projets - Résidences de création artistique saison 2020-2021*
- **Cannes**
  - *Appel à projet pour une résidence- mission d'éducation artistique et culturelle de conteur*, 2021
  - *EAC : participation d'élèves du collège Les Mûriers au Festival d'Avignon*, 2 août 2021
  - *Le Théâtre de la Licorne et l'EAC*, 2019
  - **Fil-Livre lecture**, Cannes, ville 100% EAC - un panorama des projets artistiques et culturels pour tous les élèves
  - **Observatoire des zones prioritaires**, Convention 100% EAC entre le rectorat de Nice et les villes pionnières de Cannes et Carros pour une généralisation du parcours d'éducation artistique et culturelle, 21 juin 2019
  - **Télérama**, *Éducation artistique : à Cannes, un modèle qui peut faire école ?*, janvier 2018
- **Centre-Val de Loire - DRAC**
  - *Appel à initiative année scolaire 2021-2022. Résidences mission d'éducation artistique et culturelle. Cahier des charges*, 2021
  - *Résidences mission d'Éducation Artistique et Culturelle. Présentation de l'appel à projet 2021-2022.*
- **Communauté de communes du Kreiz Breizh**, *Délibération portant signature d'une charte de coopération culturelle interterritoriale avec le Département des Côtes d'Armor, la Région Bretagne et l'État*, 11 avril 2019
- **Conseil Économique et Social**, *L'enseignement des disciplines artistiques à l'école (rapport)*, 2004
- **Conseil Économique Social et Environnemental**
  - *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie (rapport)*, octobre 2013
  - *Vers la démocratie culturelle (rapport)*, 23 novembre 2017
- **Conseil supérieur de la fonction publique territoriale**, *Filière enseignement artistique (rapport)*, 2018
- **Cour des comptes de Genève**, *Évaluation de l'enseignement artistique délégué (rapport)*, juin 2019
- **Europe**
  - **Commission européenne**, *L'éducation culturelle et artistique à l'école (rapport)*, 2009

- **Conseil de l'Europe, Éducation et culture : de nouveaux partenariats pour reconnaître le développement personnel des compétences (résolution)**, mai 2019
- **Council of Europe, Cultural policies and trends in Germany (rapport)**, janvier 2016
- **European Commission, European Arts Education Fact Finding Mission - Final Report**, 2010
- **Eurydice, L'éducation artistique et culturelle à l'école en Europe**, 2009
- **Parlement européen des jeunes, Contribution à la consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle**
- **Parlement européen, Résolution du Parlement européen du 24 mars 2009 sur les études artistiques dans l'UE**
- **Fédération Arts Vivants et Départements, Rapport d'étude : de la coopération culturelle à la culture de la coopération**, avril 2021
- **Fédération nationale des collectivités pour la culture**
  - *A propos d'une évaluation de la démocratisation culturelle*, février 2017
  - *Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle : continuité de l'EAC en période de confinement*, mai 2020
  - *La galaxie des résidences d'artistes*, 24 février 2020
- **France Urbaine**
  - *Réussir la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (rapport)*, mai 2018
  - *L'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle est lancé*, février 2020
  - *Retour sur les assises nationales de l'éducation artistique et culturelle*, juillet 2019
- **Gironde**
  - **Académie de Bordeaux, La danse au collège et au lycée (programme)**, 1 novembre 2017
  - **IDDAC, agence culturelle du Département de la Gironde, Le kit de survie en milieu EAC dans les collèges et les lycées**, 21 septembre 2020
- **Grand Est**
  - **Agence culturelle Grand-Est, Quelles coopérations entre Départements et EPCI dans le développement culturel des territoires ? (Rapport)**, février 2021
  - **Préfecture de la région Grand-Est, Résidences sur les territoires engagés dans un Contrat territorial d'Éducation artistique et culturelle. Appel à candidature 2021-2022.**
  - **Région Grand-Est, Action culturelle dans les lycées**, 29 juin 2017
- **Grand Paris Seine et Oise Communication Urbaine, CLEA GPSEO : appel à projets 2022-2024**
- **Guadeloupe & Saint-Martin**
  - **Académie de Guadeloupe, Convention de partenariat entre la Collectivité d'outre-mer de Saint-Martin et l'Académie de Guadeloupe en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle à Saint-Martin**, décembre 2016
  - **France Info, L'éducation artistique et culturelle encouragée par le Rectorat de la Guadeloupe**, juillet 2020
- **Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle**
  - *Lettre de mission à Emmanuel Ethis (HCEAC)*, 2017
  - *HCEAC - Charte pour l'éducation artistique et culturelle*
  - *L'art à l'école : réconcilier le sensé et le sensible (rapport)*, 2012
  - *Vadémécum HCEAC*, 1 septembre 2021
- **Hérault, Convention en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle 2020/2022**
- **Ile-de-France**
  - *Aide régionale pour l'Éducation artistique et Culturelle dans les lycées et CFA - Appel à candidatures pour 2021-2022*
  - *La région fait entrer la culture dans les lycées et les CFA*, novembre 2018
  - *Pour une politique ambitieuse et inclusive - nouvelles orientations pour la politique culturelle de la région (rapport)*, 2016
  - *Pour une politique d'éducation artistique ouverte (rapport)*, 2017

- *Règlement de l'aide aux actions ponctuelles d'éducation artistique et culturelle - année scolaire 2021/2022*
- *Règlement de l'aide aux conventions régionales d'éducation artistique et culturelle - année scolaire 2021/2022*
- *Règlement de l'aide aux programmes d'éducation artistique et culturelle - année scolaire 2021/2022*
- **CESER Île-de-France, Développement et amélioration de l'éducation artistique et culturelle dans les lycées (avis)**, 2016
- **DRAC Ile-de-France**
  - *Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire (appel à projets)*, avril 2021
  - *Bilan d'activités DRAC Ile de France 2020*
- **Lyon**
  - **Académie de Lyon, Vadémécum du coordonnateur du "pôle territorial à l'éducation artistique et culturelle"**, 2013
  - **Centre dramatique national de Lyon, Projets d'EAC pouvant être élaborés avec le Théâtre Nouvelle Génération, Centre dramatique national de Lyon**, 2017
  - **Métropole du Grand Lyon, Appel à projets 2021. Éducation artistique et culturelle, collèges et territoires**
  - **Institut d'études politiques de Lyon**
    - *L'art dans l'école : quelle politique d'éducation artistique ? Le théâtre dans l'académie de Lyon (mémoire)*, septembre 2019
    - *Accès à la culture et démocratisation culturelle dans les politiques publiques à Lyon : objectifs, stratégies, représentations (mémoire)*, 31 août 2017
- **Marseille, Activités. Éducatives culturelles et citoyennes 2020/2021**, 21 septembre 2020
- **Metz, L'éducation artistique et culturelle à Metz (brochure)**, juillet 2019
- **Ministère de la Culture**
  - *12 dates clés pour comprendre l'EAC*, 2018
  - *1ère Université de l'EAC*, 2014
  - *300 euros pour les 18 ans : le Pass culture ne convainc pas le secteur culturel*, 24 mai 2021
  - *Analyse des Contrats Territoire-Lecture*, 23 septembre 2019
  - *Appel à candidature contrat local d'éducation artistique : création artistique et jeunesse*, 30 novembre 2020
  - *Baromètre des prêts et des acquisitions dans les bibliothèques de lecture publique*, 2020
  - *Cahier des charges "C'est Mon patrimoine 2021"*
  - *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre*, mars 2001
  - *Circulaire du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences*, 1 juin 2016
  - *Circulaire interministérielle du 14 juin 2001 relative à l'enseignement artistique : les classes à projet artistique et culturel (circulaire)*
  - *Circulaire n° 2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences*
  - *Comment apprécier les effets de l'action des bibliothèques publiques ? (étude)*, 2019
  - *Consultation sur l'EAC - pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture (rapport)*, 2013
  - *Contrat local d'éducation artistique en Vendée et Micro-Folie*, octobre 2019
  - *Convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle entre l'État et la région PACA*, 11 septembre 2017
  - *Culture étude - Diversité des publics et des appropriations d'une offre culturelle plurielle, le cas de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris (rapport)*, 2018
  - *Culture études-Cinquante ans de pratiques culturelles en France (rapport)*, 2020
  - *Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (rapport)*, Janvier 2015

- Étude sur les dispositifs départementaux d'éducation et de soutien aux arts vivants et aux arts plastiques, mars 2015
- Inauguration Micro-Folie mobile en Pays de Grasse, 1 février 2021
- L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019.
- La lecture : grande cause nationale 2021, 17 juin 2021
- L'éducation artistique et culturelle dans les musées et monuments nationaux (rapport), juillet 2013
- L'éducation artistique et culturelle en école et au collège en 2018-2019 (rapport), 2020
- L'enseignement de l'histoire des arts pour tous : une nouvelle donne pour les artistes et professionnels du spectacle vivant ?, 20 mai 2009
- Les aléas de l'éducation artistique et culturelle, entre démocratisation et généralisation, juin 2016
- Les contrats territoire-lecture (brochure), 23 septembre 2019
- Les enfants du cinéma, un atout pour l'éducation artistique et culturelle, 2016
- Micro-Folie d'Auxerre - Dossier pédagogique 2020-2021
- Micro-Folies à domicile, 1 avril 2020
- Ministère de la culture - Brochure - Pass culture 2021
- Pôle Action culturelle et territoriale DRAC Toulouse, 1 juin 2021
- Politique d'éducation artistique et culturelle : rôle et action des collectivités, avril 2011
- Pour un enseignement artistique accessible, Danse Musique Théâtre - guide, octobre 2020
- Pratiques culturelles en temps de déconfinement, juin 2020
- Rapport relatif au bilan de l'expérimentation du Pass Culture, 1 mars 2021
- Rapport sur la petite enfance : L'éveil culturel et artistique dans le lien parents-enfants, 16 juillet 2019
- Temps et territoires de l'éducation artistique et culturelle : comment travailler ensemble ?, 28 septembre 2021
- Villes laboratoires 100% EAC : les maires s'expriment, septembre 2018
- **Ministère Culture et Ministère de l'Éducation nationale**
  - À l'école des arts et de la culture (rapport), septembre 2018
  - État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle (rapport), octobre 2012
  - Feuille de route EAC 2020-2021
  - France Archives - qu'est-ce que l'EAC, 2019
  - Haut Conseil de l'ECA - vadémécum, juillet 2018
  - La mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle : un enjeu partagé (rapport), 12 avril 2015
  - Trois élèves sur quatre touchés par au moins une action ou un projet relevant de l'éducation artistique et culturelle (rapport), mars 2019
  - Un enjeu reformulé, une responsabilité devenue commune. Vingt propositions et huit recommandations pour renouveler et renforcer le partenariat en faveur de l'éducation artistique et culturelle (rapport), décembre 2007
- **Ministère de l'Éducation nationale**
  - Charte Nationale de la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes (circulaire), 2010
  - Chorales scolaires écoles collèges lycées (circulaire), 2016
  - Circulaire de rentrée 2021, 23 juin 2021
  - Classes à horaires aménagés théâtre dans les écoles et les collèges (circulaire), 2009
  - Développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (circulaire), 2008
  - Développement des pratiques orchestrales écoles et collèges (circulaire), 2012
  - Dimension artistique et culturelle des projets d'écoles et d'établissement (circulaire), 2007
  - Éducation artistique et culturelle : les résultats de l'enquête 2018-2019 dans les écoles et les collèges, novembre 2020
  - Eduscol - le parcours de l'éducation artistique et culturelle de l'élève, 2021

- Enseignement Culturel - Fonctionnement des dispositifs de l'action artistique et culturelle, 2006
- Favoriser l'accès des lycéens à la culture (circulaire), 2010
- Guide pour la mise en œuvre du parcours d'EAC, 2013
- Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle - composition et fonctionnement (Décret), 2013
- Le plan pour les arts et la culture à l'école, 2001
- L'école fait son cinéma
- L'Éducation artistique et culturelle : mallette des parents
- L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université (circulaire), juillet 1998
- Les classes à projet artistique et culturel (circulaire du 14 juin 2001)
- Les territoires de l'éducation artistique et culturelle (rapport), 1 janvier 2017
- Observatoire des politiques locales d'éducation et de la réussite éducative - EAC
- Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (arrêté), 2015
- Parcours d'Éducation Artistique et Culturel (circulaire), 2013
- **Ministère de la Culture et Ministère des Familles, Protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants**, 20 mars 2017
- **Ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de la Culture**
  - Rencontre nationale de l'éveil artistique et culturel des jeunes, 1 décembre 2017
  - Annuaire de l'éveil artistique et culturel, novembre 2017
- **Nantes**
  - Le répertoire - EAC pour les écoles publiques nantaises 2018-2019
  - PEAC mode d'emploi 2021-2022 (canva.com)
- **Nouvelle-Aquitaine**
  - **Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, Créer avec le jeune public. La participation dans les projets artistiques et culturels**, 1 décembre 2018
  - Appel à projet : éducation artistique et culturelle numérique, 2021
  - **Institut culturel basque, Éducation artistique et culturelle : étude exploratoire en Pays basque (rapport)**, mars 2013
- **Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, L'éducation artistique et culturelle élevée au rang des priorités**, avril 2018
- **Occitanie, Premières assises régionales pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle**, 1 octobre 2018
- **Outre-mer - Ministère de la Culture et Ministère des Outre-mer, Protocole d'accord portant création d'un fonds d'aides aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer**, mars 2018
- **Pantín, Catalogue AEC 2020-2021**
- **Perpignan, Guide de présentation du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle**, janvier 2016
- **Provence-Alpes-Côte d'Azur**
  - **Agence des arts du spectacle Provence-Alpes-Côte d'Azur, Enquête Éducation Artistique et Culturelle 2015-2016 Provence-Alpes-Côte d'Azur. Résultats**, janvier 2016
  - **Préfecture de la région PACA - Académies Aix-Marseille, Convention pour le développement de l'éducation artistique et culturelle**, 2016
- **Québec**
  - **Fondation Phi pour l'art contemporain (Québec), L'accès à la culture : réflexion sur l'éducation artistique au Québec**, décembre 2020
  - **Montréal, La médiation culturelle à la Ville de Montréal**, février 2008
- **Reims**
  - Itinéraires rémois d'éducation artistique et culturelle 2021 et 2022 (brochure)
  - Offre culturelle, le répertoire 2021 et 2022 (brochure)
- **Rennes**
  - **Rennes, Plan local d'éducation artistique et culturelle rennais (brochure)**, avril 2016
  - **Académie de Rennes, Mon fil 100% EAC : Abolir les distances, le 100% EAC, on continue**, mars 2020
- **Seine-Saint-Denis**



- *Cahier des charges des parcours en collèges*, 5 mars 2021
- *Cahier des charges parcours CAC et AGORA- année 2021-2022*
- *CAP amateurs en Seine-Saint-Denis - schéma départemental d'orientation et d'intervention*
- *Collège au cinéma*, juin 2020
- *EAC - soutien aux pratiques amateurs*, février 2021
- *Guide pratique 2021-2022 - La Culture et l'Art au Collège*
- *Refonte du schéma départemental des enseignements artistiques - proposition de mise en place d'un nouveau cadre d'action partagé en faveur du développement et de l'organisation des pratiques amateurs en Seine-Saint-Denis*, février 2019
- *Schéma départemental d'orientation et d'intervention 2019 - CAP amateurs*
- *Soutien à l'éveil et à l'éducation artistique et culturelle*, mai 2021
- **Sénat**
  - *Avis sur le programme "Création et transmission des savoirs et démocratisation de la culture" au sein du PLF 2021*, 19 novembre 2020
  - *Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture*, 2020
  - *Le pass culture : un projet qui soulève encore de nombreuses questions (rapport)*, 2019
  - *Proposition de loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique*, 1 juin 2021
  - *Rapport d'information sur le patrimoine culturel immatériel*, 19 mai 2021
  - *Rapport d'information sur les nouveaux territoires de la culture*, 2019
- **Sète**
  - *Éducation artistique, un bilan 2020 réussi et de beaux projets*, mars 2021
  - *Grandir à Sète. La culture à hauteur d'enfants (brochure)*, mars 2018
- **Tarn-et-Garonne**, *Convention territoriale triennale pour la généralisation de l'Éducation artistique et culturelle*, 14 janvier 2020
- **Ville de Paris**
  - **Académie de Paris**
    - *Appel à projets artistiques et culturels pour les établissements publics du second degré Année scolaire 2021/2022*
    - *Collège au cinéma 2018-2019 - Bilan*
    - *Collège au cinéma 2018-2019 - Formation destinée aux enseignants*
    - *Collège au cinéma 2018-2019 - Formation destinée aux enseignants - Le Cinéma japonais*
    - *Collège au cinéma 2019-2020 - Bilan*
    - *Liste des structures, partenaires culturels et intervenants en milieu scolaire 2021/2022*
    - *Présentation du vademécum des PEAC*, janvier 2016
    - *Recensement des projets d'éducation artistique et culturelle 2020/2021 via l'application ADAGE (circulaire)*, 1 février 2021
  - **Académie de Paris/Ville de Paris**, *Organisation des relations de travail des professeurs et instituteurs des écoles et des professeurs de la Ville de Paris (circulaire)*, 14 novembre 2000
  - **APUR** - *La culture diversement impactée par la crise liée à la Covid-19 en Île-de-France (note d'information & données excel)*, juillet 2021
  - **Archives de Paris**, *Rapport d'activité 2018-2019, rapport d'activité 2019-2020*
  - **CTEAC Académie de Paris**, *Temps et territoires de l'éducation artistique et culturelle*, 2019
  - **Ville de Paris**,
    - *Audit de la médiation culturelle dans les grands événements culturels parisiens*, février 2018
    - *Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris*, 2016
    - *Audit sur les pratiques artistiques amateurs à Paris*, 2020
    - *COPIL Réforme des conservatoires*, 20 juin 2016
    - *Évaluation du Projet éducatif de Territoire 2016-2019*, mars 2021

- *Fascicule Mairie de Paris : L'Art pour Grandir*
- *L'Art pour grandir - Synthèse étude sur les interventions artistiques dans les crèches de la Ville de Paris*, été 2021
- *L'Art pour Grandir (dossier de presse)*, 14 juin 2010
- *L'Art pour Grandir (programme)*, 1 juillet 2021
- *L'Art pour grandir 2021-2022*
- *L'Art pour grandir a 10 ans*
- *L'art pour grandir annexe au PEDT 2021*
- *Modèles économiques de 18 établissements culturels parisiens*, décembre 2019
- *Note à l'attention de Monsieur JULLIARD sur les grands projets de la mandature*, mai 2014
- *Politique culturelle de la Ville de Paris : compte-rendu de mi-mandat 2014-2017, 2017*
- *Projet éducatif de territoire 2016-2019*
- *Projet éducatif de Territoire de Paris 2021-2026 (brochure)*
- *Projet éducatif de territoire de Paris 2021-2026*, juin 2021
- *Règlement de service des professeurs de la ville de Paris*, 2014
- *Synthèse du séminaire "Les publics"*, juillet 2014
- *Une œuvre à l'école comment ça marche*
- *Une œuvre pour tous 2021 - Bilan et perspectives*
- **Ville de Paris - Conseil de Paris**
  - *La rentrée 2020 des enfants, des jeunes, et des familles parisiennes (communication)*, 2020
  - *MIE "Paris ville interculturelle : liens, pratiques et politiques publiques"*, mai 2017
  - *2021 DAC 246 (Subventions conventions avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires)*, 12, 13,14 et 15 octobre 2021
  - *2021 DAC 321 Subvention et avenant à la convention avec la MPAA*, 12, 13,14 et 15 octobre 2024
  - *2021 DASCO 109 - Divers collèges - Dotations pour le soutien aux projets éducatifs - Dotations dans le cadre du fonctionnement de l'Action collégiens*, 12, 13,14 et 15 octobre 2022
  - *2021 DASCO 113 DAC -Implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir*, 12, 13,14 et 15 octobre 2024
  - *2021 DFPE 214 -Subventions et avenants à convention avec 5 structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir*, 12, 13,14 et 15 octobre 2026
  - *La rentrée 2019 des enfants, des jeunes, et des familles parisiennes (communication)*
  - *MIE "La politique dédiée au périscolaire à Paris"*, mai 2016
  - *2019 V.276 Vœu relatif aux enseignements artistiques*, juin 2019
- **Ville de Paris – DAC**
  - *Annexe 1 - Rappel de la réglementation en vigueur*
  - *Annexe 2 -D18DAC-000095 Note à M. Bruno Julliard sur les CHA du*, 1 juin 2018
  - *Annexe 3\_D19DAC-000117 Note Christophe Girard relative au CHA*, 24 mai 2019
  - *Annexe liste structures -collèges résidences 2021-2022*
  - *Annexe note 1er degré - calendrier*, 11 mai 2021
  - *Base établissements EAC 2019-2020*
  - *Base établissements publics, statistiques et listes 2020-21*
  - *Cahier des charges Résidence artistique en collège 2021-2022*
  - *Collèges au cinéma 2020-2021 - Bilan*
  - *Contrat territoire lecture parisien - Bilan des actions 2020*
  - *COPIL 2020 - École et cinéma à Paris - Bilan et perspectives*
  - *COPIL 2020 - Mon 1er Cinéma Paris - Bilan et perspectives*
  - *COPIL 2021 - École et cinéma à Paris - Bilan et perspectives*
  - *COPIL 2021 - Mon 1er Cinéma Paris - Bilan et perspectives*

- Données TAP CMA Extraction Eudonet 20-21
- Effectifs résidences en collège Art Pour Grandir 2020 2021
- Focus Musique ,1 octobre 2021
- Focus Spectacle vivant ,1 octobre 2021
- Jeunes Collectionneurs 2020-2021 - Bilan et perspectives
- Les actions pédagogiques des Archives de Paris en faveur des élèves parisiens
- Liste établissements - Une œuvre à l'école Jeunes Collectionneurs 2021-2022
- Mon Premier Cinéma - Écoles au cinéma - bilan 2020/2021
- Note à Carinne ROLLAND - Classe à horaires aménagés- point d'étape et proposition d'un plan d'action, 11 mai 2021
- Note à Carinne ROLLAND sur le développement des partenariats entre les CMA et les écoles publiques, 11 mai 2021
- Note à M. Christophe Girard - Bilan et perspectives de la réforme des conservatoires, 20 décembre 2019
- Note sur les parcours de sensibilisation musicale - modalités proposées, 29 mai 2021
- Olympiade culturelle Bilan de l'expérimentation PARIS SPORT VACANCES... + CULTURE
- Parcours de pratique artistique - Le conservatoire dans l'école et au collège - L'enseignement artistique pour tous
- Parcours de pratique artistique pour tous - Le conservatoire du 20ème dans l'école et au collège
- Pourcentages EAC 2019-2020
- Projet danse Réseaux d'Éducation Prioritaire DOISNEAU 2021-2022
- Proposition de programmation 2021-2022
- Question du handicap au sein du réseau des conservatoires parisiens ,1 mars 2021
- Statistiques bibliothèques 2019 à 2021
- Tableau EAC pour les enfants et Jeunes
- Une œuvre à l'école 2020-2021 - Bilan et perspectives
- **Yvelines - Académie de Versailles**
  - Circulaire du 23 septembre 2020 relative aux enseignements artistiques en lycée - Préparation de la rentrée 2021
  - Circulaire du 9 juin 2021 relative à la mise en œuvre et la généralisation de l'éducation artistique et culturelle - année scolaire 2021-2022
  - Fiche technique éducation artistique et culturelle : École publique - Premier degré - Yvelines, 12 juillet 2021
  - Fiche technique éducation artistique et culturelle : Établissements publics du second degré, 12 juillet 2021

#### **Articles, ouvrages d'acteurs publics, privés, associatifs**

- **Ateliers nantais de la médiation culturelle (Les)**, Synthèse de la rencontre n°1 : "la médiation au cœur des projets culturels ?", novembre 2018
- **Bulletin des bibliothèques de France**
  - L'éducation artistique et culturelle en bibliothèque territoriale, avril 2015
  - Éducation artistique et culturelle et décentralisation, 2004
- **Centre Henri-Aigueperse**, La culture est-elle transmissible? L'éducation artistique et culturelle (EAC), 2020
- **Centre des monuments nationaux**
  - Parcours découverte de La Conciergerie - jeune public, janvier 2016
  - Parcours découverte des Tours de Notre-Dame de Paris, janvier 2008
  - Rapport annuel 2020
  - Dossier Enseignant - Panthéon, octobre 2002
  - Monument jeu d'enfant - le programme 2021

- **Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre**, Les résidences artistiques dans le spectacle vivant (rapport), 8 avril 2019
- **Centre national du cinéma et de l'image animée**, Charte des pôles régionaux d'éducation aux images. Action culturelle, éducation artistique et formation, mars 2017
- **Centre Pompidou**, Vivre la création. L'offre éducative du Centre Pompidou (brochure), novembre 2019
- **Château de Versailles**, Des projets tout au long de l'année - Éducation artistique et culturelle
- **CICLIC Centre Val de Loire**, Un "plan d'action" pour l'éducation artistique et culturelle, 2019
- **Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)**, La culture dans les objectifs de développement durable : un guide pour l'action locale, mai 2018
- **Collectif "Pour l'éducation, par l'art"**, Vers une plateforme nationale et territoriale de l'éducation artistique et culturelle (rapport), avril 2017
- **École supérieure du professorat et de l'éducation, académie Aix-Marseille**, L'éducation culturelle à l'école, 2017
- **Fabrique du Regard**, Brochure de présentation
- **Fédération des Conseils de Parents d'Élèves**
  - Contribution à la définition du cadre de référence PEDT 2021-2024, mars 2021
  - Consultation des Parisien·ne·s - PEDT 2021-2026 - Rédaction du projet éducatif de territoire, mars 2021
  - La Ville de Paris renouvelle son PEDT pour 2021-2026, 13 mars 2021
- **Fédération interrégionale du livre et de la lecture**, 5 étapes clés pour monter un projet d'éducation artistique et culturelle autour du livre et de la lecture
- **FIELD - a journal of socially engaged art criticism**, Développement des projets artistiques au Japon : politique et perspectives économiques (rapport), juillet 2017
- **Maison de la Poésie**, Art Pour Grandir, intervention d'Anne Mulpas, janvier 2020
- **Maison des Pratiques Artistiques Amateurs**, Saison 2020-2021 (brochure)
- **Maison du Geste et de l'Image**, Brochure 2016-2017
- **Musée d'Art et d'Histoire du judaïsme**
  - Rapport d'activité 2020
  - Enseignants et personnels éducatifs 2021-2022
  - Projets d'éducation artistique et culturelle au MAHJ
- **Musée de l'Armée Invalides**, Offre éducative 2020-2021
- **Musée du Louvre**
  - L'éducation artistique et culturelle dans les musées et monuments nationaux (rapport), juillet 2013
  - Kit "Osez le Louvre "
- **Musée Rodin**, L'Atelier des sculpteurs (brochure)
- **Opéra de Paris**, OperApprentis - Éducation artistique (brochure)
- **Palais de Tokyo**, Palais de Tokyo. Action éducative (brochure)
- **Paris Musées**, Rapport d'activité 2019
- **Plateaux Sauvages (Les)**
  - Les ateliers 2021/2022 de pratique artistique amateur (brochure), 2020
  - Les Lanternes : "Concevoir son projet de transmission artistique", 28 février 2019
- **Réseau Môm'Artre**, Mesure d'impact du réseau Môm'Artre 2019-2020, janvier 2021
- **Réunion des musées nationaux - Grand Palais**, Rapport d'activité 2020 ,1 mai 2021
- **SUPAP-FSU**, Déclaration liminaire du SUPAP-FSU au CT DASCO, PEDT : un gouffre entre les ambitions éducatives de la Ville...
- **Territoires d'éveil**, DRAC, agir pour la petite enfance, 2019
- **Thanks for nothing**, La Collective, un centre d'art innovant au cœur de Paris à partir de 2024, 2021
- **Théâtre de la Ville**, Bilan 2020 - Art pour Grandir
- **Théâtre Paris-Villette**, Projet Passerelles - Bilan intermédiaire 2020-2021

- **Union francophone des parents d'élèves de l'enseignement catholique**, *Le PECA permettra-t-il un accès égal de tous les élèves à la culture?*, septembre 2019
- **VIADANSE** - Association Interjurassienne des Centres Culturels, *Territoires Dansés en Commun. Innovation dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle en danse*, 2018

#### Ouvrages

- **Arnaud Lionel**, *Agir par la culture : acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels*, Éditions de l'Attribut, 2018
- **Artcena**, *Concevoir son projet d'Éducation Artistique et Culturelle (guide)*, 2019
- **Basco Louis**, *Pour une culture éducative*, Éditions L'Harmattan, 2020
- **Bordeaux Marie-Christine et Deschamps François**, *Éducation Artistique, l'éternel retour ?*, Éditions de l'Attribut, 2013
- **Bourdieu Pierre**, *L'Amour de l'art : les musées et leur public*, Editions de minuit, mars 1968
- **Carasso Jean-Gabriel**, *Nos enfants ont-ils droit à la culture ?*, Éditions de l'Attribut, 2005
- **Collin Pascal**, *L'urgence de l'art à l'école : un plan artistique pour l'éducation nationale*, Éditions Théâtrales, 2013
- **Culture et musées**, *La médiation culturelle : pratiques et enjeux théoriques*, 2013
- **Delavet Thierry et Olivier Marie-Françoise**, *La culture au cœur des apprentissages : un nouveau projet pour l'école, stratégie culturelle et territoire apprenant*, Éditions ESF, 2014
- **Engel Laurence**, *Que peut la culture?*, Éditions Bartillat, 2017
- **Fabre Sylvain**, *Normativité de l'éducation artistique : le "pont des arts"*, Éditions L'Harmattan, 2017
- **Fleury Laurent**, *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*, Éditions Armand Colin, 2016
- **Fourreau Éric**, *L'éducation artistique dans le monde : récits et enjeux*, Éditions de l'Attribut, 2018
- **Grefte Xavier et Pflieger Sylvie**, *La politique culturelle en France, La Documentation française*, 2015
- **Kerlan Alain et Robert André-D.**, *Enfants et artistes ensemble : recomposition de l'enfance, refondation des politiques de l'enfance*, Éditions universitaires de Lorraine, 2016
- **Kerlan Alain, Carraud Françoise, Choquet Céline et Langar Samia**, *Un collège saisi par les arts : essai sur une expérimentation de classe artistique*, Éditions de l'Attribut, 2015
- **Monférier Claire**, *La culture au secours de l'école : pour une pédagogie renouvelée*, Éditions L'Harmattan, 1999
- **Montoya Nathalie et Barrère Anne**, *L'éducation artistique et culturelle : mythes et malentendus*, Éditions L'Harmattan, 2019
- **Nyssen Françoise**, *Plaisir et nécessité*, Éditions Stock, 2019
- **Pujas Philippe**, *Une éducation artistique pour tous ?*, Éditions Mollat, 1999
- **Sprogis Éric et Stroesser Nicolas**, *Collectivités locales et enseignement artistique : enjeux pédagogiques, culturels et politiques*, Territorial éditions, 2019
- **Tardieu Christophe et Lisnard David**, *La culture nous sauvera*, Éditions de l'Observatoire, avril 2021

#### Textes scientifiques & rapports

- **CAIRN INFO**, *J'aime mon musée la perception esthétique des enfants et leur rapport à l'art*, Juin 2015
- **Dutch Culture**, *État des lieux 2015 : l'éducation artistique au Brésil*, janvier 2015
- **Fondation culture et diversité**, *Évaluation du programme Arts, culture et prévention (brochure)*, 24 septembre 2021
- **Fondation Jean-Jaurès**
  - *La culture pour tous (rapport)*, 2016
  - *Pass culture : deux propositions pour mieux faire*, 21 septembre 2019

- **Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche**, *État des lieux de la pratique de la danse en milieu scolaire (rapport)*, mai 2021
- **Institut d'études politiques de Paris**, *L'éducation artistique dans le système scolaire français de 1968 à 2000 (thèse)*, 2013
- **Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire**
  - *Les enjeux de l'EAC - Entre légitimation des acteurs et sensibilisation aux inégalités sociales (étude)*, mars 2019
  - *De spectateurs à créateurs : multiplicité des pratiques culturelles et artistiques des jeunes (rapport)*, décembre 2019
  - *Les adolescents et la culture, un défi pour les institutions muséales (rapport)*, mars 2016
- **Institut national de la statistique et des études économiques**, *L'Île-de-France, première région française de l'économie culturelle (rapport)*, avril 2018
- **Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle**
  - *Brochure pédagogique Master Culture et Communication*
  - *L'équipe pédagogique et scientifique*
  - *Living-Lab : le laboratoire à ciel ouvert de l'EAC dans le territoire*
  - *Plaquette détaillée Master Culture et Communication*
  - *Plaquette Diplôme d'établissement "Agent d'accueil des publics de l'Éducation artistique et culturelle"*
  - *Réaliser un doctorat à l'INSEAC*
- **Ministère de la Culture, DEPS**
  - *Impact de la crise sanitaire sur les CA dans le champ de la culture rapport sur l'année 2020*, février 2021
  - *22,3 milliards d'euros de baisse de chiffre d'affaires dans le secteur de la culture et des médias en 2020*, 1 juillet 2020
- **Ministère de la Culture (IG)**
  - *Catalogue des rapports IGAC 2010-2020*
  - *Chaillot - Théâtre national de la danse (rapport)*, 18 novembre 2020
  - *Étude des dispositifs d'intervention culturelle et à leur adaptation à la diversité des territoires*
  - *Étude sur la pédagogie, la recherche et le développement à l'international dans les écoles supérieures d'art*, mars 2019
  - *Évaluation de la contribution des associations au développement du goût du livre et de la lecture chez les jeunes publics (rapport)*, 28 juillet 2021
  - *Évaluation de la politique publique de démocratisation culturelle (rapport)*, mars 2017
  - *Évaluation du dispositif expérimental école et cinéma -maternelle*, 1 mai 2021
  - *L'art fait-il grandir l'enfant ? Essai sur l'évaluation de l'éducation artistique*, janvier 2015
  - *Rapport d'activité 2020*, janvier 2021
- **Ministère de l'Éducation nationale (IG)**
  - *L'évaluation de la politique d'éducation artistique et culturelle : quelles modalités, quels indicateurs ? (Rapport)*, avril 2017
  - *La mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement primaire (rapport)*, 2017
- **Ministère de l'Éducation nationale (DEP)**
  - *Le fonctionnement des dispositifs de l'action artistique et culturelle (rapport)*, juin 2006
  - *Arts et culture dans le second degré (note d'information)*, 2002
- **Observatoire des politiques culturelles**
  - *Éducation artistique et culturelle : un parcours de combattants*, 2013
  - *Élargir la participation à la vie culturelle - expériences française et étrangères (étude)*, 2015



- *Élargir la participation à la vie culturelle : expériences françaises et étrangères (rapport), mars 2014*
- *Étude - L'éducation musicale à l'école - une priorité - Étude des dispositifs portés par le CRR d'Aubervilliers-La Courneuve, 2019*
- *Étude - Pratiquer la musique dans Demos - un projet éducatif global, 2016*
- *L'éducation artistique et culturelle au cœur d'un quartier, janvier 2013*
- *Les départements et l'éducation artistique : un partenariat en émergence, janvier 2008*
- *Les dispositifs du Conseil régional Rhône-Alpes en faveur de l'éducation artistique et culturelle : diagnostic et oppositions, juillet 2011*
- *L'évaluation d'un projet d'éducation artistique innovant*
- *Quelle gouvernance territoriale pour l'EAC, 200*
- **OCDE, L'art pour l'art ? Un aperçu (rapport), 2013**
- **Opinionway, Les jeunes et la culture (étude), février 2016**
- **Questions de communication, Les résidences d'artistes à l'école : genèse, permanences et émergences, 2016**
- **Réseau Canopé**
  - *Réseau Canopé: au service de l'éducation artistique et culturelle, 24 octobre 2018*
  - *Réseau Canopé accompagne les enseignements artistiques à l'école primaire (brochure), 1 septembre 2020*
- **Revue des politiques sociales et familiales, Les pratiques culturelles des adolescents à l'ère du numérique : évolution ou révolution ?, 2017**
- **Revue française de pédagogie, Les horizons culturels des jeunes, avril-mai-juin 2008**
- **Revue internationale de politique comparée, Un modèle différent : la culture et l'éducation, troisième pilier de la politique étrangère allemande, 2007**
- **Sciences de l'homme et société, Le médiateur, agitateur de culture du territoire (mémoire), juin 2020**
- **Spire. Revue de recherches en éducation, L'éducation artistique : des enjeux de formation globale et d'émancipation d'un enfant-élève-apprenant créateur et citoyen, 2015**
- **UNESCO**
  - *Un cadre pour l'éducation culturelle et artistique (rapport), 30 mars 2021*
  - *État des lieux de l'éducation des Arts au Japon, 10 octobre 2016*
  - *Méthode d'apprentissage de l'éducation artistique en Amérique Latine et aux Caraïbes (rapport), octobre 2001*
  - *Feuille de route pour l'éducation artistique, 2006*
  - *L'Agence de Séoul : objectif pour le développement de l'éducation artistique, 2010*
  - *Rapport relatif à la mise en œuvre de la Feuille de route pour l'éducation artistique, 1 mars 2006*
- **Université Grenoble-Alpes, L'évaluation des "effets" de l'éducation artistique et culturelle. Étude méthodologique et épistémologique, août 2016**
- **Université Liège, L'éducation artistique et culturelle dans l'enseignement secondaire (mémoire), 2019**
- **Université Lyon, Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque (mémoire), janvier 2014**
- **Université Lyon 2, L'éducation artistique dans les politiques éducatives de la Chine contemporaine : quelles raisons, quels rôles et quelles fonctions ? (thèse), 2018**
- **Université Montréal, L'éducation artistique au service des jeunes défavorisés, août 2018**
- **Université Nantes, L'éducation artistique et culturelle en Loire-Atlantique : qu'est-ce que le théâtre apporte au collège ? (mémoire), octobre 2017**
- **Université Normandie, Du dessin aux arts plastiques : la démocratisation de l'éducation artistique des années 1960 à 1980, août 2013**
- **Université Paris III, Médiateurs et dispositifs de médiation culturelle. Contribution à l'établissement d'une grammaire d'action de la démocratisation de la culture (thèse), janvier 2009**

## Articles de presse

- **Actu.fr, Lot. Le collège de Prayssac sélectionné pour le prix de l'Audace artistique et culturel 2021, 22 septembre 2021**
- **AFP, L'Assemblée nationale approuve une loi consacrant les bibliothèques, 1 octobre 2021**
- **Art Newspaper, Pass Culture : les contradictions d'un projet ambitieux, 1 mars 2021**
- **Avant-Garde, Le pass culture, une fausse bonne idée, 5 septembre 2021**
- **Care News, Hauts-de-France: la fondation Transdev soutient la culture en milieu rural, 18 août 2021**
- **AOC Média, Pour Didier Fusillier : " Les Micro Folies offrent une nouvelle trame pour la politique culturelle », 23 mai 2019**
- **Club Presse Bordeaux, Bègles - Une aide financière pour encourager les pratiques culturelles et sportives des 6- 24 ans, 24 août 2021**
- **Courrier des maires**
  - *Éducation artistique et culturelle l'impulsion intercommunale clé de voûte du dispositif, 1 février 2017*
  - *La musique priorité éducative et culturelle des territoires, 13 avril 2016*
- **Daily Nord, Jeunes en librairie - un programme d'éducation artistique et culturelle made in Hauts-de-France, 26 juillet 2021**
- **Department for Community and Children's Services, Cultural and Creative Learning Strategy 2018-2023 (rapport), 17 avril 2020**
- **Devoir (Québec)**
  - *Culture et éducation, accès inégal aux arts pour les élèves du Québec, février 2011*
  - *L'éducation artistique à l'école contribue au mieux-être-des jeunes, mars 2021*
  - *Quelle place pour l'enseignement des arts au Québec?, octobre 2019*
- **Écho de l'Argoat (L'), Guingamp - qui sont les étudiants de la nouvelle école des arts et de la culture, 17 septembre 2021**
- **Esprit, L'éducation artistique et les émotions démocratiques, 2012**
- **Étudiant (L'), École d'Art : l'enseignement se réinvente à distance, 26 mai 2021**
- **Face Publics, Pour la sauvegarde des enseignements artistiques au lycée, 13 février 2019**
- **Figaro**
  - *Lyon, Bordeaux, Marseille, Strasbourg... Quelle culture dans les nouvelles villes écologistes ?, 24 août 2020*
  - *Philharmonie des enfants - réinventer la musique pour Les petits, 28 septembre 2021*
  - *Le pass culture entraîne une ruée vers les mangas, 11 juin 2021*
  - *Musées - un tiers des visiteurs ne paie pas, 30 septembre 2021*
- **France Culture, Entretien "Imagine la culture demain" avec Emmanuel Demarcy-Mota : "Il faut désormais tenir parole", 1 mai 2020**
- **France Inter**
  - *Succès pour le Pass Culture, les livres en tête des réservations, 14 juin 2021*
  - *"Arture", la borne numérique qui apporte la culture dans les maisons de retraite, 10 août 2021*
  - *Didier Fusillier : " l'art, c'est aussi une guérilla ", 1 octobre 2019*
- **France Musique**
  - *Les conservatoires chamboulés après un an et demi de crise sanitaire, 29 juin 2021*
  - *Centres d'animation : pourquoi la Ville de Paris en veut-elle à la musique ? , 22 décembre 2016*
  - *L'éducation musicale au Japon, un modèle à suivre ?, 13 juillet 2016*
- **Francetvinfo.fr, Le festival Les Invités fait office de répétition générale à Villeurbanne Capitale française de la culture 2022, 16 septembre 2021**
- **Gazette des communes, des départements et des régions**
  - *Comment développer l'éducation artistique et culturelle?, 2018*
  - *EAC, les villes et agglomérations réservées sur l'objectif de 100%, avril 2018*

## ANNEXES

- EAC : les ruraux sur le podium, 2019
- Culture : la cohésion peut aussi naître de la diversité territoriale, 2020
- Politique culturelle : les trois priorités d'Aurore Bergé, 2020
- Activités de santé, sport, civisme et de la culture : les acteurs éducatifs crient au loup, 2020
- La danse et la musique nourrissent l'éveil de bébés placés en pouponnière départementale, 2020
- Le gouvernement livre une boîte à outils culturels aux élus ruraux, 2020
- Éducation artistique et culturelle : le potentiel sous-exploité des bibliothèques, 15 février 2015
- Crise sanitaire: bataille pour l'éducation artistique et culturelle, novembre 2020
- Quelles sont les mesures de soutien à la culture dans les territoires ruraux ? , mars 2021
- Handicap : les bibliothèques invitées à passer la vitesse supérieure, 15 avril 2021
- Quelle articulation entre le "Pass Culture" et les dispositifs déjà existants ? ,1 mars 2021
- Les Micro-Folies, prometteuses, mais exigeantes pour les collectivités, 17 septembre 2019
- Éducation artistique et culturelle : les députés doutent de l'objectif " 100% des enfants ", 16 mai 2019
- Éducation artistique et culturelle : les villes et agglomérations réservées sur l'objectif de 100%, 1 avril 2019
- Une proposition de loi définit le service public des bibliothèques, 10 mars 2021
- Proposition de loi sur les bibliothèques - 4 modifications majeures en commission, 24 septembre 2021
- Que peut faire Françoise Nyssen en matière d'EAC?, juin 2017
- Quatre questions sur la mission Orsenna, septembre 2017
- Pass Culture - quel engagement des territoires, 27 septembre 2021
- Le Pass culture conforté, mais toujours controversé, 18 décembre 2020
- **Huffington Post**, Remettre l'éducation artistique et culturelle au cœur des lycées d'Ile-de-France, 28 septembre 2016
- **Inrocks (Les)**, Nuit Blanche 2018 : pourquoi il ne faut pas manquer le collectif "Thanks for Nothing", 1 octobre 2018
- **Journal du Centre (Le)**, La Cité du Mot à La Charité-sur-Loire concocte de nouveaux projets pour les scolaires, 18 septembre 2021
- **LCI**, Extension du pass culture, arrivée du Pass'sport...les grandes nouveautés de la rentrée 2021, 1er septembre 2021
- **Lettre du Cadre (La)**
  - EAC : une éducation à l'art et par l'art, 2020
  - Les clés de la réussite de l'EAC, juillet 2018
- **Libération**
  - Appel du 18 août : l'éducation artistique est un vecteur d'émancipation (tribune), août 2018
  - Philharmonie des enfants, récré à sons ,1 octobre 2021
- **Lucarne (La)**, Médiation culturelle en Suisse romande, 1 septembre 2017
- **Lyon Capitale**, Villeurbanne, capitale française de la culture en 2022 : la culture partout et pour tous pendant un an, tout ce qu'il faut savoir, 11 août 2021
- **Matin (Le)**, Genève : l'éducation artistique n'est pas démocratisée, 1 juin 2019
- **Monde (Le)**
  - Les élèves ne viennent plus au théâtre alors le théâtre va à eux dans les écoles le spectacle continue, 18 février 2021
  - Le Pass culture sera généralisé en 2021 et intégré dans « un parcours d'éducation artistique et culturelle », 18 janvier 2021
  - Robin Renucci - « Nos théâtres doivent pouvoir rester vivants »,1 novembre 2020

## ANNEXES

- Éloquence, chorale... un nouveau plan pour encourager l'éducation artistique à l'école, 18 septembre 2018
- Tribune : - « Il ne tient qu'à nous que le patrimoine reste une culture vive », 15 janvier 2021
- Tribune - « L'appétence des Français pour la culture a été confirmée lors de la crise sanitaire »,1 janvier 2021
- « Les centres dramatiques nationaux sont prêts à assurer la relance d'un service public de la culture dès la mi-mai », 17 avril 2021
- Frédéric Jousset : « Je veux élargir les publics de la culture », 22 octobre 2020
- « La période qui s'annonce pour les lieux culturels notamment musicaux est l'occasion de réinventer notre engagement » (tribune) ,1 juillet 2021
- Artistes à l'école : « L'exposition à la beauté a des effets très positifs sur le cerveau des enfants », 18 mai 2020
- Pourquoi la grande majorité du monde culturel, les spécialistes aussi, sont hostiles au Pass proposé par Macron, 28 mai 2021
- Les Micro-Folies ou le casse-tête de la culture pour tous, 1 avril 2021
- La place accordée à l'éducation artistique au sein du lycée professionnel est purement symbolique, 1 mars 2021
- "Vous apprendrez bien plus que la musique " : de l'art pour tous à l'école, 20 septembre 2019
- La culture générale, une passion française, 22 mai 2019
- Une consommation culturelle fracturée, 18 juillet 2020
- Tribune - Quel monde d'après pour le périscolaire, 1 septembre 2021
- **L'Obs**, École à Paris : les chouchoutés se rebiffent, 19 mars 2013
- **Métro**, Comment offrir un meilleur accès à la culture aux jeunes, 18 août 2021
- **NECTART**
  - De l'autre côté du miroir : l'éducation artistique aux États-Unis, 2020
  - Éducation artistique et culturelle : la force de la danse, 2020
  - Éducation artistique et culturelle : le piège de la généralisation !, 2016
  - Pass culture : faire du neuf avec du vieux, les valeurs en moins, 20 janvier 2020
  - Pour la généralisation de l'EAC par les territoires, 2017
  - Recompositions intercommunales : vers des "projets culturels de territoire" ? , 20 janvier 2020
- **Open Edition journal**, L'éducation artistique et culturelle à l'épreuve de ses modèles, 2017
- **Opinion Internationale**, David Lisnard et Christophe Tardieu : pour un sursaut culturel français, 28 juillet 2021
- **Ouest-France**,
  - Au lycée agricole, le professeur d'éducation socioculturelle aide les élèves, 1 avril 2021
  - Guingamp - L'Inseac dévoile sa première promotion d'étudiants, 11 septembre 2021
  - Point de vue - Pour une école des arts et de la culture ,1 septembre 2021
- **Parisien (Le)**
  - Le Parisien -Le pass Culture à 300 € pour tous, 21 mai 2021
  - Le Pass Culture ouvert à 6000 adolescents scolarisés dans l'académie de Versailles, 1er septembre 2021
  - Les profs de la Ville donnent de la voix pour des renforts et des sous, 26 septembre 2016
  - Noisy-le-Sec a désormais son musée numérique de proximité, 20 septembre 2019
  - Paris centre incite les jeunes à la lecture tout en soutenant les librairies du quartier, 11 août 2021
  - Toutes au ciné, mode d'emploi, des places gratuites pour les filles des quartiers prioritaires de Paris, 1 juillet 2021
  - Val-d'Oise - ce dispositif d'accès à la culture itinérant pour les collèges tient dans six caisses, 2 septembre 2021
- **Profession spectacle Le Mag**, Le "pass culture" est-il équitable et citoyen ? , 11 juin 2021

(

- **Quaderni**
  - *L'éducation artistique et culturelle à l'épreuve de ses modèles*, 1 mars 2017
  - *L'éducation artistique et culturelle, entre utopie et hétérotopie. Éléments de généalogie*, 2016
  - *L'évaluation des politiques artistique et culturelle, approche critique et prospective*, 1 mars 2019
- **Républicain Lorain (Le)**, *Des œuvres à l'école, un projet d'éducation artistique et culturelle en Franche-Comté*, 19 juillet 2021
- **Scène (La)**, *L'éducation artistique et culturelle : une pédagogie de l'ébranlement*, mars 2014
- **Sceneweb.fr**, *Pour une élévation populaire*, février 2019
- **Slate**, *Au musée d'Orsay avec des élèves d'Île-de-France pour une sortie un peu spéciale*, mai 2019
- **Télérama**, *Généralisation du pass Culture : les plus et les moins d'un dispositif controversé*, 1 octobre 2020
- **Tribune de Lyon (La)**, *La Métropole au secours de la culture ?*, 10 juillet 2020
- **Vivreparis.fr**, *Culture - parution d'un guide des musées spécial enfants*, 15 septembre 2021

## Annexe 12- Sigles

AESH - Accompagnants d'élèves en situation de handicap  
 ANSEP2A - Association Nationale des Structures d'Enseignements & Pratiques Artistiques Associatives  
 APEL - Association de parents d'élèves de l'enseignement libre  
 ARIA - Association des Rencontres Internationales Artistiques  
 ANRAT - Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale  
 APUR - Atelier parisien d'urbanisme  
 ASE - Aide sociale à l'enfance  
 BCD - Bibliothèque centre de documentation  
 CAVL - Conseil académique de la vie lycéenne  
 CASPE - Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance  
 CEOSP - Centre Éducation et Orientation Scolaire et Professionnel  
 CHAM - Classe à horaires aménagés musicale  
 CFA - Centre de formation d'apprentis  
 CHA - Classe à Horaires Aménagés  
 CIFRE - Convention industrielle de formation par la recherche  
 CNAM - Conservatoire national des arts et métiers  
 CNED - Centre national d'enseignement à distance  
 CRR - Conservatoire à rayonnement régional de Paris  
 CVL - Conseil de la vie lycéenne  
 DAAC - Délégation Académique aux Arts et à la Culture  
 DAC - Direction des affaires culturelles  
 DASCO - Direction des Affaires Scolaires  
 DASES - Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé  
 DFPE - Direction des Familles et de la Petite Enfance  
 DFPM - Diplôme de Formation Pédagogique Musicale  
 DJS - Direction de la jeunesse et des sports  
 DRJSCS - Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
 DU - Diplôme universitaire  
 DUMI - Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant  
 EAC - Education artistique et culturelle  
 EPL - Espace premier livre  
 FCPE - Fédération des Conseils de Parents d'Elèves  
 FMAC - Fonds municipal d'art contemporain  
 HCEAC - Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle  
 IEN - Inspecteur de l'Éducation nationale  
 INSEAC - Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle  
 INSPÉ - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation  
 IME - Institut médico-éducatif  
 IMP - Institut médico-Pédagogique  
 LEAP - Lieu d'Accueil Enfant Parent  
 MGI - Maison du geste et de l'image  
 MIE - Mission d'information et d'évaluation  
 MPAA - Maison des Pratiques Artistiques Amateurs  
 OCCE - Office Central de la Coopération à l'École  
 PAF - Programme académique de formation  
 PEAC - Parcours d'éducation artistique et culturelle  
 PEEP - Parents d'Elèves de l'Enseignement Public  
 PEDT - Projet éducatif de territoire  
 PISA - Programme international pour le suivi des acquis des élèves  
 PSM - Parcours de Sensibilisation Musicale  
 PVP - Professeur.e de la Ville de Paris  
 QPV - Quartier prioritaire de la politique de la ville  
 REP - Réseau d'éducation prioritaire  
 REV - Responsable éducatif de la Ville  
 RNCP - Répertoire national des certifications professionnelles  
 SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté  
 TAP - Temps d'activité périscolaire  
 UNESCO - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
 VAE - validation des acquis de l'expérience



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À PARIS  
RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION  
MARS 2022